



Gouvernement d'entreprise

Rapports succincts 2014 du Conseil fédéral sur l'atteinte des objectifs stratégiques des entités de la Confédération devenues autonomes

Table des matières

Entités devenues autonomes (département responsable)

Domaine des EPF (DFER).....	5
RUAG Holding SA (DDPS).....	9
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (DFF).....	12
Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE (DFER).....	16
Swisscom SA (DETEC).....	19
Chemins de fer fédéraux CFF SA (DETEC).....	22
La Poste suisse (DETEC).....	25
Skyguide SA (DETEC).....	28
Musée national suisse MNS (DFI).....	31
Pro Helvetia (DFI).....	35
Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic (DFI).....	39
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI (DFJP).....	44
Institut Fédéral de métrologie METAS (DFJP).....	47
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR (DFJP).....	50
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP (DFER).....	53
Swiss Investment Fund for Emerging Markets SIFEM SA (DFER).....	57
Identitas SA (DFER).....	61
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN (DETEC).....	63

Avant-propos

Entre le 25 mars et le 29 avril 2015, le Conseil fédéral a approuvé les rapports destinés aux Chambres fédérales sur l'atteinte en 2014 des objectifs stratégiques par les entreprises et établissements contrôlés par la Confédération. Grâce au présent recueil, il fournit au public également les principales informations sur l'atteinte des objectifs et la gestion des affaires de ces entités.

Les rapports succincts portent sur les entités autonomes qui, en vertu de l'art. 8, al. 5, de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, sont gérées sur la base d'objectifs stratégiques (RO 2011 5859; www.admin.ch/ch/f/as/2011/5859.pdf). Parmi ces entités, on compte non seulement des fournisseurs de prestations sur le marché tels que Swisscom SA ou RUAG Holding SA, des établissements à caractère monopolistique tels que le domaine des EPF ou l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), mais aussi des entités de la surveillance de l'économie et de la sécurité telles que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le portefeuille des entités autonomes et contrôlées par la Confédération comprend au total 18 entreprises et établissements.

Les rapports succincts du Conseil fédéral revêtent une importance essentielle pour le gouvernement d'entreprise de la Confédération, c'est-à-dire pour le système de pilotage et de contrôle que la Confédération applique en sa qualité de propriétaire. Ils permettent au Conseil fédéral de montrer dans quelle mesure les unités autonomes ont atteint les objectifs fixés par leur propriétaire pour une période quatre ans, notamment en ce qui concerne le mandat sur le service universel et les performances entrepreneuriales. En relation avec les autres rapports, ils permettent aux Chambres fédérales et aux organes qui leur sont rattachés d'exercer la haute surveillance parlementaire sur la politique de la Confédération en tant que propriétaire, et d'influer si nécessaire sur le pilotage et le contrôle des entités concernées.

Les présents rapports résument, pour chaque entité autonome, les informations pertinentes en suivant un schéma normalisé: l'introduction est consacrée à une évaluation globale; la deuxième partie rend compte en bref de l'atteinte des objectifs stratégiques; la partie conclusive expose les principales décisions du Conseil fédéral relatives au résultat de l'exercice 2014. A cet effet, un tableau fournit une vue d'ensemble des principaux indicateurs de performance pour chaque entité.

Mai 2015

Domaine des EPF

Internet : www.ethrat.ch

Siège : Zurich (Conseil des EPF)

Forme juridique : Établissements de la Confédération (EPF Zurich, EPFL, PSI, WSL, Empa, Eawag)

Conseil des EPF : Fritz Schiesser (président), Paul Herrling (vice-président), Ralph Eichler, Patrick Aebischer, Joël Mesot, Beatrice Fasana Arnaboldi, Barbara Haering, Beth Krasna, Jasmin Staiblin, Markus Stauffacher, Olivier Steimer

Directeur administratif : Michael Kaeppli

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Le domaine des EPF avance bien dans la mise en œuvre de son mandat de prestations 2013-2016, dont les objectifs ont été atteints dans l'enseignement, la recherche et le transfert de savoir et de technologie (TST).

Les effectifs ont encore augmenté en 2014 en ce qui concerne les étudiants et les doctorants, mais moins vite que les années précédentes. Ils se sont contractés pour ce qui est des nouvelles inscriptions en bachelor. Les taux d'encadrement sont restés à peu près stables.

Dans la recherche, le positionnement des EPF de Zurich et de Lausanne dans les principaux classements d'universités et les résultats d'une ample analyse bibliométrique couvrant l'ensemble du domaine des EPF ont confirmé son excellent niveau scientifique. Le domaine s'est associé en 2014 à la mise en place de cinq des huit nouveaux pôles de recherche nationaux, et aux huit centres nationaux de compétence en recherche énergétique. Les recettes en fonds secondaires et de tiers ont augmenté par rapport à 2013.

Le domaine des EPF s'est amélioré sur tous les indicateurs quantitatifs de TST (brevets, licences et spin-offs), et a pris une part notable aux travaux préparatoires de création du parc suisse d'innovation.

Il étaye toute la recherche suisse en lui fournissant de gros équipements d'infrastructure.

Les institutions du domaine sont très présentes sur la scène internationale, avec un bon maillage. Elles s'intègrent bien aussi dans le paysage suisse des hautes écoles.

Elles attirent les chercheurs nationaux et étrangers de très haut niveau. Malgré les efforts considérables déployés à tous les niveaux pour l'accroître, la proportion de femmes reste en deçà des attentes, surtout dans le corps professoral et les directions des institutions.

Chiffres clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	3 307	3 189
Bénéfice net (mio CHF)	73	70
Total du bilan (mio CHF)	3 378	2 845
Ratio de fonds propres (%)	78,6	85,4
Personnel (EPT)	16 975	16 570

Chiffres-clés spécifiques aux établissements

Fonds secondaires (mio CHF)	496	451
Fonds de tiers (mio CHF)	277	262
Nombre d'étudiants/doctorants	28 537	28 046
dont femmes (%)	29,5	29,4
Professeurs (EPT)	775	768

Contribution fédérale et revenus d'émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	2 195	2 074
Revenus d'émoluments (mio CHF)	98	95

A. Réalisation des objectifs en 2014

I. Priorités stratégiques

1. Enseignement : le domaine des EPF propose un enseignement excellent en comparaison internationale et attractif pour les étudiants.

Le nombre des étudiants et doctorants a encore augmenté (de 1,8 %) entre 2013 et 2014, mais moins rapidement que les années précédentes, pour atteindre 28 537 personnes. Les nouvelles inscriptions en bachelor ont été en recul de 4,1 %. Les chiffres sont toujours en hausse en master (+7,5 %) et en doctorat (+1 %).

Eu égard à la pénurie de spécialistes dans ces domaines, il est très encourageant de constater dans les disciplines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques) que les effectifs ont le plus progressé en informatique et technologie de la communication

* Mandat de prestations 2013–2016, message FRI 2013–2016, Feuille fédérale 2012, p. 2857 (le mandat se trouve p. 3096), avec complément de l'objectif 2, sous-objectif 4a (Feuille fédérale 2012, p. 8331, l'avenant se trouve p. 8381). Le domaine des EPF ne sera dirigé par objectifs stratégiques qu'à partir de 2017.

(+5,1 %), en sciences de l'ingénieur (+3,5 %), en sciences de la vie (+2,9 %) et en sciences naturelles orientées système (+2,4 %).

Les taux d'encadrement sont restés pratiquement inchangés, malgré le ralentissement de la croissance des effectifs étudiants. Les technologies de l'information sont davantage encore venues en renfort de l'enseignement présentiel, dans un but de préservation de la qualité de l'enseignement.

2. Recherche : le domaine des EPF continue de consolider sa position de leader dans la recherche internationale.

Les institutions du domaine des EPF ont consolidé leur excellent positionnement dans le peloton de tête de la recherche internationale dans de nombreux domaines. Il n'existe pas d'instrument universel qui permette de mesurer tous les aspects de la recherche, mais de nombreux signes portent à conclure à des performances excellentes.

Le pouvoir d'attraction qu'exercent les institutions du domaine des EPF sur les étudiants de master et les doctorants témoigne de la solide réputation du domaine dans la recherche. Il en va de même pour la composition du corps professoral, qui compte à peu près deux tiers d'étrangers. Les bons résultats des EPF dans les classements internationaux d'université confirment également l'excellence de leur recherche, même s'il faut faire preuve d'esprit critique en la matière, chaque classement étant à interpréter en fonction de son centrage et de sa méthodologie. Une grande analyse bibliométrique confiée à l'université de Leyde et portant sur les publications scientifiques produites entre 2003 et 2012 a confirmé l'excellent niveau scientifique du domaine des EPF ; les résultats traduisent une amélioration quantitative et qualitative (mesure d'impact) depuis les analyses précédentes (la dernière remonte à 2010).

Le domaine des EPF s'est associé au cours de l'exercice à la mise en place de cinq des huit nouveaux pôles de recherches nationaux (PRN). L'EPF de Zurich est *leading house* dans un projet, et *co-leading house* dans trois autres ; l'EPFL est *leading house* dans un projet : les deux EPF sont donc *leading house* ou *co-leading house* dans 10 des 21 PRN en cours.

Le domaine des EPF, et en particulier le PSI, les deux EPF et l'Empa, jouent un rôle essentiel dans le plan d'action Recherche énergétique suisse coordonnée. Les institutions du domaine participent aux huit centres nationaux de compétence en recherche énergétique (*Swiss Competence Centers for Energy Research, SCCER*) qui ont commencé de fonctionner en 2014. Elles sont *leading house* ou *co-leading house* dans sept d'entre eux.

Les recettes en fonds secondaires et de tiers ont remonté en 2014, après la baisse de 2013, avec 496 millions de francs pour les fonds secondaires (Fonds national suisse,

Commission pour la technologie et l'innovation, programmes-cadres de l'UE, recherches de la Confédération) et 277 millions de francs pour les fonds de tiers (coopérations avec des entreprises, dons et legs). La progression a ainsi été de 9,8 % dans le premier cas et de 5,9 % dans le second.

3. Transfert de savoir et de technologie (TST) : le domaine des EPF favorise le transfert de ses connaissances et de ses compétences dans la société et l'économie afin de renforcer la capacité d'innovation de la Suisse et sa compétitivité. Il continue de développer la stratégie de TST et la met en œuvre de manière rigoureuse.

Les institutions du domaine des EPF, notamment les établissements de recherche (PSI, WSL, Empa et EAWAG), ont intensément pratiqué cette année encore le TST avec des collectivités, de grandes entreprises, des PME ou certaines de leurs spin-offs. Elles se sont aussi associées activement à la conception et aux études du parc d'innovation suisse en préparation.

Le domaine des EPF a déposé au total 211 brevets, conclu 270 contrats de licence et fondé 49 spin-offs en 2014. Ces résultats sont en sensible progression sur l'année antérieure dans les trois catégories.

4. Infrastructures de recherche et grands projets de recherche : le domaine des EPF gère des infrastructures de recherche d'importance nationale existantes, réalise des projets inscrits dans la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche et participe, le cas échéant, à des projets phares européens.

Les institutions du domaine des EPF assurent le fonctionnement de plusieurs infrastructures de recherche qu'elles mettent à la disposition d'autres hautes écoles et (à prix coûtant) de l'industrie ; ces équipements sont très utilisés. Parmi eux figurent par exemple la source de rayonnement synchrotron (SLS), la source de neutrons de spallation (SINQ) et la source de muons ($S_{\mu}S$) du PSI, ainsi que le Centro Svizzero di Calcolo Scientifico (CSCS), qui dépend de l'EPFZ et possède avec *Piz Daint* l'un des superordinateurs les plus rapides et les plus économes en énergie d'Europe. Le CSCS assure notamment aussi les calculs de prévisions météorologiques pour MétéoSuisse et l'analyse des données provenant du *Large Hadron Collider* (LHC) du CERN.

En 2014, les travaux de construction du centre NEST de recherche et de démonstration sur les technologies innovantes de construction ont démarré à l'Empa, avec le concours de partenaires issus de l'économie, de la recherche et de l'administration.

5. Positionnement et coopération sur le plan international : en matière d'enseignement et de recherche, le domaine des EPF étend sa coopération et son réseau avec les meilleures institutions du monde, tout en renforçant son rayonnement international.

Les EPF sont chargées par la Confédération du rôle de *leading house* dans les coopérations de recherche bilatérales de la Suisse avec l'Inde et certains pays émergents d'Asie et d'Amérique latine. Elles s'insèrent en outre bien dans les réseaux mondiaux, et ont de nombreuses activités internationales. Elles font partie de plusieurs réseaux d'excellence d'universités de pointe comme l'IARU (l'Alliance internationale des universités de recherche). L'EPFL a en outre intensifié ses activités au sein du Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la francophonie (RESCIF). Elle a par ailleurs développé la présence en ligne de ses *Massive Open Online Courses* (MOOCs) : depuis 2012, année de leur lancement, 750 000 étudiants (dont 61 % hors d'Europe) ont suivi ces enseignements.

Les institutions du domaine des EPF sont très sollicitées pour s'associer au développement de grandes installations internationales de recherche. Le PSI contribue ainsi à la conception de composants pour le laser européen à électrons libres dans le domaine des rayons X (XFEL) de Hambourg, et la source européenne de neutrons de spallation (ESS) de Lund, en Suède.

6. Coopération nationale : le domaine des EPF veille à une collaboration plus étroite tant en son sein que dans le paysage suisse des hautes écoles.

Les institutions du domaine des EPF collaborent étroitement avec les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées, dans l'enseignement comme la recherche. Des scientifiques des établissements de recherche enseignent dans les EPF et d'autres hautes écoles, et encadrent des travaux scientifiques.

L'intensification de la recherche énergétique, avec la création des pôles de compétence SCCER (voir objectif 2), a renforcé la collaboration avec les hautes écoles spécialisées et au sein du domaine des EPF. Même sans cela, les coopérations sont denses entre les institutions du domaine, notamment au sein des centres de compétence.

L'EPFL a continué en 2014 à déployer sa stratégie de création d'antennes avec l'inauguration du premier bâtiment du Campus EPFL Valais Wallis et du bâtiment *Microcity* de Neuchâtel (les autres sites sont le Campus *Bio-tech* de Genève et le *Smart Living Lab* de Fribourg). On peut se féliciter de cette présence dans plusieurs cantons, car elle favorise la coopération nationale ; mais la décentralisation peut aussi compliquer le pilotage et alourdir les frais. Le Conseil fédéral juge important que le Conseil des EPF et les institutions en tiennent dûment compte et conservent la maîtrise de ces coûts.

Les EPF ont intensifié leur collaboration avec des facultés de médecine et des centres hospitaliers universitaires, ainsi que leurs activités de recherche médicale translationnelle. La construction d'une troisième station d'irradiation (*Gantry 3*) a commencé en 2014 au PSI, l'un des

grands promoteurs de la protonthérapie. Les EPF participent avec cinq universités cantonales au projet *SwissTransMed* de la Conférence universitaire suisse (CUS), qui vise à la création de plateformes de recherche médicale translationnelle. L'EPF et l'université de Zurich ont annoncé, toujours en 2014, la création du *Wyss Translational Center* de Zurich, rendue possible par un don de 120 millions de dollars.

Les institutions du domaine des EPF ont pris une part active à d'autres projets de coopération de la CUS, comme *SystemsX.ch* (biologie des systèmes) et *Nano-Tera.ch* (microtechnique et nanotechnologie).

7. Rôle dans la société et services nationaux: le domaine des EPF entretient le dialogue avec la société et fournit des services dans l'intérêt de toute la Suisse.

Les institutions du domaine des EPF ont entretenu le dialogue avec la population de multiples manières. De nombreuses manifestations ont attiré plusieurs milliers de personnes. Le domaine des EPF est bien représenté dans les débats publics sur des sujets actuels. Il a également poursuivi l'organisation de manifestations dans les écoles obligatoires et les gymnases pour lutter contre la pénurie de spécialistes dans des domaines spécifiques. La diversité de l'offre de formations continues du domaine des EPF apporte en outre une contribution durable à l'apprentissage tout au long de la vie.

Les institutions du domaine des EPF assument également des tâches d'intérêt national en dirigeant notamment le Service Sismologique Suisse SSS (EPFZ), le Centre de recherche conjoncturelle KOF (EPFZ), l'Inventaire forestier national (WSL en collab. avec l'OFEV), le bulletin d'avalanches (WSL) ou le Centre suisse d'écotoxicologie appliquée (Eawag et EPFL).

Le nouveau laboratoire phytosanitaire a été mis en service en 2014 au WSL. Il s'agit d'un laboratoire et d'une serre pour la recherche sur des agents phytopathogènes. Il est en effet très important sur le plan économique et scientifique d'éliminer ce type de risques par le diagnostic et la recherche, de plus en plus d'animaux, de plantes et de microorganismes dangereux arrivant en Suisse par les circuits commerciaux mondiaux.

II. Objectifs financiers

8. Sources de financement et utilisation des ressources: le domaine des EPF optimise les bases de son financement et utilise efficacement les ressources disponibles.

Le modèle d'allocation des ressources axé sur les prestations développé par le Conseil des EPF, qui tient compte des trois dimensions de la stratégie, de la performance et de la charge, a été appliqué fructueusement durant l'année sous revue.

Globalement, le financement du domaine des EPF est robuste. Outre les fonds primaires (contribution financière

directement versée par la Confédération), les fonds secondaires et de tiers sont eux-aussi remontés en 2014 par rapport à l'année précédente, comme déjà expliqué sous l'objectif 2 (recherche). Dans ce domaine, une nouvelle augmentation est possible, notamment parce que la Confédération va mettre davantage de moyens à disposition de l'encouragement de la recherche. Les comptes d'Etat 2014, tome 4, comptes spéciaux, fournissent des informations supplémentaires sur l'exercice 2014 du domaine des EPF.

9. Gestion de l'immobilier: le domaine des EPF coordonne l'exploitation des terrains ainsi que des immeubles et veille au maintien de leur valeur et de leur fonction.

Durant l'année sous revue, la valeur et la fonction des immeubles en propriété de la Confédération et utilisés par le domaine des EPF ont été préservées. Le domaine des EPF a en outre prêté attention à un mode de construction durable et conforme aux besoins des handicapés.

III. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

10. Conditions de travail, égalité des chances et relève scientifique: le domaine des EPF crée des conditions de travail attrayantes et favorables aux familles, promeut l'égalité des chances et forme la relève scientifique.

Les institutions du domaine des EPF sont des employeurs attractifs, qui proposent aux employés des conditions d'engagement concurrentielles. Les chercheurs internationaux apprécient particulièrement les infrastructures mises à leur disposition. Un peu plus de la moitié des collaborateurs sont des ressortissants étrangers. Environ deux tiers des professeurs sont de nationalité étrangère et ce taux atteint plus de 70 % pour les doctorants.

Au total, l'EPFZ et l'EPFL emploient 657 professeurs ordinaires et extraordinaires (646 en 2013) ainsi que 93 professeurs assistants avec «tenure track» (97 en 2013) et 59 «sans tenure track» (56 en 2013). Un «tenure track» désigne la possibilité d'obtenir une chaire à durée indéterminée à l'issue d'une période d'essai. Parmi les professeurs, la proportion de femmes est certes passée de 12,4 % en 2013 à 13,1 % en 2014, mais elle reste toujours inférieure aux attentes. Le pourcentage plus élevé de femmes parmi les postes de professeur assistant à durée limitée, en particulier ceux avec un «tenure track» (26,9 %), permet d'escompter une amélioration à moyen terme de la répartition hommes femmes au niveau des professeurs employés pour une durée indéterminée. Les femmes continuent d'être peu représentées au sein des directions des EPF et des établissements de recherche. La part des femmes parmi les étudiants et les doctorants oscille depuis des années autour de 30 %. Le Conseil fédéral juge nécessaire de poursuivre les efforts déployés pour garantir une répartition plus équitable des sexes.

L'introduction de postes de professeurs assistants avec «tenure track» dans le domaine des EPF est un instrument important pour encourager la relève scientifique. En alternative aux carrières universitaires, il existe également des carrières scientifiques supérieures à durée indéterminée.

IV. Coopérations et participations

En vertu de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF. Les participations respectives des institutions du domaine des EPF sont énumérées au chiffre 15 du compte spécial 2014 de la Confédération.

B. Rapport de l'organe de révision

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a contrôlé, en sa qualité d'organe de révision, les comptes annuels consolidés du Conseil des EPF, des EPF et des établissements de recherche pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 (Compte spécial 2014). Ces comptes sont composés du bilan, du compte de résultat, du compte d'investissement, du compte des flux de fonds et de l'annexe. Le CDF constate que les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2014 correspondent aux prescriptions légales et aux instructions du manuel concernant la présentation des comptes du domaine des EPF et recommande d'approuver les comptes annuels consolidés.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil des EPF a adopté son rapport d'activité pour l'année 2014. Le DEFR (Conseil des EPF) a proposé au Conseil fédéral d'en prendre connaissance et de le transmettre aux commissions parlementaires compétentes. Il a en outre proposé au Conseil fédéral de transmettre au Parlement les comptes annuels consolidés 2014 du domaine des EPF. Les comptes annuels du domaine des EPF sont approuvés par le Conseil fédéral dans le cadre de l'adoption du Compte d'Etat (Compte d'Etat 2014, tome 4, comptes spéciaux).

D. Décisions du Conseil fédéral

Lors de sa séance du 20 mars 2015, le Conseil fédéral a approuvé les propositions du DEFR (Conseil des EPF).

RUAG Holding AG

Internet: www.ruag.com

Siège : Berne

Forme juridique : Société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Hans-Peter Schwald (pdt CA), Remo Lütolf, Egon W. Behle, Paul Häring, Markus Hutter, Sibylle Minder Hochreutener, Jürg Oleas

CEO : Urs Breitmeier

Révision externe : KPMG AG, Gümligen-Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Lors de l'exercice sous revue, RUAG Holding AG a répondu totalement aux attentes du Conseil fédéral. Le bon résultat de 2014 est dû à la large assise du groupe RUAG, tant au niveau national qu'international, et à son imbrication dans les domaines des techniques d'armement et dans le secteur civil.

Le chiffre d'affaires net a augmenté de 1,6 % pour atteindre CHF 1781 millions. Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) s'est maintenu au niveau de l'exercice précédent, soit 115 millions. Pour la première fois, le bénéfice net a dépassé la barre des 100 millions. Les entrées de commandes d'un volume de CHF 1785 millions ont reculé par rapport à l'exercice précédent (CHF 1851 mio). Fin 2014, le groupe RUAG restait quitte de dettes et son avoir net avait augmenté jusqu'à une hauteur de CHF 195 millions (162 mio l'exercice précédent).

Des fonctions importantes au sein du conseil d'administration de RUAG Holding AG et de la direction du groupe ont pu être repourvues par des personnalités dirigeantes hautement qualifiées et expérimentées. Le président du conseil d'administration de RUAG Holding AG est Hans-Peter Schwald.

La convention collective de travail de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM), renouvelée au milieu de 2013, a été reprise par RUAG.

Au 31 décembre 2014, le taux de couverture de l'institution de prévoyance du personnel PRÉVOYANCE RUAG s'élevait à 103 % (101 % l'exercice précédent).

En outre, RUAG s'est doté d'une plate-forme d'alerte, augmentant ainsi le nombre de ses instruments lui permettant d'assurer la gestion responsable de ses affaires.

La Conseil fédéral a décidé de revoir, d'ici à fin juin 2015, les objectifs stratégiques concernant la participation de la Confédération à la société RUAG Holding AG. De surcroît, il a décidé de procéder au premier état des lieux général depuis la fondation de RUAG comme société anonyme de droit privé en 1999. Les résultats seront intégrés dans la future stratégie du propriétaire. Le Conseil fédéral attend de RUAG qu'elle soit en mesure de poursuivre sa bonne gestion des affaires dans la nouvelle période stratégique qui s'ouvre devant elle.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires net (mio CHF)	1 781	1 752
Bénéfice net (mio CHF)	102	94
Total du bilan (mio CHF)	1 226	1 219
Part de fonds propres en %	49,6	50.5
Effectif du personnel (nombre ETP)	8 182	8 336

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

EBITDA (mio CHF)	193	196
EBIT (mio CHF)	115	115
Cash-flow disponible (mio CHF)	57	100
Position financière nette ¹⁾ (mio CHF)	195	162
Entrées de commandes (mio CHF)	1 785	1 851

Contribution fédérale et revenus d'émoluments

Contribution fédérale	0	0
Emoluments	0	0

¹⁾ Avoir net

A. Réalisation des objectifs en 2014*

1. Priorités stratégiques

Le groupe RUAG garantit un haut degré de disponibilité et de fiabilité des systèmes de l'Armée suisse, même en temps de crise. Il assume le rôle de centre de compétences pour le matériel pour la plupart de ces systèmes et, à ce titre, assure leur maintenance à un niveau industriel, en plus de fournir des prestations en matière d'ingénierie et de gestion technique des systèmes.

Aux yeux de l'Armée suisse, il est dès lors décisif que le groupe RUAG puisse se développer tant sur le plan national qu'international et avoir notamment un accès ciblé à de nouvelles technologies qu'elle juge importante et étendre son savoir-faire en conséquence. Cela doit se concrétiser dans le cadre de la stratégie des trois piliers approuvée par le conseil d'administration : 1. association

* Objectifs stratégiques: <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&mmsg-id=38959>

des applications civiles et militaires , 2. concentration sur le cœur de métier et 3. croissance internationale.

La Conseil fédéral a décidé de revoir, d'ici à fin juin 2015, les objectifs stratégiques concernant la participation de la Confédération à la société RUAG Holding AG. De surcroît, il a décidé de procéder au premier état des lieux général depuis la fondation de RUAG comme société anonyme de droit privé en 1999. Les résultats seront intégrés dans la future stratégie du propriétaire.

2. Objectifs financiers

Lors de l'exercice sous revue, le groupe RUAG a pu raffermir son assise financière et mieux stabiliser ses indicateurs financiers. Il assure son financement par une position financière nette de 195 millions. Pour la première fois dans son histoire, son bénéfice net a dépassé la barre des 100 millions.

De plus, le groupe RUAG a investi près de 8 % de son chiffre d'affaires net dans la recherche et le développement. Le niveau des dépenses (140 mio) était légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent (132 mio). Les coûts autofinancés de la recherche et du développement ont diminué de 5 millions pour se fixer à 40 millions.

La force opérationnelle des cinq divisions qui constituent le groupe RUAG a pu se consolider dans les limites établies par le Conseil fédéral et la croissance du groupe technologique a pu être maintenue.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Lors de l'exercice sous revue, RUAG a poursuivi le développement des instruments qui lui permettent de bien gérer l'entreprise, notamment en introduisant un code de conduite pour les partenaires commerciaux, en révisant les directives anti-corruption stipulées dans les contrats de travail et en se dotant d'une plate-forme d'alerte.

M. Hans-Peter Schwald a remplacé M. Konrad Peter à la présidence du conseil d'administration de RUAG Holding AG suite au départ de ce dernier pour raison d'âge. Les nouveaux membres élus au conseil d'administration sont MM. Remo Lütolf et Markus Hutter et Mme Sibylle Minder Hochreutener. En 2014, la direction élargie du groupe a accueilli deux nouveaux membres, à savoir Mme Rita Baldegger au poste de chef de la communication et M. Patrick Grawehr à celui de secrétaire général. Le 1^{er} janvier 2015, M. Alexander Toussaint est entré en fonction comme CEO de la division RUAG Aerostructures.

Le 31 décembre 2014, le nombre des apprentis de RUAG en Suisse s'élevait 348, représentant donc une fois encore le 8 % de l'effectif total du personnel. A l'occasion

des championnats des métiers SwissSkills 2014, ces apprentis se sont particulièrement distingués, remportant au total cinq médailles.

Le taux de couverture de l'institution de prévoyance du personnel PRÉVOYANCE RUAG a atteint 103 % fin 2014 (101 % l'année précédente). Le conseil de fondation a décidé d'abaisser à 1,5 % (2,5 % jusqu'ici) le taux d'intérêt technique (taux d'évaluation) pour l'évaluation des obligations de versement de retraites à la fin 2014, ce qui a grevé le taux de couverture technique de 6 %. Cette réduction entraîne une diminution de l'écart avec les rendements des placements.

4. Coopérations et participations

Fin juillet 2014, RUAG a acquis deux entreprises allemandes : *Glückauf Logistik GmbH & Co* et *Herkules Fahrzeuglogistik GmbH*. La division *RUAG Defence* renforce ainsi ses activités de maintenance au niveau international et contribue à les développer pour atteindre une assise confortable afin de compenser la baisse de son chiffre d'affaires en Suisse.

En reprenant la société Glaser Handels AG, la division *RUAG Ammotec* renforce ses activités dans le secteur de la chasse et du sport en Europe en s'établissant en tant que grossiste.

La division *RUAG Space* a élargi sa base technologique en reprenant la branche aérospatiale du groupe finlandais *Patria*, élargissant ainsi la palette de ses produits dans le domaine de l'électronique aérospatiale.

B. Rapports de l'organe de révision

Les deux rapports établis par l'organe de révision KPMG AG, de Gümligen-Berne, sur respectivement les comptes du groupe RUAG et les comptes annuels de RUAG Holding AG ne comportent pas de restrictions, d'avis ou d'avenants.

C. Propositions à l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire 2014 s'est tenue le 23 avril 2015. Le conseil d'administration lui a soumis les propositions suivantes.

1. Approbation des rapports de gestion et des comptes annuels du groupe RUAG et de RUAG Holding AG pour l'exercice 2014 et lecture des rapports de l'organe de révision.
2. Décharge donnée aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe.
3. Approbation des honoraires et des prestations complémentaires des membres du conseil d'administration.

4. Acceptation de l'affectation du résultat de RUAG Holding AG et du versement d'un dividende de CHF 21 millions.
5. Réélection des membres du conseil d'administration : Hans-Peter Schwald, Remo Lütolf, Egon W. Behle, Paul Häring, Markus Hutter, Sibylle Minder Hochreutener et Jürg Oleas.
6. Renouvellement du mandat de l'organe de révision externe KPMG AG pour une année.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 25 mars 2015, le Conseil fédéral a demandé au chef du DDPS d'accepter les propositions soumises par le conseil d'administration à la 16^e assemblée générale ordinaire de RUAG Holding AG.

E. Autres événements importants

Hans-Peter Schwald a remplacé Konrad Peter à la présidence du conseil d'administration de RUAG Holding AG suite au départ de ce dernier pour raison d'âge. MM. Remo Lütolf et Markus Hutter ainsi que Mme Sibylle Minder Hochreutener ont été élus au conseil d'administration. En 2014, la direction élargie du groupe a accueilli deux nouveaux membres, à savoir Mme Rita Baldegger au poste de chef de la communication et M. Patrick Grawehr à celui de secrétaire général. Le 1^{er} janvier 2015, M. Alexander Toussaint est entré en fonction comme CEO de la division RUAG Aerostructures.

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Internet: www.finma.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil d'administration: Anne Héritier Lachat (présidente), Paul Müller (vice-président), Philippe Egger, Bruno Frick, Yvan Lengwiler, Günter Pleines, Franz Wipfli

Directeur: Mark Branson (depuis février 2014)

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Évoluant dans un environnement très dynamique, la FINMA est constamment confrontée aux transformations intervenant au sein des établissements soumis à sa surveillance ou liées au contexte économique, politique et juridique. La réduction des marges, les incertitudes découlant de la situation internationale et le comportement généralement réservé en matière de placement maintiennent la pression sur de nombreux établissements. Dans ce contexte, la FINMA doit en particulier vérifier si les établissements en question disposent en tout temps de liquidités et de fonds propres suffisants et s'ils maîtrisent leurs risques.

La réglementation et la surveillance des marchés financiers en Suisse ont fait l'objet de plusieurs examens en 2014.

À l'occasion de son évaluation périodique du secteur financier en Suisse (*Financial Sector Assessment Program*, FSAP), le Fonds monétaire international (FMI) a estimé que les ressources en personnel de la FINMA étaient trop faibles et recommandé d'améliorer non seulement les directives applicables aux sociétés d'audit dans le cadre de la surveillance indirecte des grandes banques, mais également l'intensité de la surveillance portant sur les établissements de petite et moyenne taille. En outre, le FMI a jugé que les grandes banques devaient continuer de réduire leur endettement et qu'il fallait renforcer la protection des déposants ainsi que la structure de direction des banques cantonales.

Dans le rapport final établi à l'intention du Conseil fédéral, le groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers a formulé diverses recommandations concernant le processus de réglementation, la stabilité du système, le contexte fiscal et l'accès au marché. La stabilité du système passe notamment par un renforcement du régime suisse applicable aux établissements trop grands pour être mis en faillite (*too big to fail*, TBTF) et par une amélioration du système de garantie des dépôts.

Dans son rapport relatif à l'activité de réglementation et de surveillance de la FINMA, le Conseil fédéral a adressé plusieurs recommandations à l'autorité de surveillance. Il y a notamment relevé que certaines améliorations devaient être apportées au niveau des instruments et de la stratégie de surveillance ainsi que des effectifs de la FINMA.

Chiffres-clés	2014	2013
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	140,2	139,6
Bénéfice net (mio CHF)	12,7	12,7
Somme du bilan (mio CHF)	80,4	72,5
Réserves LFINMA (mio CHF) ¹⁾	34,8	41,2
Taux de fonds propres en % ²⁾	- 22,7	15,2
Effectif du personnel (nombre d'ETP)	483,0	468,0
Chiffres-clés spécifiques à l'établissement		
Charges d'exploitation	127,3	126,8
Charges de personnel	98,6	99,5
Taxes et émoluments		
Taxes de surveillance (mio CHF)	114,7	119,0
Émoluments (mio CHF)	21,2	21,2

¹⁾ Selon l'art. 16 LFINMA, la FINMA doit constituer dans un délai raisonnable des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel.

²⁾ Les gains ou pertes actuariels de la caisse de prévoyance de la FINMA sont directement enregistrés sous le capital propre.

A. Réalisation des objectifs 2014*

1. Priorités stratégiques

Les objectifs stratégiques que la FINMA poursuit durant sa deuxième période stratégique (2013–2016) portent sur les cinq domaines suivants:

(1) *Surveillance prudentielle: le respect constant de normes prudentielles reconnues au niveau international renforce la stabilité et la capacité de résister aux crises de la place financière helvétique. Les sorties ordonnées et rapides du marché s'effectuent en réduisant au minimum les dommages pour les clients.*

La dotation en fonds propres des banques a pu être stabilisée. Ce constat est valable tant pour le pourcentage de fonds propres pondérés en fonction du risque (ratio CET 1) que pour le pourcentage de fonds propres non pondérés (ratio de levier financier). La sortie d'environ douze banques du marché a été accompagnée sans préjudice pour les clients. Comme UBS SA et Credit Suisse SA avant elle, la Banque cantonale de Zurich a dû

* Objectifs stratégiques: <http://www.finma.ch/finma/publikationen/pages/finma-strategie.aspx>

répondre aux exigences particulières applicables à chaque établissement et groupe financier d'importance systémique. Suivant les prescriptions suisses relatives à la mise en place d'un plan d'urgence, les deux grandes banques du pays ont franchi de premières étapes en vue de concentrer les activités qu'elles réalisent sur le territoire suisse et les fonctions d'importance systémique dans des entités juridiques autonomes suisses.

En outre, les provisions techniques de toutes les assurances-vie et de certaines assurances non-vie ont fait l'objet d'un examen approfondi, et, le cas échéant, leur renforcement a été exigé. Un plan d'assainissement et de liquidation a en outre été développé pour certains groupes d'assurance. La FINMA a élaboré également des exigences permettant aux groupes et conglomérats d'assurance de procéder eux-mêmes à une évaluation de leur situation en matière de risques et de besoin en capital (*Own Risk and Solvency Assessment*).

Le marché immobilier dans le domaine des banques, des assurances et des fonds a été analysé en détail, et des contrôles ciblés ont été menés auprès de certains établissements. Des mesures destinées à atténuer la surchauffe qui existe dans le secteur hypothécaire ont été également prises.

A l'avenir, la priorité sera donnée aux mesures visant à continuer de renforcer la stabilité du secteur financier (désamorçage du problème des établissements trop grands pour être mis en faillite). Des efforts seront aussi déployés pour faire avancer l'application de la stratégie d'assainissement et de liquidation dans les grandes banques et d'autres établissements. Dans le domaine des assurances, la FINMA effectuera une analyse afin de déterminer les différences entre les exigences en matière de fonds propres imposées par le test de solvabilité suisse (SST) et celles du régime Solvabilité II de l'Union européenne (UE). Le cas échéant, il faudra procéder à un nouveau calibrage du SST ou prolonger les assouplissements temporaires de ce dernier.

(2) Comportement commercial: pour renforcer la réputation de la place financière et encourager les acteurs des marchés financiers à adopter un comportement commercial tant loyal qu'intègre, la FINMA conduit les procédures d'autorisation de manière conséquente, rend davantage transparentes les différentes intensités de surveillance et s'engage en faveur de prescriptions reconnues internationalement en matière de protection des clients et des investisseurs.

Plusieurs procédures d'enforcement relativement importantes et très médiatisées ont pu être closes, et de nouvelles lignes directrices en matière d'enforcement ont été publiées. Afin de renforcer l'effet préventif de l'enforcement, la FINMA accorde désormais davantage d'importance aux procédures visant des personnes physiques

soupçonnées d'avoir commis une grave infraction au droit de la surveillance.

Les intermédiaires financiers directement soumis à la surveillance (concernant le respect des prescriptions en matière de blanchiment d'argent) doivent désormais suivre un plan de surveillance basé sur les risques. Celui-ci prévoit la réintroduction de contrôles sur place et l'obligation de se soumettre chaque année à un audit de la société d'audit.

Afin de surveiller les comportements commerciaux de façon plus systématique et cohérente, la FINMA élaborera un programme spécifique, dont elle lancera la mise en œuvre. L'enforcement sera encore davantage utilisé comme moyen concret d'atteindre les objectifs en matière de surveillance, notamment en cas de violations des règles de conduite.

(3) Collaboration nationale et internationale: dans le cadre des activités internationales, la FINMA concentre ses forces et s'engage pour les principaux thèmes clés. Dans le cadre de la collaboration à l'échelle nationale, les flux d'informations sont efficaces et les compétences des différentes autorités sont claires.

Le FMI a attribué une note satisfaisante à la Suisse pour ce qui est du respect des normes internationales relatives à la réglementation et à la surveillance.

Le mandat que la FINMA exerce au sein du comité exécutif de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) a été renouvelé au printemps 2014.

En 2015, l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) reprendra les tâches de la FINMA relatives à la surveillance des sociétés d'audits. La FINMA restera toutefois chargée de déterminer le contenu et les principes des audits prudentiels. Sur le plan international, le Groupe d'action financière (GAFI) vérifiera si la Suisse respecte les prescriptions relatives au blanchiment d'argent. Dans cette perspective, la FINMA travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) en vue d'obtenir une évaluation objective et juste de l'approche suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

(4) Réglementation: la FINMA analyse les évolutions juridiques et les réglementations existantes du point de vue de la surveillance des marchés financiers. Elle propose des changements pertinents; elle soutient par sa compétence technique les projets de réglementation prioritaires et fait état de ses demandes en temps opportun et en toute transparence. Dans son domaine de compétence, la FINMA réglemente uniquement dans la mesure où cela s'avère nécessaire dans la perspective des objectifs posés en matière de surveillance.

La FINMA a publié des circulaires sur les liquidités et la présentation des comptes, concrétisant ainsi les nouvelles directives du Conseil fédéral en la matière. Elle a également adopté d'autres circulaires concernant notamment le ratio de levier financier, la publication des chiffres-clés des banques et les activités d'audit. Elle a en outre fait valoir ses impératifs de surveillance dans les projets législatifs du Département fédéral des finances (DFF) portant sur les infrastructures des marchés financiers ainsi que sur les services et établissements financiers.

La FINMA a participé activement aux travaux du groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers en élaborant notamment les bases déterminantes en matière d'établissements trop grands pour être mis en faillite, d'assurances d'importance systémique et de réglementation des marchés financiers. Elle a en outre œuvré en faveur de la reconnaissance des équivalences par l'UE.

La poursuite de la mise en œuvre de Bâle III restera une priorité. La FINMA entend en outre présenter au DFF une proposition de révision de la législation relative à l'insolvabilité des banques afin que les normes internationales soient appliquées dans notre pays et que les carences identifiées au sein du dispositif suisse puissent être éliminées.

(5) La FINMA en tant qu'autorité: la FINMA remplit sa mission avec l'aide de collaborateurs à la fois compétents et intègres et en s'appuyant sur des processus efficaces. Elle mène un dialogue ouvert et objectif avec les différentes parties prenantes et informe le public de ses activités.

Le processus permettant le recours à des mandataires externes a pu être améliorée. La FINMA a en outre centralisé la gestion des acquisitions et des contrats.

Les objectifs et principes en matière de communication ont été publiés dans de nouvelles lignes directrices.

La FINMA continuera d'améliorer les processus et la qualité de ses services. Elle prévoit également de prendre des mesures, telles que le développement de l'extranet, pour accroître l'efficacité et la sécurité relatives à la gestion des documents et à l'échange d'informations avec des établissements et personnes soumis à sa surveillance ainsi qu'avec d'autres partenaires. En révisant l'ordonnance applicable à son personnel, l'autorité de surveillance entend rester un employeur intéressant, capable d'attirer les spécialistes nécessaires.

2. Objectifs financiers

Le financement de la surveillance des marchés financiers est assuré exclusivement par les assujettis. La FINMA ne

reçoit pas de fonds de la Confédération. Cette règle découle de l'exigence d'indépendance financière de l'autorité de surveillance. Celle-ci perçoit des émoluments dont le montant est, dans toute la mesure du possible, fonction de chaque procédure de surveillance et des prestations fournies. Les coûts de la FINMA non couverts par ces émoluments sont financés par les assujettis au moyen d'une taxe annuelle forfaitaire qui varie en fonction du domaine de surveillance et de la taille des assujettis. Les émoluments ont crû par rapport à l'ensemble des revenus de la FINMA, passant de 12,3 % en 2009 à 15,5 % entre 2010 et 2012. Ils ont en revanche légèrement diminué en 2013 (15,2 %). En 2014, ils représentaient une part de 19,4 % de l'ensemble des revenus de la FINMA. Au sein des différents domaines de surveillance, la part des émoluments par rapport aux revenus nets s'est étendue de 7,7 % (assurances) à 73,3 % (placements collectifs de capitaux).

En vertu de la loi qui la régit, la FINMA est tenue de constituer des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel. Ce principe légal a été respecté en 2014.

Dans son rapport du 18 décembre 2014 concernant l'activité de réglementation et de surveillance de la FINMA¹, le Conseil fédéral s'est également intéressé au financement de l'autorité de surveillance. Il a relevé qu'il fallait maintenir le mode de financement actuel et éviter en particulier un système fondé sur le prélèvement d'impôts.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Depuis sa création, la FINMA a développé ses ressources de manière ciblée en raison soit d'influences extérieures, telles que l'attribution de nouvelles tâches due à la révision de la législation sur les marchés financiers, soit du développement du savoir-faire existant. Néanmoins, ses effectifs sont relativement faibles par rapport à ceux d'autres autorités de surveillance similaires. Cette situation s'explique en partie par le système de surveillance de la Suisse, qui recourt largement à des sociétés d'audit externes.

Dans son évaluation du 28 mai 2014 concernant la stabilité du secteur financier et le respect, en Suisse, des normes internationales en matière de réglementation et de surveillance², le FMI a souligné que la FINMA disposait de collaborateurs hautement qualifiés et, en principe, des ressources en personnel nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Le FMI a néanmoins demandé que ces ressources soient encore consolidées, aussi bien en quantité qu'en qualité, dans le domaine de la surveillance bancaire. En outre, il a estimé que le taux de rotation relativement élevé dans certaines divisions avait atteint un

¹ <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=55751>

² <http://www.imf.org/external/NP/fsap/fsap.aspx>

seuil critique et a émis certaines recommandations à ce sujet.

Dans son rapport du 18 décembre 2014 concernant l'activité de réglementation et de surveillance de la FINMA, le Conseil fédéral recommande à l'autorité de prévoir des moyens humains adéquats en fonction de l'importance des différents domaines de surveillance. En outre, la FINMA est invitée à porter un regard critique sur les coûts et l'utilité de la rotation du personnel, dont le taux est élevé par rapport à celui d'autres entités de la Confédération devenues autonomes et au taux net de l'administration fédérale, et à prendre les mesures qui s'imposent. La FINMA est appelée, en particulier, à veiller à ce que ses effectifs comprennent une proportion adéquate de collaborateurs expérimentés et de spécialistes plus jeunes.

4. Coopérations et participations

La FINMA participe activement et régulièrement aux activités de diverses organisations et associations internationales dans le but de contribuer à façonner les évolutions sur la scène mondiale. Elle a également conclu des accords de coopération avec diverses autorités de surveillance.

En revanche, la FINMA n'est pas partie à des formes de coopération telles qu'entreprises communes, ni ne détient de participation dans d'autres entités juridiques.

B. Rapport de l'organe de révision

Les comptes annuels ont été audités par l'organe de révision de la FINMA, soit le Contrôle fédéral des finances (CDF). Dans son rapport du 25 février 2015, le CDF confirme que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et qu'ils sont conformes au droit suisse. Il recommande donc d'approuver ces comptes annuels.

C. Décisions du Conseil fédéral

Après que Patrick Raaflaub a remis son mandat de directeur de la FINMA fin janvier 2014, le Conseil fédéral a validé, le 26 mars 2014, le choix de Mark Branson au poste de directeur, qui assumait déjà cette fonction depuis le 1^{er} février 2014 par intérim.

Le 16 avril 2014, le Conseil fédéral a nommé Philippe Egger membre du conseil d'administration de la FINMA.

En vertu de l'art. 21, al. 2, de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA, RS 956.1), des entretiens institutionnalisés portant sur la stratégie en matière de surveillance et sur les questions d'actualité relevant de la politique applicable à la place financière ont lieu au moins une fois par année entre le Conseil fédéral et la FINMA. Le dernier entretien s'est déroulé le 19 novembre 2014.

Le 17 décembre 2014, le Conseil fédéral a approuvé le rapport concernant l'évaluation de l'activité de réglementation et de surveillance de la FINMA, répondant ainsi à diverses interventions parlementaires.

Enfin, le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité 2014 de la FINMA le 13 mars 2015.

Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE

Internet: www.serv-ch.com

Siège: Zurich

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil d'administration: Thomas Daum (président), Max Gsell (vice-président), Jan Atteslander, Caroline Gueissaz, Barbara Hayoz, Beda Moor, Beat C. Ochsé, Rolf Pfenninger, Urs Ziswiler

Directeur: Herbert Wight

Révision externe: KPMG AG, Zurich

Appréciation des résultats de 2014 en bref

L'ASRE s'est révélée efficace en 2014 dans le soutien qu'elle apporte à l'industrie suisse d'exportation. Elle a émis des polices d'assurance et donné des accords de principe à la conclusion d'une assurance pour un montant total de 5690,2 millions de francs. Le nombre de nouvelles opérations a diminué, passant de 854 à 838.

Après un résultat d'entreprise modeste de 0,2 million de francs en 2013, l'ASRE a dégagé un bénéfice net de 122,3 millions de francs pour l'exercice 2014, principalement du fait de la conclusion d'un nouvel accord de désendettement avec l'Argentine et de la réévaluation des créances à l'égard de ce pays qui en a découlé. Des recettes de primes plus élevées et des charges de sinistres plus faibles que l'année précédente ont également contribué à ce bon résultat. Les fonds propres de l'ASRE ont atteint 2571,1 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 542,9 millions de francs par rapport au bilan d'ouverture de 2007. L'ASRE dispose ainsi d'une bonne capacité à assumer les risques pour accomplir ses tâches. Elle respecte en outre le principe de l'autofinancement inscrit dans la loi.

Au cours de l'année sous revue, les produits introduits par la Confédération dans le cadre de la deuxième phase des mesures de stabilisation (garantie de *bonds*, assurance du crédit de fabrication, garantie de refinancement) se sont révélés être des compléments précieux et nécessaires aux prestations «classiques» de l'ASRE pour le soutien de l'industrie suisse d'exportation. Ils ont permis de promouvoir des opérations d'exportation de l'ordre de 2663 millions de francs en 2014, contribuant à créer et à maintenir des emplois en Suisse (art. 5, let. a, LASRE). Par conséquent, il a été décidé de reprendre ces produits «de stabilisation» dans le droit ordinaire à partir de début 2016 en procédant à une révision partielle de la LASRE.

L'industrie suisse d'exportation continue d'évoluer dans un contexte international difficile et doit en outre composer, depuis début 2015, avec l'appréciation du franc. En proposant les produits adéquats et en disposant d'un capital de base solide, l'ASRE est en mesure de soutenir les exportateurs en cette période difficile, et ce de manière ciblée et dans le respect des normes internationales.

En 2014, l'ASRE a respecté tant le principe de subsidiarité que les principes de la politique étrangère de la Suisse. Le Conseil fédéral est d'avis que l'ASRE est en voie de réaliser les objectifs stratégiques qui lui ont été fixés.

Chiffres clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Recettes de primes (mio CHF)	59,6	50,5
Bénéfice net (mio CHF)	122,3	0,2
Autofinancement (mio CHF)	22,9	21,2
Effectif (nombre d'EPT)	41,5	38,7

Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Exposition (mio CHF)	9 467,9	9 030,6
Nouvelle exposition (mio CHF)	5 690,2	6 363,6
Nouvelle exposition (nbre de polices)	838	854
Indemnités versées (mio CHF)	31,7	127,1
Charges de sinistres (mio CHF)	55,8	65,6
Capital (mio CHF)	2 571,1	2 448,8

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments	0	0

A. Réalisation des objectifs 2014*

1. Priorités stratégiques

L'offre de produits «classiques» et les produits introduits à titre temporaire jusqu'à fin 2015 dans le cadre de la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle permettent à l'ASRE de disposer d'un portefeuille de produits compétitifs sur le plan international. L'expérience de ces dernières années a montré que l'efficacité des produits classiques est largement tributaire de la possibilité de couvrir le risque de l'acheteur privé. En 2014, 52 % de la nouvelle exposition a porté sur une couverture de ce type. De plus, les produits «de stabilisation» constituent pour les exportateurs d'importants instruments de garantie pour faire face à la concurrence internationale (en matière de financement), et font désormais partie de l'offre courante de bon nombre d'agences d'assurance-crédit à l'exportation étrangères. Ces produits ont permis de couvrir des opérations d'exportation à hauteur de 2663 millions de francs en 2014, un montant nettement supérieur

*Objectifs stratégiques: www.serv-ch.com > Documents > Qui sommes-nous? Le Conseil fédéral a décidé de prolonger d'un an les objectifs stratégiques pour la période 2011-2014, pour en fixer le terme à fin 2015. Le renouvellement des objectifs stratégiques coïncidera ainsi avec la modification de la loi et de l'ordonnance.

à celui de l'année précédente en raison de quelques projets volumineux qui ont été soutenus en 2014 par des assurances du crédit de fabrication et des garanties de *bonds*. Le nombre de polices d'assurance émises et d'accords de principe donnés qui ont porté sur ces instruments s'est accru de 26 % pour s'établir à 246.

La révision partielle de la LASRE proposée par le Conseil fédéral a été adoptée par les Chambres fédérales le 12 décembre 2014. Elle prévoit de reprendre début 2016 dans le droit ordinaire les produits de stabilisation introduits à titre provisoire jusqu'à fin 2015, et d'étoffer ainsi durablement l'offre de couverture classique de l'ASRE par l'assurance du crédit de fabrication, la garantie de *bonds* et la garantie de refinancement. Il s'agit là d'une étape importante en vue de pérenniser la compétitivité internationale de l'ASRE. Les assurances classiques éprouvées, à savoir les assurances de crédit fournisseur, de crédit acheteur, du risque de fabrication et les assurances globales, restent le cœur des affaires de l'ASRE.

En 2014, l'ASRE a assuré des opérations d'exportation par des assurances et des garanties s'élevant à 5690,2 millions de francs. Elle a émis 728 polices d'assurance pour une valeur de 4465,0 millions de francs (nouveaux engagements), enregistrant ainsi une hausse de 928,9 millions de francs (26 %) par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les accords de principe se sont inscrits en légère baisse, l'ASRE ayant approuvé 110 demandes pour un montant total de 1225,1 millions de francs. La nouvelle exposition (accords de principe et polices d'assurance) a diminué de 11 % par rapport à 2013. Le nombre des nouvelles polices d'assurance émises et des nouveaux accords de principe donnés a légèrement reculé, passant de 854 à 838 en l'espace d'un an. Le besoin en couverture des exportateurs suisses est élevé, notamment pour les PME, qui représentent plus de deux tiers (72 %) des clients actifs de l'ASRE.

L'offre de l'ASRE s'adresse à toutes les branches en Suisse. L'accessibilité est assurée grâce à des brochures d'information disponibles en plusieurs langues et à des conseillers responsables des nouveaux clients romands et tessinois. Par ailleurs, l'ASRE organise régulièrement des séances d'information et des formations populaires auprès des clients peu expérimentés, qui peuvent ainsi découvrir la gamme de produits de l'ASRE. De plus, elle a intensifié ses efforts en vue d'élargir son offre d'encouragement à des services comme l'architecture, l'ingénierie et l'informatique.

Pour répondre au mieux aux besoins de ses clients et faciliter la totalité de la procédure de demande d'assurance en ligne, l'ASRE continue d'améliorer son outil web correspondant. Par ailleurs, le projet Fast Track a été poursuivi durant l'année sous revue. Il vise à réduire les travaux liés au traitement et à l'examen des petites

opérations simples et à accélérer la procédure de demande.

Aux termes de l'art. 5 OASRE, l'ASRE n'assure pas les risques couverts par le marché. Autrement dit, s'inspirant de la pratique de l'Union européenne, dans les pays où les risques sont en principe couverts par le marché, elle assure uniquement les crédits à l'exportation à court terme lorsque les assurances privées refusent de les couvrir¹. La liste des pays concernés est publiée sur le site internet de l'ASRE². Pour diverses opérations, les assurances-crédit à l'exportation privées actives en Suisse ont été invitées à coopérer en termes de réassurance. Enfin, des échanges intenses ont eu lieu en 2014 avec les assurances privées dans un cadre bilatéral et institutionnel.

Dans son activité, l'ASRE respecte les principes de la politique étrangère et les engagements de la Suisse en matière de droit international public. A cet effet, elle utilise, depuis 2008, une méthode intégrée d'examen de la conformité, et applique les recommandations de l'OCDE sur le devoir de diligence environnementale et sociale (Approches communes). Elle examine les aspects environnemental et social des opérations à assurer, mais aussi ceux liés aux droits de l'homme, au développement et à la corruption, notamment. Aucune opération particulièrement importante propre à exiger l'implication du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ou du Conseil fédéral conformément à l'art. 34 LASRE n'est à signaler en 2014.

Le traditionnel dialogue annuel de l'ASRE avec les organisations de la société civile s'est tenu en novembre 2014. Les représentants de ces organisations (Alliance Sud, Amnesty International, WWF Suisse, Transparency International et la Déclaration de Berne) se sont montrés globalement satisfaits de la politique, des processus et des opérations d'intérêt public de l'ASRE. L'ASRE a répondu à des questions concrètes relatives au respect des droits de l'homme et a fourni des informations sur l'évolution des discussions à ce sujet au sein de l'OCDE. De plus, elle a entretenu des contacts réguliers avec les associations économiques intéressées (Swissmem, scienceindustries, economiesuisse et plusieurs chambres de commerce), également au niveau du conseil d'administration.

Les délégations de l'ASRE ont pris part aux réunions de l'Union de Berne afin de recueillir des informations sur les évolutions intervenues au niveau international en matière d'assurance-crédit à l'exportation. L'ASRE a en outre épaulé le SECO lors des séances de l'OCDE, du Groupe de travail international sur les crédits à l'exportation (GTI) et du Club de Paris.

2. Objectifs financiers

Le compte de résultat de l'ASRE affiche un résultat d'entreprise positif pour 2014. Le bénéfice net, qui se monte à

¹ www.serv-ch.com > Documents > Informations > Informations Subsidiarité.

² www.serv-ch.com > Pratique de couverture > Pratique de couverture des pays et des banques.

122,3 millions de francs, est nettement supérieur à celui de l'année précédente (0,2 million de francs). Cette embellie tient avant tout à la réévaluation des créances à l'égard de l'Argentine à la suite d'un nouvel accord de désendettement conclu avec ce pays. Des recettes de primes de 9,1 millions de francs plus élevées et des charges de sinistres de 9,8 millions de francs plus faibles que l'année précédente ont également contribué à ce bon résultat.

A l'instar des années précédentes, l'ASRE peut apporter en 2014 la preuve d'autofinancement requise par la loi au niveau tant de l'exploitation que de l'entreprise. Au niveau de l'entreprise (autofinancement 2), toutes les rubriques affichent un résultat positif. L'autofinancement à long terme de l'ASRE est donc assuré.

Fin 2014, l'ASRE disposait de moyens financiers d'une valeur totale de 2187,7 millions de francs, dont 157,9 millions de francs sous forme de liquidités, afin de faire face aux engagements à court terme (versement d'indemnités); le montant restant fait l'objet de placements à échéances diverses auprès de la Confédération, conformément à l'art. 28 LASRE. Si l'ASRE n'est pour ainsi dire exposée à aucun risque de placement, elle ne réalise que de maigres rendements.

Le capital total de l'ASRE s'élevait à 2571,1 millions de francs à la date du bilan. Les fonds propres de l'ASRE ont augmenté de 542,9 millions de francs par rapport au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007. La capacité de l'ASRE à assumer les risques s'est ainsi considérablement renforcée, ce qui lui permet de remplir sa tâche d'encouragement.

Le plafond d'engagement fixé par le Conseil fédéral à 12 milliards de francs était utilisé à 81 % à fin 2014 (valeur de l'année précédente: 74 %). Si une forte hausse de l'exposition de l'ASRE venait à se profiler, celle-ci soumettrait une demande au Conseil fédéral en temps utile.

La politique de risque introduite en 2008 et révisée en 2010 par le conseil d'administration forme la base d'une gestion systématique des risques financiers (risques de crédit, de marché et de liquidités), des risques opérationnels (risques informatiques, risques d'audit et de contrôle, risques de non-conformité à la loi), des risques stratégiques et des risques d'image. En 2013, PWC Zurich a effectué un examen approfondi du modèle d'évaluation du risque de crédit appliqué. Les résultats de cet examen ont montré que les modèles de crédit et de notation de l'ASRE sont adaptés à son modèle d'affaires. En 2014, la politique du risque et la gestion du risque de l'ASRE ont subi quelques modifications formelles et organisationnelles, mais aucun changement de fond n'a été effectué dans la politique du risque. L'existence d'un système de contrôle interne (SCI) conforme aux dispositions du code des obligations a également été confirmée en 2014 par l'organe de révision externe.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

L'ASRE estime être un employeur attrayant et compétitif, qui rémunère ses collaborateurs en fonction des prestations. Fin 2014, l'ASRE employait 44 collaborateurs représentant 41,5 équivalents plein temps. Le taux de fluctuation au cours de l'année passée était de 9 %, sachant que, après plusieurs années à l'ASRE, des jeunes collaborateurs ont décidé de poursuivre leur carrière ailleurs. L'ASRE attache beaucoup d'importance à la formation continue et à l'encouragement de ses collaborateurs. Elle a par conséquent consacré quelque 150 000 francs à des cours de formation et de perfectionnement en 2014, ce qui représente près de 3,1 % de la masse salariale. Estampillée entreprise formatrice depuis 2010, l'ASRE forme actuellement trois apprentis employés de commerce.

4. Coopérations et participations

L'ASRE a poursuivi en 2014 sa coopération de longue date avec le secrétariat de scienceindustries, l'organisation économique du secteur suisse chimie-pharma-biotech, en rapport avec l'établissement d'assurances globales pour les entreprises affiliées. Elle n'a mis en place aucune nouvelle coopération ni pris de participation dans une autre société.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a procédé à l'audit des comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe aux comptes annuels) et de la preuve d'autofinancement pour l'exercice 2014. Il estime que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement obéissent aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation publiés dans le rapport annuel, et qu'ils brossent un tableau conforme à l'état de la fortune, des finances et des revenus. Il confirme l'existence d'un système de contrôle interne (SCI), selon les directives du conseil d'administration, qui sert la gestion des risques de l'ASRE.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le rapport annuel 2014 de l'ASRE, y compris les comptes annuels, a été soumis au Conseil fédéral pour approbation, et le rapport du conseil d'administration de l'ASRE relatif à la réalisation des objectifs stratégiques pour la période 2011-2014 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 9 février 2015 lui ont été présentés pour information.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 1^{er} avril 2015, le Conseil fédéral a approuvé les rapports cités au point C qui lui ont été soumis pour approbation ou présentés pour information. Il a également donné décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2014.

Swisscom SA

Internet: www.swisscom.com

Siège: Ittigen

Forme juridique: société anonyme

Cotation: Bourse suisse SIX

Participation de la Confédération: 51 %

Conseil d'administration: Hansueli Loosli (président), Barbara Frei, Frank Esser, Thorsten Kreindl, Theophil Schlatter, Catherine Mühlemann, Michel Gobet (représentant du personnel), Hugo Gerber (représentant du personnel), Hans Werder (représentant de la Confédération)

CEO: Urs Schaeppi

Révision externe: KPMG, Muri

Appréciation des résultats de 2014 en bref

En 2014, Swisscom a *réalisé* les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Swisscom a répondu à toutes les attentes concernant la position sur le marché, la compétitivité, l'innovation, la stabilité financière, la rentabilité, le service public, la responsabilité sociale et le développement durable.

En Suisse, Swisscom a confirmé sa position de leader sur le marché dans tous les secteurs d'activité clés tout en continuant de consentir d'importants investissements (1,75 milliard de francs) dans l'infrastructure de réseau. A l'heure actuelle, 1,4 million de logements et de commerces sont raccordés au réseau à très haut débit (> 50 Mbit/s) et 97 % de la population a accès à la norme de téléphonie mobile LTE la plus récente (jusqu'à 150 Mbit/s). Malgré l'érosion continue des prix, l'entreprise a réussi à augmenter son chiffre d'affaires. La réunion des unités Grandes entreprises et Services informatiques dans la division « Enterprise » a été achevée avec succès.

Sur le marché italien tout aussi important, la filiale Fastweb a su gagner de nouveaux clients et augmenter sa part de marché et son chiffre d'affaires. En revanche, la rentabilité est restée faible. La valeur de la participation dans Fastweb a été confirmée.

Pour Swisscom, la protection des données et la sécurité de l'information sont des priorités. En 2014, le centre de calcul mis en service à Berne-Wankdorf a été certifié selon la norme la plus exigeante au monde en matière de sécurité.

En 2014, un autre événement marquant a été l'achat de l'entreprise de marketing PubliGroupe pour 475 millions de francs. La reprise de l'annuaire en ligne « local.ch », exploité auparavant dans le cadre d'une joint-venture avec PubliGroupe a permis à Swisscom de renforcer sa position sur le marché suisse de la publicité.

Swisscom est un employeur attrayant comme en témoignent un degré de satisfaction élevé et un fort attachement à l'entreprise.

En Suisse, Swisscom est toujours tenue de compenser l'érosion des marges dans l'activité principale par des innovations. A l'étranger, il convient d'augmenter la rentabilité de Fastweb et de renforcer la bonne position de l'entreprise sur le marché italien.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	11 703	11 434
Bénéfice net (mio CHF)	1 706	1 695
Total du bilan (mio CHF)	20 932	20 496
Ratio de fonds propres (%)	26,1	29,3
Effectif (nombre d'ETP)	21 125	20 108

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Cours de l'action au 31.12	522,50	470,90
Dividende (CHF par action)	22	22
Total Shareholder Return ¹⁾ (%)	15,7	25,2
Dette nette (mio CHF)	8 120	7 812
Dette nette ÷ EBITDA ²⁾	1,8	1,8

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ (Dividende + variation du cours de l'action) ÷ Cours de l'action au jour de référence du bilan

²⁾ Résultat avant intérêts, impôts et amortissements

A. Réalisation des objectifs 2014*

1. Priorités stratégiques

En tant que premier prestataire dans le domaine de l'information et des télécommunications, Swisscom a su défendre sa position sur le marché suisse dans tous les secteurs d'activité et a pu augmenter son chiffre d'affaires, malgré l'érosion des prix représentant 360 millions de francs. Le degré de fidélité et de satisfaction de la clientèle supérieur à la moyenne en comparaison sectorielle a été confirmé. La stratégie de l'entreprise axée sur la qualité et l'innovation a fait ses preuves. Swisscom a investi 1,75 milliard de francs pour garantir la performance et la sécurité de l'infrastructure suisse de réseau. A la fin de l'année, 1,4 million de logements et de commerces étaient raccordés au réseau à très haut débit alors que différentes tech-

nologies de fibre optique étaient utilisées. 97 % de la population avait déjà accès à la nouvelle norme de téléphonie mobile 4G (LTE).

La filiale Fastweb applique une stratégie semblable en Italie et rencontre également le même succès. Durant l'exercice, Fastweb a été le seul opérateur de télécommunication en Italie à augmenter sa part de marché et son chiffre d'affaires. En raison d'investissements élevés dans l'aménagement de l'infrastructure de réseau - Fastweb finance tous les investissements à partir de son propre cas flow - le résultat après amortissements était légèrement négatif. La valeur de la participation dans Fastweb a été confirmée.

Swisscom a assuré le mandat de service universel dans toute la Suisse conformément aux critères de qualité définis dans le droit des télécommunications et sans percevoir d'indemnités, tout en garantissant un accès non discriminatoire à son propre réseau. Swisscom s'est aussi engagée, au-delà de ses obligations légales, en faveur d'un accès facilité de l'ensemble de la population au monde numérique, de la sécurité de l'information et de la protection des données des clients contre le vol et l'accès non autorisé. La stratégie de Swisscom en matière de développement durable a obtenu une reconnaissance internationale.

2. Objectifs financiers

Le chiffre d'affaires net du groupe a augmenté de 2,4 %, s'établissant à 11,7 milliards de francs. Le résultat d'exploitation avant impôts, intérêts et amortissements (EBITDA) a augmenté de 2,6 % pour s'établir à 4,4 milliards de francs. Le bénéfice net a baissé de 0,6 % pour s'établir à 1,7 milliard de francs.

Le cours de l'action a progressé de 11 % pour s'établir à 522,50 francs à la clôture de l'exercice. La performance du titre Swisscom a dépassé celle de l'indice SMI et celle de l'indice européen des valeurs STOXX Europe 600 Télécommunications.

Le dividende était de 22 francs par action pour l'exercice 2014, soit la même valeur que l'année précédente. Au cours de l'exercice, la Confédération peut escompter un revenu d'environ 580 millions de francs.

L'endettement net de Swisscom a augmenté – principalement suite à la reprise de PubliGroupe – de 308 millions de francs pour atteindre 8,1 milliards de francs. En raison d'une hausse simultanée de l'EBITDA, le rapport dette nette / EBITDA de 1,8 n'a pas évolué (le Conseil fédéral a fixé la limite de l'endettement à 2,1 fois l'EBITDA).

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Swisscom est un employeur attractif doté d'une politique du personnel moderne et socialement responsable.

Swisscom encourage la diversité, l'égalité des chances et l'employabilité des collaborateurs. La satisfaction des collaborateurs est élevée: il ressort de l'enquête menée auprès des collaborateurs que la satisfaction et l'attachement à l'entreprise sont supérieures à la moyenne en comparaison sectorielle et que presque tous les critères évalués ont obtenu de meilleurs résultats que lors de la précédente enquête de 2012 déjà très positive. En Suisse, les effectifs ont augmenté de 910 unités (+5,2 %) suite à des acquisitions pour s'établir à 18 272 postes à temps plein. Indirectement, d'autres emplois ont été créés par Swisscom dans toute la Suisse du fait des investissements élevés dans l'infrastructure de réseau. Swisscom est la première entreprise de Suisse dans la formation des professions liées aux TIC. Au cours de l'exercice, Swisscom a formé 922 apprentis.

4. Coopérations et participations

Fastweb est la participation la plus importante de Swisscom. Cette entreprise est le principal opérateur alternatif italien de réseaux à haut débit. L'objectif stratégique consistant à garantir une contribution positive à la valeur de l'entreprise par la croissance sur le marché italien du haut débit comparativement peu saturé n'a pas encore été atteint. Cela a conduit en 2011 à une correction de valeur de la participation dans Fastweb de l'ordre de 1,55 milliard de francs. Depuis, la situation de Fastweb s'est améliorée. Le portefeuille de clients et la part de marché ont pu être nettement augmentés tant dans le segment de la clientèle commerciale que dans le segment de la clientèle privée. En 2014, Swisscom a pu dégager un résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) de 515 millions d'euros. Fastweb ayant parallèlement réalisé des investissements de l'ordre de 562 millions d'euros dans le développement de son propre réseau ultramoderne, le résultat après amortissements (EBIT) était légèrement négatif (-11 mio d'euros). La valeur de la participation dans Fastweb a été confirmée.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe (KPMG SA) a conclu que les comptes consolidés de Swisscom SA pour l'exercice 2014 étaient conformes à la loi et donnaient une image du patrimoine, de la situation financière et des résultats fidèle à la réalité.

C. Propositions à l'assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 13 mai 1998 sur les statuts de Swisscom SA, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (ou par un représentant qu'ils auront désigné).

L'assemblée générale ordinaire de Swisscom SA s'est tenue le 8 avril 2015 à Zurich. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale:

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de Swisscom SA ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2014
2. de prendre acte, par un vote consultatif, du rapport de rémunération 2014;
3. de distribuer un dividende de 22 francs par action;
4. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2014;
5. de réélire Hansueli Loosli (en tant que président), Barbara Frei, Frank Esser, Thorsten Kreindl, Theophil Schlatter, Catherine Mühlemann, Michel Gobet et Hugo Gerber pour une durée d'un an au sein du conseil d'administration;
6. de réélire Barbara Frei, Thorsten Kreindl, Theophil Schlatter, Hans Werder et Hansueli Loosli (sans droit de vote) pour une durée d'un an au sein du comité de rémunération;
7. d'approuver, conformément aux statuts et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), le montant global maximum de CHF 2,6 millions pour la rémunération du conseil d'administration et de CHF 9,7 millions pour la rémunération de la direction du groupe pour l'exercice 2016;
8. de réélire le cabinet d'avocats Reber de Zurich en tant que représentant indépendant des droits de vote;
9. de réélire KPMG SA, à Muri près de Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2014.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le DETEC et le DFF ont été chargés le 25 mars 2015 par le Conseil fédéral d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Swisscom SA.

CFF SA

Internet: www.sbb.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Ulrich Gygi (président), Monika Ribar (vice-présidente), Andrea Hämmerle (représentant du personnel), Daniel Trollet (représentant du personnel), Andreas Hunziker, Conrad Löffel, Peter Siegenthaler, Hans-Jürg Spillmann, Alexandra Post Quillet

CEO: Andreas Meyer

Révision externe: Ernst & Young, Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Les CFF ont *partiellement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2014.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier, dans le trafic marchandises et partiellement dans le trafic voyageurs est bon. Des mesures s'imposent dans le secteur de l'infrastructure. La situation financière des CFF reste un défi. Le Conseil fédéral attend une augmentation de la productivité, notamment dans le trafic voyageurs afin d'améliorer durablement les résultats annuels.

Le résultat annuel des CFF a augmenté pour s'établir à 373 millions (2013: 238 mio). Le flux de trésorerie disponible n'a cependant pas permis de financer les investissements commerciaux par les fonds propres. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse, s'est établi à 7,7 milliards, atteignant 15 fois l'EBIT. Le Conseil fédéral attend des CFF qu'ils limitent à moyen terme cet endettement à 12 fois l'EBIT.

Le trafic voyageurs a enregistré une nette augmentation: le trafic régional a crû de 4,6 % (2013: 1,0 %), plus fortement que le trafic grandes lignes augmentant de 1,8 % (2013: 1,4 %). On constate une légère amélioration de la ponctualité des trains et de la satisfaction des clients, qui sont à un niveau élevé.

Dans le trafic marchandises, CFF Cargo a réalisé pour la seconde fois un résultat annuel positif, la prestation de trafic étant en hausse. Des mesures supplémentaires pour améliorer les résultats sont mises en œuvre pour garantir durablement la bonne marche des affaires, notamment dans la perspective de la suppression du taux plancher de l'euro.

Dans le domaine des infrastructures, les CFF n'ont atteint les objectifs que partiellement. En 2014, l'exploitation et le maintien de l'infrastructure fortement sollicitée ont requis des travaux d'entretien supplémentaires et nettement plus de ressources.

Les objectifs en matière de personnel sont atteints. La satisfaction des collaborateurs a augmenté de 61 à 66 points. Les CFF et les partenaires sociaux ont conclu une nouvelle CCT pour la maison mère, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 pour 4 ans.

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	8 542	8 319
Bénéfice du groupe (mio CHF)	373	238
Somme inscrite au bilan (mio CHF)	38 106	36 412
Quote-part des capitaux propres (%)	29,9	30,2
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	32 730	30 977

Chiffres concernant l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	66	61
Voyageurs transportés (mio par jour)	1,2	1,0
Ponctualité-client (%)	87,7	87,5
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	104	96
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	33	15
Dette nette productive d'intérêts (mio CHF)	7 720	7 507

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ¹⁾	2 199	2 156
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional et des marchandises ainsi que dans le cadre de la loi sur l'égalité pour les handicapés

A. Réalisation des objectifs en 2014*

1. Priorités stratégiques

Le trafic voyageurs a continué d'augmenter: le trafic régional au bénéfice d'indemnités a crû de 4,6 % (2013: 1,0 %), plus fortement que le trafic grandes lignes axé sur la rentabilité, augmentant lui de 1,8 % (2013: 1,4 %). La croissance aux heures de pointe est restée stable. La prestation du trafic international longue distance a diminué de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Le trafic a reculé dans les liaisons vers la France, l'Italie et l'Allemagne. Des chantiers, une réduction de l'offre (Genève-Marseille, Montpellier) et la concurrence des lignes

d'autocars sur de longues distances (Allemagne) en sont les principales causes.

Le trafic marchandises évolue dans un marché difficile où les marges sont faibles. Suite à la réorientation stratégique et aux vastes mesures d'assainissement, la division CFF Cargo réalise à nouveau un bénéfice de 33 millions (2013: 15 mio). Le domaine d'activité Suisse (y compris les trafics d'importation et d'exportation) a réalisé un bénéfice de 32 millions (2013: 17 mio) grâce à la hausse du chiffre d'affaires et aux mesures d'assainissement. Avec un résultat d'1 million (2013: -3 mio), CFF Cargo International a réalisé pour la première fois un bénéfice.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de satisfaire aux exigences croissantes des clients et des voyageurs, dont le nombre continue d'augmenter. S'agissant des gares, la satisfaction des clients reste élevée, malgré un léger recul. Avec une gestion de ses biens immobiliers orientée vers le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Dans le domaine des infrastructures, les CFF n'ont atteint les objectifs que partiellement. En 2013 déjà, les CFF avaient constaté une nette détérioration de l'état des installations; à nouveau en 2014, ils ont procédé à des mesures d'entretien supplémentaires, non prévues dans la Convention sur les prestations 2013-2016. Un déficit de l'ordre de 95 millions grève ainsi le résultat d'Infrastructure réseau. Les CFF voient aussi que des mesures d'entretien supplémentaires seront nécessaires ces prochaines années. Dans l'année sous revue, 117 perturbations ont été causées par l'infrastructure, entraînant des retards de plus de 3 minutes. Ces perturbations sont notamment liées au regain d'activité des chantiers sur le réseau - dans la région zurichoise - ainsi qu'à des dérangements des installations plus importants.

En dépit des perturbations évoquées, la ponctualité affiche un niveau élevé. Dans le trafic voyageurs, 87,7 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2013: 87,5 %). La ponctualité à l'arrivée des trains de marchandises en Suisse est restée stable à 95,1 %. S'agissant de la satisfaction des clients et de l'image du groupe, on note une amélioration. Celle-ci est avant tout liée à une meilleure évaluation de l'offre de places assises, du rapport prix-prestations et de l'information de la clientèle en cas de perturbation.

Après une série d'accidents parfois graves durant l'année précédente, les CFF ont atteint les objectifs en matière de sécurité en 2014. Les mesures adoptées en 2013 ont été rigoureusement maintenues en 2014. Le Conseil fédéral a contrôlé trois aspects du système global de sécurité des CFF: les collisions de trains, les déraillements et les accidents de personnes accédant au chemin de fer. Ces objectifs ont été atteints en 2014. De nouveaux progrès ont

été accomplis concernant les objectifs environnementaux (protection contre le bruit et programme d'économie d'énergie). Fin 2014, 53,7 % des gares CFF disposaient d'une entrée à niveau dans les voitures et d'un accès sans obstacles aux quais. La mise en œuvre dans les délais des exigences de la loi sur l'égalité pour les handicapés reste difficile.

2. Objectifs financiers

Les comptes annuels bouclent sur un bénéfice du groupe de 373 millions, en hausse de 135 millions. Cette hausse est liée avant tout à des bénéfices plus élevés dans la vente de biens immobiliers et à une réduction du déficit d'Infrastructure réseau. Le secteur Immobilier a fourni la plus grande contribution au résultat (352 mio), suivi par le trafic voyageurs (104 mio). CFF Cargo a réalisé un bénéfice de 33 millions. Le secteur Infrastructure réseau au bénéfice d'une indemnité a été la principale source de perte avec un résultat de -95 millions. CFF Immobilier a versé des paiements compensatoires de 150 millions à l'infrastructure et une contribution substantielle à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. Les objectifs en matière de productivité n'ont été réalisés que partiellement, plus spécifiquement dans le trafic marchandises.

Les investissements n'ont pas pu être autofinancés. Le flux de trésorerie disponible s'est élevé à -205 millions (2013: -653 mio), après financement par les pouvoirs publics. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse de 213 millions, s'est établi à 7,7 milliards, soit 15 fois l'EBIT. L'objectif du propriétaire qui demande la limitation à moyen terme de l'endettement net productif d'intérêts à 12 fois l'EBIT n'a pas été atteint. Pour préserver la stabilité financière, les CFF devront donc parvenir à trouver un équilibre viable entre les investissements, les revenus et les gains de productivité.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 1753 postes à plein temps (+5,7 %), chiffre qui comprend la participation à Login SA (+1048 EPT). Dans l'année sous revue, les CFF et les partenaires sociaux ont conclu une nouvelle CCT pour CFF SA et CFF Cargo SA qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2015 pour une durée de quatre ans. La CCT 2015 contient d'importantes nouveautés concernant le personnel, et ce tant pour l'entreprise que pour les collaborateurs. En tout, 1421 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. A l'aide de programmes spécifiques, les CFF cherchent à promouvoir la santé et la réintégration professionnelle des collaborateurs, à améliorer leurs chances sur le marché de l'emploi et ils s'engagent pour concilier vies professionnelle et familiale.

L'assainissement de la caisse de pensions des CFF est réalisé du point de vue technique. Au cours de l'année, le

taux de couverture de la caisse a progressé grâce au bon rendement des investissements; il est passé de 102,4 % à 107,3 %. Le Conseil de fondation de la caisse de pensions des CFF a décidé de supprimer à partir du 1er janvier 2014 les contributions d'assainissement de 2,5 % fournies par les assurés actifs et les CFF. Ce même conseil a décidé fin 2014 une série de mesures afin de stabiliser à long terme la caisse de pension, en raison notamment de réserves de fluctuation insuffisantes, des faibles rendements des investissements et de l'allongement de l'espérance de vie.

Selon les résultats d'une enquête exhaustive, la satisfaction du personnel s'est nettement améliorée, passant de 61 en 2013 à 66 points en 2014. Le taux de réponse a été de 73 %.

4. Coopérations et participations

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement n'est intervenu durant l'année sous revue. Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision des CFF recommande dans son rapport du 12 mars 2015 à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et du groupe 2014. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (respectivement par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tient le 28 mai 2015 à Berne. Le conseil d'administration propose :

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2014 et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO.

2. de reporter à compte nouveau la perte résultant du bilan au 31 décembre 2014 d'un montant de -269,1 millions (bénéfice annuel 2014: 385,1 mio; perte reportée de l'année précédente: -446,0 mio; prélèvement sur la réserve conformément à l'art. 67 LCdF pour l'infrastructure de 93,1 mio);
3. de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2014, clôturé au 31 décembre 2014;
4. de confirmer dans leurs fonctions Ulrich Gygi (président du conseil d'administration), Conrad Löffel, Hans-Jürg Spillmann, Peter Siegenthaler et Daniel Troillet (membres du conseil d'administration). La durée du mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017 à l'exception du mandat d'Hans-Jürg Spillmann, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, M. Spillmann ayant atteint la limite d'âge statutaire. A l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015, Andreas Hunziker quittera le conseil d'administration avec les remerciements d'usage. Ensuite un nouveau membre sera proposé pour nomination au conseil d'administration. Le mandat de ce nouveau membre prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017;
5. de nommer Ernst & Young organe de révision pour un nouveau mandat d'un an.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 25 mars 2015 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA.

La Poste Suisse SA

Internet: www.post.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Peter Hasler (président), Adriano P. Vassalli (vice-président), Susanne Blank (représentante du personnel), Michel Gobet (représentant du personnel), Andreas Schläpfer, Marco Durrer, Philippe Milliet, Myriam Meyer, Nadja Lang

CEO: Susanne Ruoff

Révision externe: KPMG SA, Muri (Berne)

Appréciation des résultats de 2014 en bref

La Poste a *atteint* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2014.

En 2014 également, la Poste a fourni les services postaux et de paiement relevant du service universel à des prix équitables et avec la qualité requise. Les délais d'acheminement inscrits dans la législation postale pour les lettres et les colis ont été respectés, de même que les prescriptions relatives à l'accessibilité des offices de poste et à l'accès de la population aux services postaux et de paiement relevant du service universel. La satisfaction globale des clients de la Poste se maintient à son niveau de 2013. Les parts de marché dans les activités relevant de son cœur de métier (lettres, colis, trafic de paiement et trafic voyageurs) ont pu être préservées.

Les produits d'exploitation ont atteint 8457 millions et sont inférieurs de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent; en revanche, le bénéfice consolidé du groupe a enregistré une hausse de 12 millions, atteignant 638 millions. A l'issue de l'exercice, la valeur ajoutée de l'entreprise se montait à 207 millions. A l'exception de l'unité Réseau postal et vente, tous les segments affichaient un résultat positif. La part du bénéfice versée à la Confédération se monte à 200 millions.

Au sein du groupe, la satisfaction du personnel reste à son niveau de l'exercice précédent, soit à 75 points et le taux de fluctuation reste bas. En s'engageant pour concilier famille et travail et avec un taux de formation de 5,5 %, la Poste peut être qualifiée d'employeur socialement responsable. La Caisse de pensions Poste présente un taux de couverture de 101,4 % (valeur provisoire).

La Poste s'engage largement dans le domaine du développement durable, réussissant à nouveau à abaisser par le biais de différentes mesures son impact sur le climat. Durant l'année sous revue, elle a ainsi mis en service deux centrales solaires supplémentaires sur les toits d'un centre courrier et colis.

En ce qui concerne les coopérations et les prises de participation, la rentabilité (marge EBIT) à l'étranger reste certes inférieure à celle du groupe (9,5 %), mais elle s'est néanmoins accrue pour atteindre à 5,8 %. Le Conseil fédéral attend une amélioration supplémentaire.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF) ¹⁾	8 457	8 575 ²⁾
Bénéfice consolidé (mio CHF)	638	626 ²⁾
Total du bilan (mio CHF)	124 671	120 383
Ratio de fonds propres en %	4	4,7
Effectif (nombre d'ETP)	44 681	44 105

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (0 - 100)	75	75
Bénéfice versé à la Conf. (mio CHF)	200	180
Lettres adressées (mio d'envois)	2 203	2 259 ³⁾
Colis (mio d'envois)	112	110 ³⁾
Nouveaux capitaux PostFinance (mrd de CHF)	2,8	4,3

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ⁴⁾	225	225
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Total des produits d'exploitation

²⁾ Les valeurs financières utilisées pour la comparaison et fournies par la Poste dans son rapport de gestion 2013 comprennent trois effets exceptionnels qui ont été normalisés pour garantir une meilleure comparaison.

³⁾ La définition des volumes de lettres et de colis a été adaptée. Les chiffres de l'année précédente ont été donc adaptés.

⁴⁾ CarPostal et aide indirecte à la presse

A. Réalisation des objectifs en 2014*

1. Priorités stratégiques

En 2014 également, la Poste a fourni les services postaux et de paiement relevant du service universel à des prix équitables et avec la qualité requise. 97,7 % des lettres en courrier A et 99 % des envois en courrier B ont été distribués dans les délais. Quant aux colis, 97,4 % des colis Priority et 97,5 % des envois Economy ont été acheminés dans les délais. La Poste a réussi à améliorer légèrement ses valeurs par rapport à l'exercice précédent, exception faite des colis Economy, atteignant ainsi sans difficulté les valeurs cibles de la législation postale.

En 2014, 95,3 % de la population a pu accéder à un office de poste ou à une agence postale en 20 minutes, voire 30 minutes s'il s'agissait de service à domicile. L'accessibilité des services de paiement a été de 98,3 %.¹

L'indice de satisfaction global des clients de la Poste se situe à 80 points, soit au même niveau que durant l'exercice précédent (sur un total de 100). La satisfaction de la clientèle commerciale des unités Swiss Post Solutions, Réseau postal et vente et PostFinance se monte à 82 points. La satisfaction de la clientèle privée a pu être maintenue à un niveau élevé.

En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis sont avantageux. Pour les lettres, la Poste s'est classée au sixième rang des quinze pays pris en considération et pour les colis au troisième rang. Elle occupe la première place dans les deux catégories, une fois le pouvoir d'achat corrigé.

Dans les envois transportés par la Poste, les volumes de lettres adressées et de journaux ont encore reculé, respectivement de 2,5 % et 4,2 % en 2014 en raison de l'évolution du comportement de la clientèle. Les colis enregistrent à nouveau une hausse de 1 % due au commerce électronique. La Poste a réussi à conserver ses parts de marché dans les secteurs d'activité communication et logistique, services financiers et trafic voyageurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable, la Poste a réussi en 2014 à réduire massivement ses émissions de CO₂. En 2014, deux centrales solaires supplémentaires ont été mises en service sur les toits du centre courrier et colis d'Härkingen. Ainsi, la Poste exploite désormais dix installations photovoltaïques qui chaque année injectent quelque 5 millions de kWh d'électricité dans le réseau.

2. Objectifs financiers

Les produits d'exploitation de la Poste ont reculé de 118 millions de francs par rapport à l'année précédente. Le résultat d'exploitation normalisé de la Poste se monte à 803 millions (2013: 911 mio). Le bénéfice du groupe a augmenté de 12 millions pour s'établir à 638 millions. A l'issue de l'exercice, la valeur ajoutée de l'entreprise se montait à 207 millions.

A l'exception de Réseau postal et vente, toutes les unités du groupe ont contribué au résultat positif de la Poste. Le résultat d'exploitation de la Poste est surtout imputable à PostMail (334 mio), PostLogistics (141 mio) et PostFinance (382 mio). PostFinance a toutefois enregistré un recul de 155 millions par rapport à l'année précédente, lié essentiellement à des correctifs de valeur apportés au portefeuille. L'afflux de nouveaux capitaux se monte à nouveau à presque 3 milliards. PostFinance dispose des

fonds propres nécessaires conformément au droit bancaire. Le résultat d'exploitation de Réseau postal et vente s'établit à -100 millions. Les reculs des produits liés à la diminution des volumes de courrier et de colis mais aussi des transactions monétaires au guichet n'ont pas pu être compensés par la restructuration du réseau d'offices de poste. La rentabilité de la Poste est élevée en comparaison avec les plus grandes entreprises postales européennes.

Le conseil d'administration de la Poste demande au Conseil fédéral le versement de 200 millions au titre du bénéfice, ce qui correspond à un dividende de 153,8 francs par action.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Les effectifs du groupe ont augmenté en 2014 de 576 postes à temps plein par rapport à l'année précédente. Quelque 90 % des effectifs totaux de la Poste travaillent en Suisse, où le nombre des postes à temps plein a cependant diminué de 272 unités. En revanche, les effectifs à l'étranger, notamment chez Swiss Post Solutions et CarPostal, augmentent de 848 postes à temps plein.

Le taux de satisfaction du personnel du groupe s'est maintenu à son niveau de 2013, soit à 75 points (sur une échelle de 100). En 2014, la Poste comptait 2035 apprentis (2013: 2024) dans cinq groupes de profession différents, ce qui représente 5,5 % de l'ensemble des effectifs du groupe en Suisse.

La Poste s'engage par le biais de plusieurs mesures pour concilier famille et travail. Elle propose à tous les employés, y compris aux cadres, des modèles de travail flexibles.

La Poste et les partenaires sociaux ont achevé au début de l'année 2015 les négociations concernant une nouvelle CCT faitière ainsi que des CCT pour les sociétés du groupe Poste CH SA, CarPostal Suisse SA et PostFinance SA. L'entrée en vigueur de ces différentes CCT est prévue pour le 1^{er} janvier 2016.

Fin 2014, la Caisse de pensions de la Poste présentait un taux de couverture de 101,4 % (valeur provisoire).

4. Coopérations et participations

Durant l'exercice écoulé, la Poste a dégagé à l'étranger un produit d'exploitation de 1233 millions de francs (dont 93,9 % en Europe), ce qui correspond à presque 15 % du produit d'exploitation du groupe. Le résultat d'exploitation obtenu à l'étranger s'est monté à 72 millions de francs ou 9 % du résultat d'exploitation du groupe. La rentabilité

¹ Les deux autorités de surveillance que sont la PostCom et l'OFCOM vont encore contrôler si ces valeurs sont conformes aux prescriptions de la législation postale.

(marge EBIT) à l'étranger est de 5,8 %. Elle est certes inférieure à celle du groupe, qui est de 9,5 %, mais une hausse se dessine par rapport à l'année précédente.

La joint-venture ASENDIA a réussi en 2014 à doubler son résultat en raison d'amortissements plus faibles. Ayant repris les activités de gestion de solutions Mailroom et de documents de l'entreprise Pitney Bowes, Swiss Post Solutions a réussi à obtenir à l'étranger un produit d'exploitation nettement plus élevé qu'en 2013. En reprenant de nouveaux réseaux urbains en France, CarPostal a également amélioré son produit d'exploitation.

En 2014, la Poste a procédé à différentes acquisitions, mais à moindres coûts et avec des conséquences mineures sur le volume des produits.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a confirmé dans un rapport du 16 mars 2015 que les comptes consolidés de La Poste Suisse SA pour l'exercice 2014 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et la loi suisse. Il recommande l'approbation des comptes annuels consolidés de 2014.

C. Propositions à l'assemblée générale

L'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par le DFF et le DETEC (ou par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de La Poste Suisse SA s'est tenue le 28 avril 2015 à Berne. Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de La Poste Suisse SA ainsi que les comptes de groupe pour l'exercice 2014 et de prendre connaissance du rapport du 16 mars 2015 de l'organe de révision.

2. d'utiliser le bénéfice disponible de la manière suivante:

Bénéfice 2014	CHF 255'061'539
Prélèvement sur les réserves libres	<u>CHF 0</u>
Bénéfice disponible	CHF 255'061'539
Dividende brut	<u>CHF 200'000'000</u>
Report sur l'exercice suivant	<u>CHF 55'061'539</u>

3. de donner décharge à ses membres pour leur activité durant l'exercice 2014.

4. de réélire pour une période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016, le président actuel Peter Hasler.

de réélire pour une période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017, ses membres: Susanne Blank, Marco Durrer, Adriano P. Vassalli, Andreas Schläpfer, Philippe Milliet, Michel Gobet, Myriam Meyer et Nadja Lang

5. de réélire KPMG SA, à Muri près de Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2015.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 25 mars 2015 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA.

Skyguide SA

Internet: www.skyguide.ch

Siège: Genève

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 99,97 %

Conseil d'administration: Guy Emmenegger (président), Bernhard Müller, Anne Bobillier, Urs Sieber, Jean-Yves Bonvin, Hans-Peter Strodel, Reto Hunger (représentant du personnel)

CEO: Daniel Weder

Révision externe: PriceWaterhouseCoopers, Pully

Appréciation des résultats de 2014 en bref

En 2014, Skyguide a *globalement réalisé* les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Skyguide contrôle sur mandat de la Confédération l'espace aérien au-dessus de la Suisse ainsi que certaines parties de l'espace aérien voisin au-dessus de la France et de l'Allemagne. A l'instar d'un petit nombre d'entreprises à travers le monde, Skyguide est chargée des services de la navigation aérienne civils et militaires. Skyguide exploite deux grands centres de navigation aérienne à Genève et Dübendorf et est présente sur douze autres sites (aéroports régionaux et bases des Forces aériennes).

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public et ses missions régaliennes. La sécurité du trafic aérien a été garantie. Dans le domaine civil, Skyguide a encore pu améliorer la ponctualité déjà élevée en comparaison internationale. Dans le domaine militaire, malgré la pénurie de personnel, la disponibilité opérationnelle des Forces aériennes a été nettement améliorée. Il subsiste des réserves quant à la rentabilité des prestations de Skyguide : la structure défavorable de l'entreprise liée à des coûts de revient élevés sur la place économique suisse ainsi qu'une évolution défavorable des taux de change pour les clients européens se sont traduites en 2014 par une augmentation des redevances de navigation aérienne qui étaient déjà élevées en comparaison internationale. Cela constitue potentiellement une charge pour l'aviation suisse.

Skyguide a une nouvelle fois réussi à dégager un résultat d'exploitation positif d'environ 28 millions de francs à la fin de l'exercice.

Dans la perspective d'une intégration du système européen de navigation aérienne dans le cadre de l'initiative de l'UE « Single European Sky » et du « Functional Airspace Block Europe Central » au-dessus de la Suisse, de la France, de l'Allemagne et des pays du Benelux (FABEC), Skyguide a fait avancer la mise en réseau et la virtualisation de l'infrastructure de navigation aérienne en Suisse. En cas de besoin, ce processus peut également être étendu à des centres de navigation aérienne étrangers. Avec sa stratégie de virtualisation, Skyguide est en mesure de s'adapter aux différents scénarios de l'évolution future dans le secteur de la navigation aérienne en Europe.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	449,7	438,5
Résultat d'exploitation (mio CHF)	28,1	33,6
Total du bilan (mio CHF)	660,4	630,6
Ratio de fonds propres (%)	52,9	53,7
Effectif (nombre d'ETP)	1 397	1 391

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (mio)	1,157	1,142
Ponctualité (% des vols)	96,7	96,5
Ø retard par vol en route (min.)	0,07	0,09
Eurocontrol Safety Maturity Index	86,2	86,2
Ø En Route Unit Rate (EUR)	99,9	96,7

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ¹⁾	65,2	61,1
Émoluments (mio CHF) ²⁾	364,4	352,2

¹⁾ sans contribution couvrant les coûts des Forces aériennes, indemnités de la Confédération pour les vols exemptés de la redevance, taxe sur la valeur ajoutée et provisions

²⁾ contribution couvrant les coûts des Forces aériennes comprise (65,2 mio)

A. Réalisation des objectifs 2014*

1. Priorités stratégiques

Dans le domaine civil, Skyguide a encore amélioré la ponctualité et se maintient à un niveau élevé en comparaison internationale, dans un contexte marqué par une légère augmentation du trafic (+1,3 % par rapport à 2013). Dans le trafic de transit, le retard moyen à mettre sur le compte du service de navigation aérienne a baissé de 25 % par vol pour s'établir à 0,07 minute. A l'aéroport de Genève, ce retard a baissé de 33 % pour s'établir 0,24 minute. A l'aéroport de Zurich, le retard moyen imputable à la navigation aérienne était de 0,04 minute par vol.

Dans le domaine militaire, Skyguide a, malgré une situation toujours tendue en matière de personnel et une augmentation du nombre de mouvements aériens militaires, nettement amélioré la disponibilité de la centrale d'intervention et des bases des forces aériennes par rapport à l'année précédente. La disponibilité de la centrale d'intervention a couvert 99,3 % des missions demandées (2013: 96,2 %). Sur les bases des Forces aériennes, ce sont au total 97,9 % (2013: 95,9 %) des mouvements aériens selon les règles de vol aux instruments qui ont été contrôlés. Sur l'aérodrome militaire de Meiringen, la valeur cible convenue avec les Forces aériennes de 95 % n'a pas été atteinte.

La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Aucun événement grave n'a été signalé. Selon le « Safety Maturity Index » d'Eurocontrol et de l'AESA, Skyguide fait partie des meilleurs prestataires de services de navigation aérienne sur les 44 que compte l'Europe en ce qui concerne le degré de maturité du système de gestion de la sécurité.

Skyguide a poursuivi les efforts en vue d'une mise en oeuvre axée sur la pratique et sur les résultats du traité conclu avec l'Allemagne, la France et les pays du Benelux établissant un bloc d'espace aérien fonctionnel en Europe centrale (FABEC), même si le projet n'a progressé que de manière hésitante au cours de l'exercice en raison de nombreuses difficultés techniques et politiques. La stratégie innovante en matière de « virtualisation », garantissant une exploitation plus flexible et plus sûre grâce à une mise en réseau technique et organisationnelle des centres de navigation aérienne jusqu'ici autonomes permet à Skyguide d'être bien préparée pour faire face aux différents scénarios possibles concernant l'intégration des services européens de navigation aérienne.

2. Objectifs financiers

Skyguide est une entreprise à but non lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat d'exploitation équilibré, ce qu'a réussi Skyguide en dégageant un résultat d'exploitation positif de 28,1 millions de francs. Les indemnités de la Confédération d'un montant global de 65,2 millions pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens délégués des pays limitrophes et pour soutenir la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux ont aussi contribué à ce résultat. Tous les investissements ont pu être financés au moyen du cash flow.

Les redevances toujours très élevées en comparaison internationale, en raison de l'exiguïté et de la complexité de l'espace aérien, du niveau élevé des salaires et des coûts en Suisse et du franc fort, restent problématiques. Alors que Skyguide a réussi de justesse à respecter les exigences européennes en matière d'efficacité des coûts, les clients ont encore été confrontés aux redevances de navigation les plus élevées du continent.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Skyguide mérite d'être considérée comme un employeur moderne et consciente de ses responsabilités. L'identification et la satisfaction des collaborateurs sont élevées. Skyguide cultive un partenariat social ouvert et constructif avec les associations des contrôleurs aériens et du personnel administratif et technique. Les effectifs ont augmenté de 0,5 % pour s'établir à 1397 postes à temps plein. Toutes les places de formation destinées aux contrôleurs aériens et aux chargés d'intervention militaires étaient attribuées. Durant l'exercice, 50 contrôleurs aériens et spécialistes de la navigation aérienne ont suivi une formation chez Skyguide. En outre, 16 apprentis ont été formés chez Skyguide aux métiers du commerce et de l'informatique.

4. Coopérations et participations

Skyguide fournit 40 % de ses prestations hors de Suisse. Skyguide participe aux études de faisabilité sous la responsabilité d'Eurocontrol dans le but de centraliser certaines fonctions de soutien dans le secteur de la navigation aérienne au niveau européen. Aucun projet de coopération concret n'est planifié pour le moment. Les participations existantes dans Skysoft SA, Skynav SA, Swisscontrol SA et European Satellite Services Provider ESSP n'ont pas évolué.

Durant l'exercice, le Training Center de Skyguide a formé 9 contrôleurs aériens pour le compte de clients externes.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe (PriceWaterhouseCoopers SA, Pully) a conclu que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

C. Propositions à l'assemblée générale

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 9 décembre 2011 édictant les objectifs stratégiques assignés à Skyguide de 2012 à 2015, les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire sont représentés par le DETEC et le DDPS conjointement.

L'assemblée générale ordinaire de Skyguide SA s'est tenue le 6 mai 2015 à Berne. Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2014 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision;

2. d'utiliser le bénéfice s'élevant à 11,797 millions de la manière suivante :

Attribution à la réserve générale : 0,567 million

Attribution aux autres réserves : 10,150 millions

Report sur l'exercice suivant : 1,113 million

3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2014;
4. d'élire les personnes suivantes pour un mandat de trois ans dans le conseil d'administration : Walter Vogel (en tant que président), Cristina Feistmann et Dominik Hänggi (en tant que représentant du personnel); de réélire les personnes suivantes pour un mandat de trois ans dans le conseil d'administration : Divisionnaire Bernhard Müller (en tant que vice-président), Anne Bobillier, Jean-Yves Bonvin et Hans-Peter Strodel;
5. de réélire PriceWaterhouseCoopers SA, Zurich (succursale de Pully) en tant qu'organe de révision statutaire pour une année.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 25 mars 2015 le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide SA.

Musée national suisse MNS

Internet: www.nationalmuseum.ch

Siège: Zurich

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil du musée: Markus Notter (président), Isabelle Graesslé (vice-présidente), Rolf Fehlbaum (retraité en mars 2014), Irène Herrmann, Catherine Labouchère, Pio Pellizzari, Iwan Rickenbacher, Marc Wehrlin

Directeur: Andreas Spillmann

Révision externe: KPMG AG, Zurich

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Le Musée national suisse (MNS) dispose de nouveaux objectifs stratégiques pour la période 2014-17. Il s'agit de la première année en revue pour cette nouvelle phase qui le conduira jusqu'en 2018, année de la mise en service du nouveau bâtiment sur le site de Zurich. Les objectifs ont largement été atteints.

Une fois de plus, les chiffres de fréquentation sont excellents, malgré les travaux à Zurich et le léger recul à Prangins, après une année exceptionnelle marquée par l'inauguration de la nouvelle exposition permanente «Noblesse oblige! La vie de château au 18^e siècle». La fréquentation a augmenté de 12 % sur les trois sites en 2014 par rapport à 2013.

Au niveau des expositions, le MNS se distingue par une offre variée et attractive, mêlant traditions vivantes et/ou artisanales (« Papiers découpés » ou « Masqué. Magie des masques ») et grandes thématiques d'importance majeure pour la compréhension sociale et historique de la Suisse (« 1900-1914. Expédition Bonheur »). La qualité du travail muséal, culturel et historique du MNS se voit d'ailleurs confirmée par des prix et nominations, comme la nomination du Château de Prangins pour le « European Museum of the Year Award 2015 ».

Concernant les collaborations, il est réjouissant de relever que le MNS obtient des financements pour ses projets de recherche, tant de la part de fondations privées que du Fonds national. En outre, il collabore étroitement avec des établissements scientifiques de pointe ou des cantons (par exemple avec les services archéologiques cantonaux), jouant ainsi parfaitement son rôle de centre de compétences. Le grand nombre de prêts à des tiers démontre également la pertinence des collections du MNS, sans cesse actualisée par de nouvelles acquisitions.

Le résultat annuel présente un excédent de 937 000 francs. En matière de personnel, on note une légère augmentation de sept EPT pour couvrir les besoins relatifs à l'ouverture de l'annexe à Zurich. En 2014, 17 stagiaires suivant leurs études à l'université ou dans une haute école spécialisée ont travaillé au MNS. Fin 2014, le MNS comptait deux apprentis. 46% des cadres étaient des femmes.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	47,3	46,8
Bénéfice net (mio CHF)	0,9	0,6
Total du bilan (mio CHF)	16,3	15,0
Ratio de fonds propres en %	45,5	43,3
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	137	130

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre de visiteurs, Zurich	228 535	196 228
Nombre de visiteurs, Prangins	47 421	51 237
Nombre de visiteurs, Schwytz	24 284	21 565
Nombre de nouveaux objets inventoriés	21 956	14 388
Nombre de prêts	2 121	1 542
Revenus d'exploitation des musées (mio CHF)	2,36	2,27
Dons et sponsoring (mio CHF)	1,48	0,92

Contributions fédérales et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	26,4	25,9
Contribution aux loyers (mio CHF)	16,5	17,2
Émoluments (mio CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs 2014*

1. Priorités stratégiques

Le Musée national suisse (MNS) veille à approfondir et à diffuser la connaissance de l'histoire helvétique et de la diversité de l'identité culturelle de la Suisse. À cet égard, le MNS entretient une collection exceptionnelle de biens culturels suisses. Les fonds de la collection sont accessibles et présentés de manière attrayante. Le MNS saisit les nouvelles possibilités que représente la mise en fonction du nouveau bâtiment et de l'aile rénovée de l'ancienne École d'arts appliqués dès 2016 afin de s'affirmer en tant que musée historique et culturel moderne. Pour la rénovation des autres ailes du musée de Zurich et le regroupement des deux sites du Centre

* Objectifs stratégiques : <http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/8679.pdf>

des collections d'Affoltern a. A., comme le prévoit la Confédération, le MNS, en tant qu'utilisateur, soutient l'Office fédéral des constructions et de la logistique (maître d'œuvre) dans la planification et la réalisation des projets.

En 2014, les établissements du MNS à Zurich, Prangins et Schwytz, ont affiché une augmentation de 12 % de la fréquentation par rapport à l'année précédente.

Malgré des conditions difficiles liées au chantier, le Musée national de Zurich a enregistré un nombre de visiteurs record en 2014, avec une hausse de 16 % par rapport à 2013. Au printemps, un témoin exceptionnel de l'histoire suisse, à savoir le Livre blanc de Sarnen de 1470, a pu être présenté au public pour la première fois hors de la Suisse centrale, et ce, avant que les travaux de rénovation n'imposent, durant le deuxième semestre, le retrait de certains groupes d'objets des expositions permanentes. Un programme d'expositions temporaires varié est venu compléter les expositions permanentes. L'année a débuté avec l'exposition « Contes, magie et Trudi Gerster », s'adressant à toutes les générations. Au printemps, le Conseiller fédéral Alain Berset a inauguré l'exposition « 1900-1914. Expédition Bonheur », qui mettait en lumière les années prospères précédant la Première Guerre mondiale. En milieu d'année, le musée a accueilli deux expositions itinérantes: l'une, conçue par le DFAE en collaboration avec le Musée de l'Elysée de Lausanne sur le thème « Avec les victimes de guerre. Photographies de Jean Mohr » et l'autre, l'exposition « 14/18 – La Suisse et la Grande guerre », réalisée par l'association « La Suisse dans la Première Guerre mondiale ». Témoins culturels d'une époque, les extraits de films projetés dans le cadre de l'exposition « Du grand cinéma. La Suisse? Tout un film », reflétaient les changements qui ont marqué la Suisse au XX^e siècle. En septembre, le musée a inauguré l'exposition « La Cravate. hommes mode pouvoir », qui se basait sur les archives textiles des principaux fabricants suisses de tissus pour cravates ayant récemment intégré la collection. Vers la fin de l'année, les visiteurs du musée ont de nouveau pu admirer des crèches du monde entier datant du XVIII^e au XX^e siècle.

Le Château de Prangins a réussi à maintenir une grande affluence. En 2014, il a signé le deuxième meilleur résultat depuis son inauguration après l'année record 2013, marquée par l'ouverture de la nouvelle exposition permanente « Noblesse oblige! La vie de château au XVIII^e siècle ». Grâce à celle-ci, le musée est désormais reconnu comme un pôle de compétences pour le XVIII^e siècle dans le domaine des intérieurs historiques reconstitués, ce que confirment les nombreuses sollicitations venant des milieux spécialisés. Le grand succès des expositions temporaires auprès du public a contribué au résultat réjouissant: l'exposition « Papiers découpés » présentait un artisanat très prisé, et, vers la fin de l'année, les meilleures photographies de presse suisses et

internationales ont été de nouveau présentées lors des expositions « Swiss Press Photo » et « World Press Photo ». Fin 2014, le Château de Prangins a été nommé pour le prix European Museum of the Year Award 2015.

Avec un nombre de visiteurs en hausse de 13 % par rapport à 2013, le Forum de l'histoire suisse de Schwytz s'approche sensiblement de son résultat record depuis son ouverture en 2012. Outre son offre élargie de visites guidées à travers l'exposition permanente, le musée a consolidé sa position en Suisse centrale avec son programme varié d'expositions temporaires. L'exposition de printemps « J'suis beau? », fruit d'une collaboration entre le Musée de la communication et le Musée d'histoire naturelle de la commune bourgeoise de Berne, abordait les multiples facettes du pouvoir et de la fabrication de la beauté. Quant à l'exposition d'automne « Masqué. Magie des masques », elle dévoilait aux visiteurs la tradition vivante des masques. « Der Liber Abaci von Fibonacci », court-métrage réalisé pour l'exposition permanente « Les origines de la Suisse », a obtenu la médaille de bronze de la catégorie « Grand prix du court-métrage » lors du Festival International pour l'Audiovisuel et le Multimédia sur le Patrimoine (FIAMP) de 2014.

Des manifestations parallèles et des programmes de médiation culturelle dans les sites d'exposition ont complété et approfondi de diverses façons les thèmes des expositions. L'offre comprenait aussi des produits pour des groupes cibles, tels que des ateliers créatifs ou des cahiers de travail destinés aux familles et aux enfants.

En 2014, l'étude et la documentation des collections se sont concentrées sur les domaines Photographies historiques et œuvres graphiques, dont la mise en valeur s'est poursuivie en vue de l'ouverture du centre d'études au Musée national de Zurich en 2016, ainsi que sur les archives textiles et sur la collection Hallwil. L'étude des fonds de l'arsenal de Zurich a aussi pu continuer. Tous ces projets bénéficient du soutien de partenaires financiers. Le projet de recherche sur la céramique de Langnau, soutenu par le Fonds national, a débuté. L'analyse scientifique de la chambre tapissée de la Cibourg, Jura neuchâtelais, datant des années 1780-1790, a abouti à de nouveaux résultats passionnants. La Fondation Ernst Göhner financera les travaux de conservation prévus.

Le Centre des collections a étendu sa collaboration avec les services archéologiques cantonaux, en particulier avec le service tessinois, pour les prestations de conservation. La demande de prêts concernant des objets provenant des collections du MNS a de nouveau considérablement augmenté. En 2014, le MNS a accordé 95 prêts concernant 2 121 pièces (88/1 542 en 2013). 2 101 de ces pièces ont été prêtées à des musées suisses (844 en 2013) et 20 à des musées à l'étranger (698 en 2013).

En 2014, selon le concept de collection actuel, de nombreux objets ont intégré les fonds du MNS, suite à des dons et des acquisitions. En voici quelques exemples:

- La collection des métaux précieux s'est enrichie d'une coupe de l'orfèvre Nicolas Matthey (1646-1723); il s'agit d'une importante pièce qui n'était pas encore représentée dans les collections du MNS.
- Dans le domaine de la peinture, on évoquera l'acquisition d'un tableau de Ludwig Vogel (1788-1879) de 1825, représentant la chapelle de Tell.
- Le MNS a fait l'acquisition d'esquisses de l'artiste genevois Horace de Saussure (1859-1926) se rapportant au Musée national de Zurich et à l'Exposition nationale de 1896.
- Des photographies issues du fonds de Theo Ballmer (1902-1969) viennent enrichir les collections de photographies historiques et s'ajoutent à ses travaux de graphiste publicitaire, ayant déjà intégré la collection grâce à une collaboration avec la « Swiss Graphic Design Foundation » (SGDF).
- D'importantes acquisitions sont venues compléter la section des meubles du XX^e siècle, notamment la chaise-coque en scobalite de Willy Guhl, datant de 1948, ou encore l'armoire « pezzo », fabriquée par Heinz Baumann en 2013, œuvre unique d'artisanat haut de gamme.
- Un ensemble du joaillier tessinois Ildebrando (Renzo Hildebrand, 1956-2002) a permis d'enrichir la collection de bijoux de créateurs suisses contemporains.
- La fondation Alice und Louis Koch et le couple fondateur ont donné en dépôt l'une des plus grandes collections de bagues du monde, qui sera ultérieurement léguée au MNS. Transférée de Francfort-sur-le-Main en Suisse avant la Deuxième Guerre mondiale, elle comprend des bagues datant de l'Égypte ancienne jusqu'au XX^e siècle et illustre une facette importante de l'histoire de la Suisse à cette époque.

Les travaux effectués dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement du Musée national de Zurich ont bien avancé. La remise à l'utilisateur de l'aile rénovée de l'ancienne École d'arts appliqués et le déménagement de l'aile côté cour ont été effectués dans les délais. À la fin de l'année, l'enveloppe du nouveau bâtiment était « hors d'eau », la dernière dalle de béton ayant été coulée. La planification de l'année d'ouverture 2016 s'est poursuivie durant l'exercice sous revue et s'est concrétisée. Pour le regroupement des sites du Centre des collections d'Affoltern a. A. au cours des six à huit prochaines années, un concours d'architecture a été lancé.

2. Objectifs financiers

Le MNS se distingue, lorsqu'il fournit des prestations, par des activités conformes aux principes de l'économie d'entreprise, en assumant la responsabilité des résultats. Pour ce faire, il utilise des processus appropriés de contrôle et de gestion.

Le 2 mars 2015, le conseil du musée a approuvé les comptes annuels 2014 du MNS. Le résultat annuel présente un excédent de recettes de 937 000 francs avant attribution au fonds du capital propre. Cet excédent est attribuable aux recettes supplémentaires figurant aux rubriques *Revenus de l'exploitation muséale* et *Dons et sponsoring*. Le total des dépenses du groupe de musées reste au même niveau que l'année précédente.

En 2014, la contribution fédérale a été portée à 26,4 millions en raison du renchérissement et des rémunérations de l'OFCL pour les travaux entrepris par le MNS pour l'annexe du Musée national de Zurich. Étant donné que les immeubles utilisés par le MNS sont la propriété de la Confédération, les loyers sont comptabilisés comme revenus (contribution aux loyers) et comme charges. Des adaptations de loyer, essentiellement à Zurich et à Affoltern a. A., entraînent une réduction, qui s'établit désormais à 16,5 millions.

Compte tenu de l'excédent de recettes mentionné ci-dessus, le total du bilan et le capital propre du groupe des musées ont augmenté pour se chiffrer respectivement à 16,3 et 7,4 millions. Les 89 000 francs restants du budget alloué aux acquisitions ont été versés au fonds destiné aux acquisitions. Les dépôts constitués par les soldes de crédit non utilisés de 266 000 francs ainsi que les dépôts provenant de l'utilisation du résultat de 582 000 francs ont été affectés au *fonds destiné aux expositions*. Le *fonds de documentation et de conservation* ainsi que l'excédent du bilan restent inchangés.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Le MNS applique une politique du personnel prévoyante, socialement responsable et fiable. La formation et le perfectionnement ainsi que la transparence de l'information constituent les piliers centraux de la politique du personnel.

La politique du personnel du MNS s'aligne sur la stratégie de la Confédération. Les compétences techniques sont encouragées à travers des cours individuels de formation continue et l'information est assurée au moyen du nouveau site intranet et par des séances d'information trimestrielles. Un échange avec les partenaires sociaux et le comité du personnel a lieu tous les ans.

Fin 2014, l'effectif du personnel du MNS se montait à 137 EPT (130 EPT en 2013), répartis sur 257 collaboratrices et collaborateurs (247 en 2013), dont 37 % d'hommes et 63 % de femmes. Cette augmentation s'explique par la création de nouvelles fonctions en prévision de l'inauguration de l'annexe du Musée national de Zurich. En 2014, le taux de fluctuation s'établit à 10,1 % (7 % en 2013). Ce chiffre est imputable au départ volontaire de collaboratrices et collaborateurs qui exerçaient une activité accessoire pour le MNS dans le domaine de l'accueil des visiteurs, avant ou pendant leurs

études. Le MNS comptait 39 cadres, dont 46 % sont des femmes.

Un sondage sur la langue maternelle des collaboratrices et collaborateurs a révélé qu'à la fin 2014, 69,7 % (68,4 % en 2013) étaient de langue maternelle allemande, 14,4 % (16,2 % en 2013) de langue maternelle française, 6,6 % (6,9 % en 2013) de langue maternelle italienne et 0,4 % (0,8 % en 2013) de langue maternelle romanche. 8,9 % des collaboratrices et collaborateurs (7,7 % en 2013) avaient une langue maternelle autre que les langues nationales.

En 2014, 17 stagiaires suivant leurs études à l'université ou dans une haute école spécialisée ont travaillé au MNS. Fin 2014, le MNS comptait deux apprentis.

Au total, 19 personnes ont bénéficié d'un poste à l'essai dans le cadre de programmes d'occupation. 4 d'entre elles ont ensuite obtenu un emploi fixe.

Fin 2012, la Commission de la caisse PUBLICA a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, l'organe paritaire du MNS a pris des mesures d'accompagnement, en s'orientant vers les plans de prévoyance de l'Administration fédérale.

4. Coopérations et participations

Le Musée national suisse travaille en collaboration avec des institutions de recherche et de formation ainsi qu'avec des musées tant en Suisse qu'à l'étranger, dans le but de développer son réseau de partenariats.

Dans le domaine de la recherche en conservation et de l'analyse de matériaux, les trois projets de recherche lancés en 2013 – phénomènes de corrosion à l'intérieur des instruments de cuivre, traitement de surface pour les objets en alliage cuivreux, procédé de décontamination de biens culturels contenant des pesticides – ont été poursuivis en collaboration avec des partenaires de hautes écoles et les autres partenaires du projet.

Dans le cadre de la collaboration avec les instituts de formation, sept étudiants suisses et étrangers ont effectué des stages dans les domaines des textiles, du papier, de l'archéologie et de la conservation préventive; dix stages ont été effectués dans les domaines des expositions et de la gestion des collections. De plus, trois mémoires de Master ont été encadrés.

Dans le domaine des recherches en sciences humaines, des collaboratrices et collaborateurs, en particulier des domaines des textiles, de la photographie, des bijoux, de l'archéologie et de la céramique, ont apporté leur contribution à plusieurs travaux universitaires. Des modules de formation concernant la préservation du patrimoine culturel et la muséologie ont été organisés pour ICOM Suisse, l'Université de Neuchâtel, la Haute école des arts de Berne et la Haute école de technique et d'économie de Coire. Des collaboratrices et collaborateurs du

MNS ont aussi participé en tant qu'experts à des commissions et sont intervenus lors de congrès nationaux et internationaux.

En vertu de la nouvelle Loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence (LBPC ; RS 520.3), une coopération a été mise en place avec l'OFPP.

Dans le cadre du vaste engagement dans le domaine de l'enseignement d'histoire, le MNS collabore avec plusieurs hautes écoles pédagogiques et l'association faitière des enseignant(e)s suisses. Les partenariats, p. ex. avec Pro Senectute et Procap, ont permis d'établir un contact direct avec des groupes cibles et de leur offrir un accès aux expositions adapté à leurs besoins. De plus, une collaboration est mise en place avec le DDPS quant à des offres dans le domaine de la formation militaire.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG AG) a vérifié, pour l'exercice 2014, les comptes annuels, composés des éléments du bilan, du compte de résultats, de l'état du capital propre, du tableau de financement et d'une annexe. Selon l'expertise de KPMG AG, les comptes annuels 2014 sont conformes aux directives en matière d'évaluation et d'établissement d'un bilan énoncées dans le manuel de consolidation de la Confédération et à la loi suisse. KPMG AG estime que les comptes annuels ont été établis en bonne et due forme et recommande de les approuver. KPMG AG confirme par ailleurs l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) conforme aux dispositions du conseil du musée pour l'établissement des comptes annuels.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil du musée a proposé au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion 2014 et l'annexe à part constituée par les comptes annuels 2014 ainsi que le rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques fixés au MNS pour 2014. Il a en outre demandé au Conseil fédéral de donner décharge au conseil du musée pour l'exercice 2014 et de prendre connaissance du rapport de révision de KPMG AG.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 29 avril 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion du MNS, y compris l'annexe à part constituée par les comptes annuels 2014, a pris connaissance du rapport de l'organe de révision et du rapport du conseil du musée du MNS sur la réalisation des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral pour 2014, et a donné décharge aux membres du conseil du musée pour l'exercice 2014.

Pro Helvetia

Internet: www.prohelvetia.ch

Siège: Bern

Forme juridique: Fondation de droit public

Conseil de fondation: Charles Beer (président), Marco Francioli, Guillaume Juppin de Fondaumière, Claudia Knapp, Johannes Schmid-Kunz, Nicole Seiler, Peter Siegenthaler, Anne-Catherine Sutermeister, Felix Uhlmann

Directeur: Andrew Holland

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Selon le Conseil fédéral, l'atteinte des objectifs stratégiques de la fondation Pro Helvetia pour les années 2012-2015 est en bonne voie.

En Suisse, Pro Helvetia a soutenu environ 1450 événements afin de promouvoir les échanges entre les différentes régions du pays. Les villes de petite taille et les régions périphériques font l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de l'axe transversal « Traditions vivantes ». Le travail mené en collaboration avec les villes et les cantons permet de renforcer l'offre culturelle et la diversité en dehors des grands centres urbains. A l'étranger, on dénombre 3400 événements dans 98 pays qui ont permis de faire rayonner la scène culturelle suisse à l'international. Les centres culturels et les antennes ont été soumis à une évaluation et une adaptation des objectifs dans le but d'exploiter au mieux le potentiel de chacune de ces régions.

En plus des trois programmes « Swiss Made in Russia », « Triptic » et « Viavai », Pro Helvetia a su attirer l'attention du public international sur l'excellence de la scène architecturale et littéraire suisse, en s'impliquant de manière exemplaire lors de deux événements majeurs : la foire du livre de Leipzig et la Biennale d'architecture de Venise.

Pro Helvetia a poursuivi son engagement auprès de la relève, du design et de la médiation. Les nouvelles tâches attribuées à Pro Helvetia par la Loi sur l'encouragement de la culture ont, dans une large mesure, pu être mises en œuvre. Le Conseil fédéral compte sur le fait que les contributions pour les projets dans le domaine des arts visuels pourront être prochainement introduites.

Le résultat annuel présente un excédent de 90 000 francs. Une attention particulière est portée sur le développement du personnel et la conciliation entre vie professionnelle et familiale. La représentation linguistique ainsi que le nombre de cadres féminins atteignent également des valeurs réjouissantes.

Chiffres clefs	2014	2013
----------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio. CHF)	36	35
Bénéfice net (mio. CHF)	0,09	0
Total du bilan (mio. CHF)	23	24
Part du capital propre en %	36,1	34,0
Effectif du personnel (postes complets)	67,7	67,7

Chiffres clefs spécifiques sur la fondation

Requêtes examinées	3 904	3 539
Part des réponses positives	48,4	48,5
Frais administratifs selon ZEWO	12,3	12,0
Part des fonds destinés aux échanges avec l'étranger	63,1	62,7
Subside par projet (Ø en CHF)	13 900	14 800

Subside de la Confédération et recettes des émoluments

Subside de la Confédération (mio. CHF)	35	35
Émoluments (mio. CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs en 2014*

1. Priorités stratégiques

Pro Helvetia se profile comme une institution compétente d'encouragement de la culture au niveau national et international. Elle promeut les échanges culturels entre les régions du pays et avec d'autres pays et favorise l'accès des artistes suisses à de nouvelles régions du monde et à de nouveaux marchés. Elle intègre en outre dans son portefeuille les nouvelles tâches que la Loi sur l'encouragement de la culture lui a attribuées et met en œuvre les thèmes transversaux du Message sur la culture (« Culture numérique », « Traditions vivantes »).

En Suisse, Pro Helvetia a, soutenu en 2014 environ 1 450 projets culturels dans tout le pays, par des contributions à des projets ou à la création d'œuvres. Elle a encouragé les échanges culturels entre les régions du pays par des contributions à des projets (p. ex. pour des concerts, expositions, tournées, traductions, tournées de lecture) que

* Objectifs stratégiques:

par le biais de conventions pluriannuelles de prestations (p. ex. avec la Communauté d'intérêts pour la culture populaire en ce qui concerne le «Fonds Pro Helvetia pour la culture populaire», ou avec l'Association artistes – théâtres – promotion, Suisse en ce qui concerne le «Fonds Pro Helvetia pour les arts de la scène»). Elle a également lancé des initiatives au-delà des frontières linguistiques, telles que le «Forum Danse». Afin de renforcer la diversité de l'offre culturelle en dehors des grandes agglomérations, elle a créé, avec 14 représentants de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC), le groupe de travail «Petites villes», et lancé l'initiative «Diversité culturelle dans les régions». Par ses activités dans le pays, elle a apporté une contribution de poids à la cohésion sociale et facilité en même temps l'accès à la culture dans toutes les régions, aussi bien dans les centres urbains tels que Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, Berne ou Lucerne que dans des régions rurales autour de Stans, Bulle, Verscio ou Müstair.

À l'étranger, Pro Helvetia a contribué en 2014 à ce que plus de 3 400 événements culturels suisses puissent se tenir dans 98 pays, de Stuttgart à Buenos Aires et de Copenhague à Hangzhou. Les programmes des *centres culturels* et des *bureaux de liaison* ont obtenu en 2014 un écho positif au sein des milieux spécialisés aussi bien qu'auprès du grand public. Afin de garantir de manière permanente la qualité, Pro Helvetia a réexaminé en 2014 les objectifs quadriennaux de ses quatre bureaux de liaison (New Delhi, Shanghai, Johannesburg et Le Caire) et les a adaptés. Le bureau du Caire se concentrera à l'avenir davantage sur les projets de coopération dans les domaines de la musique, des arts plastiques et du théâtre, et développera de nouvelles plateformes où réfléchir au rôle de l'art et de la culture dans la société. Les trois autres bureaux se concentreront sur l'élargissement de leurs réseaux de partenaires et sur un renforcement supplémentaire de la visibilité de la culture suisse dans les pays qu'ils desservent. Les priorités sont fixées en fonction des spécificités régionales et des potentiels respectifs pour les échanges culturels et la diffusion sur place de la culture suisse.

Afin d'établir de nouveaux réseaux, Pro Helvetia a conduit en 2014 trois *programmes d'échanges culturels*, avec la Russie, avec la région du Rhin supérieur et avec la Lombardie. Depuis son lancement en novembre 2013, «*Swiss Made in Russia*» a réalisé quelque 260 événements culturels dans 26 villes, de Krasnoïarsk à Saint-Pétersbourg en passant par Nijni Novgorod. La fondation échange régulièrement des informations avec le DFAE, qui suit en permanence l'évolution politique sur place. Le programme «*Triptic – Échanges culturels dans le Rhin supérieur*», qui s'est terminé en mai 2014 à Mulhouse, a renforcé la collaboration entre les institutions culturelles des cantons frontaliers suisses et celles d'Alsace et du Bade-Wurtemberg. Le programme «*Viavai – Contrabbando culturale Svizzera-Lombardia*» a commencé en septembre 2014

par la présentation des 19 projets qui le composent. Jusqu'en automne 2015, il offrira au public de Lombardie, des cantons du Tessin et du Valais, de la ville de Zurich et le long de l'axe du Gothard, une centaine d'événements culturels de toutes les disciplines artistiques. L'objectif est ici aussi un renforcement durable de la collaboration transfrontalière entre institutions culturelles.

Les biennales de Venise concentrent sur elles l'attention des milieux internationaux de l'art et de l'architecture. Pour la *14e Biennale d'architecture de Venise* en 2014, Hans Ulrich Obrist, un des commissaires d'expositions les plus renommés du monde, a transformé le Pavillon suisse en un laboratoire de réflexion sur l'architecture. Le «Salon Suisse», que Pro Helvetia a lancé dans le Palazzo Trevisan, propriété de la Confédération, comme deuxième pilier de la présence suisse à Venise, s'est penché lors de différentes manifestations sur des questions d'urbanisation. La participation de la Suisse comme pays invité au *Salon du livre de Leipzig*, début 2014, a elle aussi éveillé un grand intérêt pour la culture suisse. «Auftritt Schweiz» a promu la littérature de notre pays, tout en présentant une image différenciée de la Suisse

En 2014, à l'invitation de la fondation, un groupe choisi de directeurs de festivals littéraires étrangers a assisté aux Journées littéraires de Soleure, et plus de 30 programmeurs de théâtre et de danse de toute l'Europe sont venus au Festival de la Bâtie à Genève. Le voyage de recherche que la direction artistique de la 19e Biennale de Sidney a fait en Suisse a permis à 10 artistes suisses une présentation remarquée sur une des plus importantes plateformes d'art du monde.

S'agissant de la *promotion de la relève*, Pro Helvetia a procédé en 2014 à une évaluation de la première série de mesures, lancée en 2012, et l'a affûtée en vue de la période de financement à venir (2016-2020). Elle a ainsi, entre autres, revu les critères d'appréciation pour le soutien à des projets dans des espaces d'art («off-spaces») afin de mieux les adapter aux particularités de ces maisons, et étendu ses activités dans la photographie appliquée. Parallèlement, elle a continué à élargir en 2014 son éventail d'instruments destinés à la relève. Les mesures vont de l'accompagnement et du mentorat à des offres de réseautage et de promotion et à des possibilités de se produire.

Le concours pilote pour la promotion de la *relève en design* que Pro Helvetia avait mis sur pied en étroite collaboration avec des praticiens chevronnés et des experts de l'économie et des hautes écoles a lui aussi apporté de premiers résultats en 2014. Le jury, au sein duquel deux représentants de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) siégeaient aux côtés de professionnels renommés du design, a sélectionné 14 des 106 projets soumis. Ce premier concours misait sur un encouragement du design liant créativité et établissement sur le marché. La coordination à long terme entre les quatre acteurs nationaux de la promotion publique et privée du design

s'est elle aussi précisée. Lors du *Swiss Design Day* de l'Art Basel, l'OFC, Pro Helvetia, le Creative Hub d'Engagement Migros et le Prix Design Suisse ont esquissé les contours d'une *Promotion coordonnée du design en Suisse*.

Par ailleurs, Pro Helvetia encourage la *médiation artistique* (art. 19 LEC). Celle-ci vise à amener le public à une meilleure connaissance et compréhension d'œuvres et représentations artistiques. Comme l'encouragement de la médiation est encore en Suisse, par comparaison avec d'autres pays d'Europe, une tâche relativement nouvelle, il reste beaucoup de rattrapage à faire. En collaborant avec des experts internationaux, la fondation contribue à développer le savoir en matière de médiation. Elle a ainsi apporté une contribution essentielle au financement d'un nouveau réseau de compétences pour la médiation en musique.

À l'enseigne du thème transversal «*Culture numérique*», Pro Helvetia a travaillé au point de rencontre entre art, science et technologie et a exploré le potentiel que la numérisation offre pour les diverses formes d'art. 93 dossiers ont été déposés pour le concours «*Call for Transmedia Projects*» qu'elle a lancé avec l'OFC, dont 4 ont été sélectionnés pour être développés plus avant. Cet accueil a incité l'OFC et Pro Helvetia à programmer un second appel à projets en 2015. Un deuxième concours a également été lancé pour la période 2014-15 dans le domaine des jeux vidéo. «*Ludicious*», le premier festival suisse de jeux électroniques, s'est déroulé en septembre 2014 à Zurich à l'initiative de Pro Helvetia et de la ville de Zurich. L'appel à «*Projets de coopération interdisciplinaires*» de 2014 a lui aussi débouché sur des résultats concrets. Parmi les 43 dossiers déposés, la fondation a décidé de soutenir 6 projets exemplaires du domaine des nouveaux médias et des nouvelles technologies, élaborés conjointement par des institutions suisses de l'art, de la recherche et de la science.

Pour la mise en œuvre du second thème transversal, «*Traditions vivantes*», Pro Helvetia a, en collaboration avec des cantons et des villes, lancé l'initiative «*Diversité culturelle dans les régions*». Un objectif essentiel de cette initiative est l'entretien et le renforcement de l'offre culturelle régionale.

2. Objectifs financiers

Dans sa fourniture de prestations, Pro Helvetia se distingue par une gestion d'économie d'entreprise et le souci des résultats et applique les mécanismes de contrôle appropriés. Elle doit présenter un résultat équilibré sur l'entier de la période couverte par les objectifs stratégiques.

Rentabilité (objectif 3.1)

Le troisième exercice de Pro Helvetia depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'encouragement de la culture est jouissant du point de vue tant financier qu'opérationnel. La fondation a maintenu à 12,3 pour-cent, soit presque

inchangée, la part de ses frais administratifs, et a ainsi une nouvelle fois largement atteint l'objectif fixé par le Conseil fédéral de 15 pour-cent de frais administratifs au maximum.

Résultat de l'exercice (objectif 3.2)

Comme pour les exercices précédents, Pro Helvetia se base en 2014 sur les normes comptables IPSAS en matière de reddition des comptes. Elle présente pour l'année sous revue une perte opérationnelle budgétée de 145 000 francs. La réduction de 235 000 francs de la provision pour engagement en matière de prévoyance selon IPSAS 25 entraîne cependant un bénéfice de 90 000 francs dans les comptes annuels 2014. Pro Helvetia compensera jusqu'en 2015, comme prévu par le biais d'une introduction progressive des nouvelles tâches, le report de bénéfice de l'exercice 2012, et s'attend à présenter ainsi un résultat équilibré pour l'ensemble de la période couverte par le Message culture 2012-2015.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Pro Helvetia poursuit une politique du personnel progressive et responsable, en accordant une importance particulière à l'égalité des chances et au plurilinguisme. Elle fait en sorte de créer et préserver à longue échéance les compétences élevées requises pour l'accomplissement de ses tâches. Dans la mesure de ses possibilités, elle fournit des places appropriées d'apprentissage et de stage et harmonise avec le DFAE les conditions d'engagement dans ses antennes extérieures.

La part des collaboratrices et collaborateurs provenant des *régions latines* a légèrement diminué en 2014: 22,6 pour-cent viennent de Suisse romande (26,3 % en 2013) et 12,9 pour-cent du Tessin (10,5 % en 2013). La *répartition du personnel selon le sexe* est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent, avec 63,6 pour-cent de femmes et 36,4 pour-cent d'hommes. Les deux premiers échelons de direction sont à majorité féminine, tandis que les hommes sont mieux représentés au troisième niveau. Si l'on considère l'ensemble des trois échelons de direction, la répartition entre les sexes est équilibrée. Pro Helvetia forme depuis huit ans des apprentis employés de commerce et offre en outre cinq places de stage par année.

La politique que Pro Helvetia mène en matière de personnel est définie dans la CCT et dans les directives de politique du personnel. Elle est basée sur le respect, la tolérance et la confiance et met l'accent sur le goût de l'effort. Les collaboratrices et collaborateurs de la fondation ont une fois par année des entretiens de qualification déterminants pour le salaire et lors desquels on convient d'objectifs pour l'année suivante. Pro Helvetia attache de l'importance au perfectionnement continu de son personnel. Elle emploie et promeut son personnel – et en exige des résultats – de manière à ce qu'il puisse développer ses

capacités professionnelles et sociales et remplir ses tâches de façon ciblée et économique.

La limitation à dix ans de la durée de fonction pour les cadres a été introduite en 2012 et est appliquée depuis pour tous les nouveaux engagements.

Les conditions d'engagement des collaboratrices et collaborateurs locaux des antennes extérieures ont continué dans l'année sous revue à être harmonisées avec le DFAE, selon les besoins.

4. Coopérations et participations

Pro Helvetia pratique une politique d'encouragement coopérative et subsidiaire, en se concertant avec la Confédération, les cantons et les villes. Pour ses activités à l'étranger, elle suit les principes d'information, de coordination et de coopération fixés dans la convention sur le travail culturel à l'étranger conclue le 09.12.2011 entre le DFI et le DFAE.

Pro Helvetia a pris en 2014 une part active au dialogue culturel national et a utilisé les accès qu'elle a à la Conférence des villes en matière culturelle et à la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles pour se concerter sur des sujets de préoccupation communs. Elle a travaillé de manière intense avec l'OFC et le Musée national suisse au projet de Message culture 2016-2020. L'OFC et Pro Helvetia ont en outre optimisé la répartition des tâches en mettant au clair les compétences en matière de diffusion des prix et distinctions à l'étranger et en améliorant l'organisation d'initiatives communes. La fondation a en outre poursuivi ses échanges réguliers avec les associations professionnelles et la CI pour la culture populaire.

Pro Helvetia a mis à profit en 2014 les synergies avec Présence Suisse (PRS) et le réseau extérieur du DFAE en particulier lors de grandes manifestations, par exemple pour «Auftritt Schweiz» au Salon du livre de Leipzig ou pour le programme de voisinage «Viavai» en vue de l'Expo 2015 de Milan. D'autres exemples de la collaboration avec le DFAE ont été en 2014 l'«India Art Fair» ou le programme «Swiss Made in Russia» pour les «Deux siècles de relations diplomatiques entre la Suisse et la Fédération de Russie». La Fondation a ainsi pris en considération les besoins du DFAE pour les Jeux Olympiques de Sotchi 2014, mais n'a pas trouvé de projets adéquats pour le contexte proposé. C'est pourquoi elle a renoncé, en accord avec PRS, à une participation.

Pro Helvetia a eu des rencontres régulières avec le DFAE dans le cadre de la séance de coordination «Quartett» (DFAE/DFI). Elle a réalisé en été 2014 un programme d'introduction à l'intention des stagiaires diplomatiques et consulaires du DFAE.

La fondation a entretenu des échanges réguliers avec la DDC, dont le mandat à Pro Helvetia en Afrique méridionale a été renouvelé pour trois ans jusqu'à fin 2017.

B. Rapport de l'organe de révision

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a contrôlé les comptes 2014 de Pro Helvetia et les a estimés conformes dans son rapport daté du 3 mars 2015. Il recommande de les approuver.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil de fondation a proposé au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion 2014 et l'annexe constituée par les comptes annuels 2014, de prendre connaissance du rapport de révision du CDF et de donner décharge au conseil de fondation pour l'exercice 2014.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 29 avril 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion de Pro Helvetia, avec l'annexe constituée par les comptes annuels 2014, a pris acte du rapport de l'organe de révision et du rapport du conseil de fondation sur la réalisation des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral pour 2014, et donné décharge aux membres du conseil pour l'exercice 2014.

Appréciation des résultats de 2014 en bref

L'exercice 2014 de Swissmedic s'est achevé sur un déficit de 1,2 million de CHF, un montant inférieur à ce qui était budgété. Les réserves s'élèvent à 1,24 million. Ce résultat ne remet pas en cause la santé financière à moyen terme de l'institut puisque la hausse des émoluments intervenue début 2015 devrait permettre de revenir dans les chiffres noirs dès cette année et de pouvoir à nouveau augmenter les réserves. Suite aux résultats annuels négatifs qu'ont affichés les comptes annuels de Swissmedic ces dernières années, le Conseil fédéral attend de l'institut qu'il consolide sa situation financière en continuant à optimiser sa gestion jusqu'à la fin de la période stratégique.

Les objectifs stratégiques définis dans le mandat de prestations 2011-2015 et concrétisés dans le contrat de prestations 2014 ont été atteints.

Le traitement au parlement de la loi sur les produits thérapeutiques étant toujours en cours, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le mandat de prestations de Swissmedic jusqu'à fin 2016.

Il convient en outre de saluer le respect des délais au niveau des procédures d'autorisation de mise sur le marché, un domaine où de nouveaux progrès ont été réalisés.

Sur le plan international, quatre accords ont été conclus en 2014 avec l'Institut allemand pour les médicaments et les dispositifs médicaux, le « Ministry of Food and Drug Safety » de Corée, l'unité pharmaceutique du Ministère israélien de la santé et le « Medicines Control Council » d'Afrique du Sud. Un memorandum of understanding a également été signé avec la Fondation Bill & Melinda Gates.

Le système de surveillance et de contrôle du marché fonctionne bien dans le domaine des médicaments, même si le nombre d'annonces a fortement augmenté. Dans les domaines des dispositifs médicaux, la collaboration internationale concernant le contrôle des produits s'est encore renforcée.

La politique d'information active du public et des professionnels s'est poursuivie. Les seize manifestations organisées ont rencontré un large écho. Plusieurs réunions ont aussi eu lieu avec l'industrie et avec les associations de patients et de consommateurs sur des thèmes actuels.

Enfin, Swissmedic reste un employeur attractif et concurrentiel sur le marché et investit de manière conséquente dans la formation de son personnel. La part des collaborateurs francophones et italophones a légèrement augmenté. Cette tendance doit se poursuivre.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio. CHF)	87,5	85,5
Perte nette (mio. CHF) ¹	-1,2	-2,9
Total du bilan (mio. CHF)	107,5	109,9
Part des fonds propres en % ¹	19,7	29,8
Effectifs (postes à temps plein)	356,1	358,6

Chiffres-clés spécifiques à l'institut

Nombre de demandes reçues	13 356	13 186
Respect des délais (en %)	97,5	90,4
Nombre d'autorisations d'exploitation	3 415	4 690
Nombre d'annonces de pharmacovigilance	9 893	8 442
Nombre de procédures de contrôle du marché	205	114
Nombre de procédures de droit pénal engagées	32	60

Contribution fédérale et émoluments encaissés

Contribution fédérale (mio. CHF)	13,9	14,7
Émoluments (mio. CHF)	73,3	70,6

¹ Le résultat de l'exercice et la part des fonds propres sont indiqués ici sans les écarts actuariels (selon la norme IAS 19), étant donné que le faible niveau actuel des taux d'intérêts a de fortes répercussions sur les engagements de prévoyance à long terme. Après comptabilisation complète de ces effets à la charge de l'organisation, conformément à la norme IAS 19, le résultat de l'exercice s'établit à -34,7 millions de francs et la part des fonds propres à -12,9 %. (cf. aussi Chiff. A2).

A. Réalisation des objectifs en 2014 *

1. Priorités stratégiques (chapitre 9.2 du MP)

Participer activement aux modifications de lois et d'ordonnances prévues dans le domaine des produits thérapeutiques

La participation active de Swissmedic, en sa qualité d'autorité compétente, s'est concentrée sur le projet de révision de la loi sur les produits thérapeutiques et sur la ratification de la Convention « Medicrime » du Conseil de l'Europe. S'agissant de ces deux projets de textes législatifs, l'institut a respecté les délais qui lui étaient impar-

tis pour fournir ses contributions dans le cadre de la planification glissante définie par l'OFSP.

Informer activement le public au sujet des produits thérapeutiques

Swissmedic a répondu en 2014 à plus de 7500 requêtes de particuliers et de professionnels dont deux tiers environ concernaient des médicaments, et un tiers des dispositifs médicaux. L'institut a pu également répondre à 934 demandes de renseignements des médias.

Swissmedic informe régulièrement les professionnels et l'opinion publique en mettant en ligne des articles sur son site Internet au sujet de médicaments qui présentent des risques nouveaux ou sur lesquels il convient d'attirer l'attention. Le cas de certaines solutions pour perfusion qui sont fréquemment utilisées en médecine d'urgence a démontré l'intérêt de surveiller également la sécurité des médicaments qui sont utilisés depuis des décennies. Suite à de nouveaux essais cliniques, ces solutions ont dû être réexaminées et leur emploi a été fortement limité. Swissmedic a publié en août 2014 le résultat de ces analyses ainsi que les limitations d'emploi qui s'imposaient.

Les mesures correctives et les autres informations pertinentes pour la sécurité des dispositifs médicaux sont mises en ligne chaque semaine sur le site Internet de Swissmedic. En 2014, 697 annonces ayant trait à la sécurité ont été publiées afin de sensibiliser les utilisateurs.

S'établir en tant qu'autorité digne de confiance sur le plan national

Le groupe de travail rassemblant les associations de patients et de consommateurs s'est réuni à trois reprises. Parmi les sujets abordés lors de ces réunions figuraient notamment la pharmacovigilance et les biosimilaires. La composition du groupe, les ordres du jour et les comptes-rendus des réunions sont disponibles en ligne sur le site de Swissmedic. Les seize manifestations qui ont été organisées en 2014 ont également suscité un vif intérêt. Environ 230 personnes ont ainsi participé à un événement sur les soumissions électroniques des demandes d'autorisation de mise sur le marché. Et au total, une dizaine de rencontres avec des représentants de fédérations industrielles ont eu lieu afin de discuter de sujets d'actualité. Par ailleurs, Swissmedic a réalisé pour la première fois une étude conjointe de benchmarking en collaboration avec les associations de l'industrie pharmaceutique. Cette étude qui portait sur la durée des procédures d'autorisation de mise sur le marché en 2013 sera en principe répétée en 2015 avec les données de 2014.

Intensifier la collaboration internationale

Quatre conventions d'échange d'informations ont pu être conclues avec des autorités partenaires en 2014. Il s'agit de l'Institut fédéral allemand des médicaments et des

dispositifs médicaux, du Ministry of Food and Drug Safety coréen, de la Pharmaceutical Unit du Ministère israélien de la santé, ainsi que du Medicines Control Council sudafricain. En 2013, un premier projet avait par ailleurs pu être lancé de concert avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) ainsi qu'avec la Fondation Bill & Melinda Gates. Le protocole d'accord correspondant a été signé à Berne le 22 janvier 2014. En outre, différentes idées de projets qui ont été définies et concrétisées tout au long de l'année 2014 seront mises en œuvre au premier semestre 2015. Quant à la division Surveillance du marché des dispositifs médicaux, elle a pris part à des inspections réalisées auprès d'organismes dits « d'évaluation de la conformité » dans l'UE, à savoir les organes qui évaluent les dispositifs avant leur mise sur le marché. Et après avoir collaboré pendant plus de 20 ans aux travaux de l'International Conference on Harmonisation (ICH) en qualité d'observateur pour l'AELE, Swissmedic s'est vu octroyer le statut de membre de cette initiative importante en juin 2014.

Maintenir le niveau de qualité des autorisations d'exploitation et des inspections d'exploitation

Suite à la révision de la loi sur les épidémies (LEp), la responsabilité des quelque 200 laboratoires cliniques (inspections et octroi des autorisations d'exploitation) sera transférée de l'OFSP à Swissmedic. L'institut sera prêt à assumer cette tâche dès que la révision de cette loi entrera en vigueur.

Octroyer les autorisations de mise sur le marché des médicaments dans le but d'améliorer systématiquement et sans perte de qualité la transparence, l'efficacité (optimisation des processus) et la cohérence (égalité de traitement des parties prenantes et des procédures)

Grâce au nouveau portail eGovernment, les titulaires d'autorisations ont accès depuis 2014 à de premiers services de transfert des documents relatifs aux informations professionnelles et aux informations destinées aux patients, ainsi qu'au suivi de leurs demandes d'autorisation de mise sur le marché jusqu'à la décision de l'institut. Ce dernier a désormais internalisé la numérisation systématique des courriers postaux qu'il reçoit. Parallèlement, il a commencé à numériser les dossiers de correspondance commerciale sur les médicaments, dont il disposait jusqu'à présent en version imprimée. Le nouveau système de gestion documentaire sera entièrement opérationnel en 2015.

Dans le secteur Mise sur le marché, le défi principal reste le respect des délais pour tous les types de demandes sans compromettre la qualité des tâches d'expertise. Toutes demandes confondues, le pourcentage de dossiers pour lesquels les délais ont été respectés est de 98 %. Dans 90 % des cas, les délais de traitement des demandes d'octroi de premières autorisations pour des produits innovants dont l'accès au marché est essentiel ont été respectés, contre 92 % pour les de-

mandes d'octroi de premières autorisations portant sur des médicaments non novateurs. Le nombre de demandes reçues pendant l'exercice sous revue est resté élevé (13 356).

Les mesures réglementaires destinées à optimiser les procédures et à améliorer la transparence ont débouché sur une révision et une redéfinition des critères auxquels il faut satisfaire pour bénéficier d'une procédure rapide d'autorisation, car il s'agit là d'un instrument important qui permet de garantir la mise à disposition rapide de médicaments essentiels et innovants pour les patients. En outre, la mise en œuvre des exigences complémentaires énoncées dans l'Ordonnance sur les exigences relatives aux médicaments (OEMéd) pour les mentions et les textes qui doivent figurer sur les récipients ainsi que sur le matériel d'emballage a permis de minimiser les risques de confusion et par conséquent de renforcer la sécurité des médicaments. Au total, cinq nouvelles demandes ont été déposées pour des procédures avec préavis, et deux autorisations de mise sur le marché ont été octroyées dans le cadre de ces procédures.

Optimiser et perfectionner les processus, les structures et les systèmes de vigilance

Une nouvelle plate-forme de transfert des annonces d'effets secondaires a été créée afin de pouvoir recueillir par voie électronique ces notifications émanant des professionnels de la santé et des entreprises pharmaceutiques qui ne disposent pas d'un portail indépendant. Professionnels et associations y ont été associés étroitement dès la phase de conception, afin qu'un maximum d'utilisateurs y adhère. Depuis octobre 2014, ce nouveau système de vigilance électronique en ligne (ELVIS) permet aux médecins, aux pharmaciens et aux entreprises pharmaceutiques de saisir sur Internet leurs annonces d'effets indésirables. Cette solution complète le portail B2B qui était déjà opérationnel et qui assurait le transfert automatisé des notifications pour les grandes entreprises.

Dans le domaine des dispositifs médicaux, le nombre d'annonces d'incidents graves est resté élevé (2405) mais stable. L'institut a continué à renforcer sa coordination au niveau international en 2014 afin d'identifier plus rapidement les problèmes de sécurité ayant trait à certains produits spécifiques. Les nouveaux cas ainsi que les analyses et mesures correctives nécessaires ont été discutés lors de conférences téléphoniques mensuelles avec les autorités européennes de surveillance. Dans le cadre de la révision en cours de la réglementation relative à ces produits en Europe, la banque de données européenne EUDAMED, à laquelle la Suisse a accès, devra être renouvelée, ce qui requerra aussi des adaptations majeures au niveau des systèmes de Swissmedic.

Procéder à un contrôle du marché sur la base de la gestion des risques, en mettant l'accent sur la réduction des risques pour la santé

Le renforcement de la sécurité des dispositifs médicaux exige des contrôles officiels efficaces et des mesures correctives obligatoires. Dans le domaine de la surveillance, Swissmedic travaille en étroite collaboration avec les autorités cantonales au niveau national et avec les autres autorités de contrôle des produits thérapeutiques au niveau international. Quiconque distribue des dispositifs médicaux en Suisse doit garantir la conformité de ses produits. Swissmedic réceptionne les annonces de suspicions, prend les mesures correctives qui s'imposent, et vérifie que ces dernières sont mises en œuvre. En 2014, le nombre d'annonces de suspicions relatives à des dispositifs médicaux a continué à progresser, et dans 150 cas, Swissmedic a dû ordonner des mesures correctives. En 2014, les activités de contrôle ont également ciblé, en Europe comme en Suisse, les instances appelées « organismes d'évaluation de la conformité », qui sont impliquées dans la procédure de certification des dispositifs médicaux. On a aussi identifié des lacunes à leur niveau et exigé qu'elles soient corrigées.

Dans le domaine des médicaments, le nombre d'annonces de défauts de qualité a fortement augmenté en 2014 (+ 30 %). Dans 407 cas, la Suisse était concernée et des mesures correctives ont dû être prises. Pour 32 médicaments, des retraits de lots ont dû être ordonnés et il a fallu informer les professionnels de la santé au moyen de circulaires.

Respecter les exigences posées par la législation sur les produits thérapeutiques au moyen de poursuites pénales menées efficacement en fonction du degré de gravité des risques et en sanctionnant les atteintes criminelles à la sécurité des produits thérapeutiques

En chiffres absolus, Swissmedic a initié nettement moins de procédures pénales en 2014 que l'année précédente. Ce recul s'explique par le fait qu'un dossier de 2013 impliquait un grand nombre d'inculpés. Corrigée de cet effet extraordinaire, la charge de travail effective est restée stable par rapport à 2013, ce que reflète également le nombre d'auditions et de mesures de contrainte ordonnées dans le cadre de procédures pénales (perquisitions en particulier). Les recours déposés contre des perquisitions, des demandes de production de documents ou des saisies ont tous été rejetés par les tribunaux.

2. Objectifs financiers

Conformément à la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), Swissmedic finance ses dépenses grâce aux contributions fédérales (près de 20 %) et aux émoluments et redevances perçus (plus de 80 %). L'institut tient sa propre comptabilité et peut constituer des réserves appropriées pour financer ses investissements futurs ou pour couvrir d'éventuelles pertes (art. 68 et 77-79 LPTh).

Avec des recettes légèrement supérieures à 87,5 millions de CHF et des dépenses s'élevant à 88,8 millions,

l'institut a clôturé l'exercice comptable 2014 sur une perte de 1,2 million, alors que le budget prévoyait une perte de 1,8 million. Le résultat est donc plus favorable (environ 600 000) que ce que prévoyait le budget. Quant au résultat global, il s'est établi à - 34,7 millions en raison d'obligations actuarielles (IAS 19) de l'ordre de 33,5 millions. Au niveau du bilan, les provisions liées aux engagements de prévoyance sont passées de 36 millions environ en 2013 à 70,8 millions. En contrepartie, les obligations actuarielles cumulées s'élèvent désormais à - 28,3 millions, et les fonds propres, à - 13,8 millions¹. Fin 2014, les réserves atteignaient environ 1,24 million, soit un montant nettement en deçà du plafond de 40 millions défini dans le mandat de prestations.

Mais selon le budget 2015 et la planification à moyen terme pour 2016-2018, les résultats annuels finaux devraient désormais, suite à la deuxième étape de la hausse des émoluments débutant en 2015, être positifs, de sorte que les réserves pourront être reconstituées.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Pour Swissmedic, le but ultime de la politique du personnel et de prévoyance est de disposer des compétences techniques et de direction nécessaires pour atteindre les objectifs de l'entreprise.

Swissmedic peut être qualifié d'employeur attrayant et compétitif. Les postes vacants sont ainsi pourvus par des personnes aux qualifications appropriées. Quant au taux de rotation du personnel (collaborateurs ayant résilié leur contrat de travail), il s'élève pour l'exercice sous revue à 3,9 %. En outre, plus de 80 % des collaborateurs ont participé au sondage du personnel réalisé en 2014, et ce dernier a mis en exergue leur grande satisfaction ainsi qu'une forte identification à l'employeur. Parmi les éléments particulièrement appréciés figurent le modèle d'horaire de travail et l'offre de postes à temps partiel, l'attitude face aux erreurs, les entretiens de qualification, la rémunération, et les prestations sociales.

Swissmedic investit systématiquement dans le développement et la formation continue de son personnel afin d'atteindre les objectifs de l'entreprise. La gestion des connaissances et les modèles de plans de carrière sont des piliers importants du développement du personnel. Dans son laboratoire, l'institut propose des places d'apprentissage de laborantin en biologie et en chimie (en 2014, quatre places ordinaires et deux places en

troisième année pour des personnes issues d'autres entreprises ou devant à nouveau présenter leurs examens). Quant aux étudiants, ils peuvent venir faire un stage dans différents secteurs ou divisions de Swissmedic. Le nombre de places proposées a augmenté pendant l'année sous revue.

Au cours de l'année 2014, la représentation des communautés linguistiques latines a augmenté. Fin 2014, 12,2 % (+ 1 point par rapport à 2013) des collaborateurs étaient de langue maternelle française et 2,2 % (+ 0,4 point), de langue maternelle italienne. Quant aux collaborateurs germanophones, ils représentaient 85,6 % des effectifs (- 1,4 point par rapport à 2013). La hausse de la proportion de collaborateurs de langue maternelle française ou italienne est appelée à se poursuivre dans les prochaines années. En outre, l'offre de cours de langues sera étoffée et le multilinguisme sera encouragé, en particulier chez les dirigeants.

4. Coopérations et participations

S'agissant de l'enregistrement et de l'évaluation des annonces d'effets indésirables de médicaments, Swissmedic a mis en place un réseau de pharmacovigilance composé de six centres régionaux (hôpitaux universitaires de toutes les régions du pays et hôpital régional du Tessin). Cette collaboration est constructive, puisqu'elle permet de tirer parti des connaissances pharmacologiques des hôpitaux universitaires lors de la première évaluation des annonces, et offre aux professionnels qui transmettent ces annonces un interlocuteur régional.

La collaboration avec les services d'inspection cantonaux est bien rodée et fonctionne. Tous les services d'inspection sont accrédités ISO 17020, ce qui garantit une procédure uniforme dans toute la Suisse.

En vertu de la convention de prestations conclue avec l'OFSP en matière d'inspections, Swissmedic réalise des prestations techniques dans le domaine des transplants et des laboratoires de diagnostic – activités relevant de la souveraineté de l'État et dont la surveillance a été confiée à l'OFSP.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Contrôle fédéral des finances, CDF), qui a vérifié les comptes annuels de Swissmedic (conformément à l'art. 74, let. a, LPTh), les a jugés conformes et recommande de les approuver.

Le CDF a également vérifié le rapport relatif au respect du mandat de prestations (art. 74, let. b, LPTh), et ses conclusions sont là encore positives.

C. Prise de position du Conseil fédéral

Le rapport 2014 de Swissmedic a été élaboré selon le cadre fixé (loi sur les produits thérapeutiques, mandat de prestations 2011-2015), qui prévoit que les compétences

¹ Le montant des engagements de prévoyance devant figurer dans le compte de résultats et le bilan, conformément à la norme IAS 19, dépend de différents paramètres actuariels et en particulier du taux d'escompte. Ce dernier a dû être abaissé en raison du fort recul des taux d'intérêt, ce qui a eu un impact négatif sur le bilan et le compte de résultat. Mais la solidité financière de Swissmedic et, partant, l'exécution de ses tâches ne s'en trouvent pas affectées.

du propriétaire, et notamment celles relatives à l'élaboration des rapports, sont attribuées au DFI.

Le chef du DFI a pris connaissance du rapport et des comptes 2014 de Swissmedic, ainsi que du rapport de l'organe de révision, qui porte sur la vérification des comptes et le respect du mandat et du contrat de prestations. Il a, sur la base de ces documents, donné décharge au Conseil de l'institut pour l'année 2014.

D. Autres communications importantes

Le 5 décembre 2014, le Conseil fédéral a nommé Giovan Maria Zanini et Olivier Guillod au Conseil de Swissmedic pour le reste de la période 2014-2017. M. Guillod prend le poste de M. Gerhard Schmid, vacant depuis fin 2013. La candidature de Giovan Maria Zanini a été proposée par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) pour remplacer M^{me} Anne-Sylvie Fontannaz.

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Internet : www.ipi.ch

Siège : Berne

Forme juridique : Établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut : Felix Hunziker-Blum (président), Roman Boutellier, François Curchod, Alexandra Frei, Jean-Pierre Maeder, Vincenzo Pedrazzini, Matthias Ramsauer (SG DFJP), Beatrice Renggli, Sara Stalder

Directeur : Roland Grossenbacher

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Une législation spéciale détaillée régleme les prestations à caractère monopolistique fournies par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), dont la charge de travail dépend exclusivement du nombre de requêtes. Le Conseil fédéral ne fixe pas d'objectifs stratégiques au-delà de ceux prévus dans le mandat de prestations conféré par la loi. Les demandes d'enregistrement de marques ont légèrement augmenté, mais les délais de traitement ont pu être considérablement réduits. L'utilisation des canaux électronique pour les requêtes à l'IPI continue de progresser. Pour les brevets, les demandes nationales ont légèrement augmenté, et le nombre de brevets examinés et délivrés est nettement plus important.

En ce qui concerne les *tâches ministérielles*, l'IPI a organisé en 2014 la consultation sur les dispositions d'exécution du projet Swissness. La consultation a duré du 20.6. au 17.10.2014 et le rapport est en cours de rédaction. Sur mandat du Conseil fédéral, l'IPI prépare par ailleurs un projet de modernisation du droit d'auteur, l'objectif étant de lancer une consultation d'ici à la fin de 2015.

Le chiffre d'affaires des *services commerciaux* a légèrement augmenté, les coûts ont été entièrement couverts.

Une augmentation des taxes pour le maintien des brevets et la prolongation de la protection des marques, entrée en vigueur le 1.1.2014, a permis le premier résultat d'exploitation positif depuis 2007.

Enfin, les *objectifs en matière d'emploi et de prévoyance professionnelle* ont été atteints : il a notamment été possible de maintenir un niveau élevé de qualification et de performance du personnel, malgré des exigences qui augmentent.

L'organe de révision a certifié les comptes annuels sans réserve ni remarque.

Chiffres-clés	2013/14	2012/13
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	51,2	43,9
Résultat global (mio CHF) ¹⁾	-2,0	1,1 ²⁾
Total du bilan (mio CHF)	108,6	101,4
Ratio de fonds propres en %	41,7	46,5 ²⁾
Effectif (ETP) ³⁾	212	214

Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Enregistrement de marques	15 168	14 439
Enregistrements internationaux de marques avec extension de la protection à la Suisse	12 602	14 013
Délivrances de brevets au niveau national	581	475
Brevets européens prenant effet en Suisse / au Liechtenstein	56 521	54 907

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérale (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	43,4	36,9

¹⁾ Selon la norme révisée (IAS 19) concernant la prévoyance professionnelle : résultat global = résultat d'exploitation + autres résultats des gains ou pertes actuariels, cf. ch. A2

²⁾ Après retraitement (*restatement*) selon IAS 19

³⁾ Moyenne annuelle

A. Réalisation des objectifs 2014

1. Priorités stratégiques

- *Prestations à caractère monopolistique*

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) a pour mission première de délivrer et gérer des titres de protection au sens du droit de la propriété intellectuelle (marques, brevets et designs). La fourniture de ces prestations à caractère monopolistique est régie par des dispositions matérielles détaillées figurant dans des lois et des ordonnances, qui définissent précisément la pratique en matière d'examen et la procédure applicable. La charge de travail de l'IPI dépend directement et exclusivement du nombre des demandes d'enregistrement, de

prolongation de la protection et de modification du registre des brevets, dont l'évolution échappe au contrôle de l'Institut. Vu, de plus, que le montant des émoluments perçus par l'IPI est soumis à l'approbation du Conseil fédéral, il n'existe qu'une marge de manœuvre restreinte pour fixer, dans le domaine des prestations à caractère monopolistique, des objectifs stratégiques allant au-delà du mandat de prestations prévu dans la loi.

Les demandes d'enregistrement de marques au niveau national ont légèrement progressé par rapport à l'exercice précédent. Quant aux demandes de prolongation de la protection, elles sont revenues à leur niveau des années passées, après une augmentation durant l'exercice précédent. Leur nombre devrait rester stable à moyen terme. Plus de 95 % des demandes d'enregistrement de marques sont faites par voie électronique et les délais de traitement ont pu être considérablement raccourcis. Dans une décision sur recours, le Tribunal fédéral a confirmé des critères d'examen importants utilisés par l'IPI concernant la notion de domaine public (ne pouvant être protégé) dans le droit des marques. L'Institut entretient par ailleurs d'excellentes relations avec l'office de l'UE chargé de l'harmonisation dans le marché intérieur et collabore efficacement avec les organismes internationaux.

Les demandes de brevets nationaux ont légèrement augmenté. Plus de la moitié des demandes visent à garantir une date de priorité, notamment en vue de l'obtention d'un brevet européen, ce qui dispense l'IPI d'examiner le brevet. Le nombre de brevets examinés et délivrés a pu être augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente, ce qui fait que les dossiers en suspens sont à nouveau en lente diminution.

Les demandes relatives à des designs ont reculé de 20 %. Dans ce domaine, les chiffres de ces dernières années sont assez volatils, sans qu'il soit possible de savoir exactement pourquoi.

- *Tâches ministérielles*

En ce qui concerne les tâches ministérielles, c'est-à-dire les tâches consistant à préparer les objets destinés au gouvernement et au Parlement, le Conseil fédéral et le Département fédéral de justice et police (DFJP) sont habilités à donner des instructions à l'IPI : ils peuvent non seulement lui fixer des objectifs à court et moyen termes, mais aussi exercer une influence directe sur son travail et lui confier des mandats.

L'arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur le programme de la législature 2011 à 2015 (FF 2012 6667) ne contient aucun objectif dont la réalisation relève, au sein de l'administration fédérale, de la responsabilité de l'IPI. Selon les objectifs annuels 2014 du DFJP, fixés par le Conseil fédéral, l'IPI devait organiser une consultation sur les dispositions d'exécution de la modification de la loi sur la protection des marques et de la loi sur la protection des armoiries de la Suisse et autres signes publics (projet « Swissness »).

Par ailleurs, les travaux de modernisation du droit d'auteur, qui sont un des objectifs annuels du Conseil fédéral pour 2015, se sont poursuivis.

- a) *Protection de la marque « Suisse »*

Après l'adoption du projet Swissness par les Chambres fédérales le 21.6.2013, l'IPI a préparé trois des quatre actes d'exécution prévus : un projet de révision de l'ordonnance sur la protection des marques (OPM) et un autre de l'ordonnance sur la protection des armoiries (OPAP), ainsi qu'un projet d'ordonnance concernant le registre des appellations d'origine et des indications géographiques pour les produits non agricoles (ordonnance sur les AOP et les IGP des produits non agricoles). Quant au projet d'ordonnance sur l'utilisation de l'indication de provenance « Suisse » pour les denrées alimentaires (OIPSD), c'est l'Office fédéral de l'agriculture qui a été chargé de sa préparation. La consultation ouverte par le Conseil fédéral le 20.6.2014 s'est terminée le 17.10.2014. Le rapport de consultation devrait être soumis aux commissions des affaires juridiques des Chambres fédérales en avril 2015, de manière à ce que le Conseil fédéral puisse décider de l'entrée en vigueur de la révision Swissness avant la fin de 2015.

- b) *Modernisation du droit d'auteur*

Le 6.6.2014, le Conseil fédéral a demandé au DFJP de préparer, pour la fin de 2015, un projet de révision à envoyer en consultation. L'IPI, chargé de ce dossier, doit s'appuyer d'une part sur les recommandations adoptées fin 2013 par le groupe de travail sur le droit d'auteur (AGUR12) institué par le DFJP en août 2012 et, d'autre part, sur les résultats du groupe de travail étudiant de manière générale la question de la responsabilité civile des fournisseurs d'accès.

- *Services commerciaux*

Conformément au mandat que lui confère la loi, l'IPI fournit aussi des prestations d'information sur la base du droit privé.

Concernant les recherches en brevets et en technologies, le chiffre d'affaires a pu être augmenté à 4,6 millions de francs. Après plusieurs années de recul, les recettes générées par les recherches en matière de marques ont cette fois été légèrement supérieures à celles de l'exercice précédent. Ces deux domaines couvrent leurs coûts, conformément aux exigences fixées.

2. *Objectifs financiers*

L'exercice 2013/14 s'est conclu sur un résultat d'exploitation positif de 2 millions de francs. Il s'agit du premier gain enregistré depuis le milieu de 2007. Après sept diminutions de taxes depuis l'autonomisation financière de l'IPI, certaines sources de recettes importantes – notamment les annuités et revenus financiers des brevets européens – n'avaient pas évolué comme prévu, et de nouvelles

charges (en particulier des contributions financières pour le Tribunal fédéral des brevets) ont grevé les résultats. Ces circonstances ont entraîné un déficit structurel qui ne pouvait être éliminé que par l'augmentation de certaines taxes, effective depuis le 1.1.2014. Le passage à des annuités progressives a permis par ailleurs de reprendre un modèle de taxation courant dans toute l'Europe et qui répond à plusieurs demandes politiques (par ex. pas de taxes disproportionnées pour l'examen de brevets et pour des brevets récents dont le succès économique est encore incertain ; incitation à renoncer à des brevets qui ne sont plus utilisés pour que les innovations techniques concernées puissent entrer dans le domaine public).

Conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) appliquées par l'IPI, les comptes annuels 2013/14 ont été pour la première fois établis selon la norme IAS 19 révisée, qui exige désormais que tous les gains ou pertes (comptables) actuariels de la prévoyance professionnelle soient présentés dans l'état du résultat étendu de l'exercice concerné. Si le résultat d'exploitation n'est pas affecté, cette présentation a des répercussions sur le résultat global et, partant, sur le bilan (fonds propres). Concrètement, suite à cette modification, les comptes 2013/14 de l'IPI affichent un résultat global de moins 2 millions (bénéfice d'exploitation : 2 millions ; pertes actuarielles : 4 millions) ; les fonds propres ont diminué à 45,2 millions. Pour assurer la comparaison avec l'exercice précédent, il a également fallu retraiter les comptes 2012/13 selon les nouvelles normes.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Nonobstant la hausse croissante des exigences et des effectifs en légère baisse, l'Institut a pu maintenir, comme souhaité, le niveau élevé de qualification et de performance de son personnel. La proportion de femmes à des postes de cadre est restée stable à 24,4 %, tandis que la part des collaborateurs travaillant à temps partiel a continué d'augmenter (35,7 %, contre 34,0 % l'exercice précédent). Le nombre de places d'apprentis et de stagiaires (employés de commerce et informaticiens) a diminué de 14 à 12.

Dans la perspective de l'abaissement du taux d'intérêt technique de PUBLICA au 1.1.2015, l'IPI a décidé de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement préconisées par le Conseil fédéral pour maintenir le niveau de prestations actuel (répartition proportionnelle des provisions et augmentation des cotisations d'épargne).

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 12.09.2014 à l'attention du Conseil de l'Institut, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30.06.2014 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des Normes IFRS et conformément à la loi fédérale sur le statut et les tâches de l'Institut Fédéral de la Propriété intellectuelle (LIPI). Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque. Le 5.11.2014, le Conseil de l'Institut a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion 2013/14 de la direction limité à la gestion de l'entreprise. Il a également pris acte du rapport de l'organe de révision et approuvé à l'unanimité les comptes annuels pour la période comptable allant du 01.07.2013 au 30.06.2014.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le *rapport d'activité* du directeur au sens de l'art. 5, al. 2, LIPI est un rapport circonstancié à l'attention du Conseil fédéral qui porte sur l'ensemble des activités de l'IPI et couvre une année civile, suivant en cela l'agenda des organes de direction politique et de surveillance. Il comprend une partie spécifique sur les résultats de la révision par le Contrôle fédéral des finances et sur l'approbation du rapport et des comptes annuels par le Conseil de l'Institut.

Le DFJP a soumis pour approbation au Conseil fédéral le rapport d'activité relatif à l'exercice 2014, en lui proposant de donner décharge au Conseil de l'Institut.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté, le 1^{er} avril 2015, le rapport d'activité de l'IPI pour l'année 2014 et donné décharge au Conseil de l'Institut.

Institut fédéral de métrologie METAS

Internet: www.metas.ch

Siège: Köniz

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut: Martina Hirayama (présidente),
Ulrich W. Suter, Thierry J. L. Courvoisier, Tony Kaiser,
Matthias Kaiserswerth

Directeur: Christian Bock

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

En 2014, l'Institut fédéral de métrologie METAS a atteint les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Grâce à son vaste savoir-faire technico-scientifique, METAS a consolidé sa position de partenaire de coopération intéressant pour l'industrie dans différents domaines. Six nouveaux projets CTI axés sur l'application ont notamment été convenus avec des partenaires industriels.

METAS a en outre renforcé son réseau et sa réputation sur le plan international. Il a régulièrement collaboré avec d'autres instituts de métrologie et joué un rôle actif dans des comités d'envergure internationale. Deux représentants de METAS ont en effet été élus au sein d'offices importants d'organisations internationales de métrologie.

En participant à des comparaisons-clés et à des évaluations par des pairs (*peer reviews*), METAS a veillé au maintien des reconnaissances dans le cadre des accords internationaux correspondants. METAS a pu couvrir en majeure partie les besoins de l'industrie et satisfaire les attentes dans le domaine réglementé par la loi.

Les objectifs financiers ont été atteints. Le taux d'autofinancement (part des recettes provenant d'émoluments, d'indemnités et de fonds de tiers) s'est élevé à 47,1 % et l'exercice s'est clôturé sur un bénéfice de 4,4 millions de francs.

METAS tient aussi le cap pour atteindre les objectifs en matière de personnel et de prévoyance.

Le Conseil fédéral escompte que METAS continue d'offrir des prestations de premier plan et de soutenir le processus d'innovation grâce à ses travaux de recherche et de développement. En font notamment partie les projets concernant le développement de compétences dans des nouveaux domaines. Le Conseil fédéral escompte également que METAS s'engage en tant que lieu de formation (apprentissage et stages).

Chiffres-clés	2014	2013
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	45,6	45,4
Bénéfice (mio CHF)	4,4	4,0
Total du bilan (mio CHF)	37,0	33,5
Ratio de fonds propres en % ¹⁾	-5,8	-19,6
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	152,9	150,3

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Pourcentage de personnes en formation (%)	9,2	10,1
Pourcentage de femmes (%)	14,1	14,5
Pourcentage de femmes exerçant une fonction technico-scientifique (%)	8,0	8,2
Part des dépenses R&D (%)	11,4	9,4
Nombre de CMCs déclarées (aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages) ²⁾	299	294
Taux d'exécution en métrologie légale (%)	92	91
Taux d'investissement (investissements nets par rapport aux coûts d'acquisition de la fortune de placement (en %))	4,6	4,2

Contribution fédérale et revenus d'émoluments

Indemnités au sens de l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 et 4 LIFM (tâches d'un institut national de métrologie) (mio CHF)	26,2	26,6
Indemnités au sens de l'art. 3, al. 5, LIFM (autres tâches assignées) (mio CHF)	4,7	4,8
Émoluments (mio CHF)	6,4	6,4

¹⁾ Les gains ou pertes actuariels de la caisse de prévoyance de METAS sont saisis directement dans le capital propre.

²⁾ Sur les 299 CMCs déclarées en 2014, 21 (21) reviennent à l'institut désigné IRA et 2 (2) à l'institut désigné PMOD.

A. Réalisation des objectifs 2014*

1. Priorités stratégiques

METAS est l'Institut national de métrologie de la Suisse. Une de ses tâches principales consiste à créer les conditions nécessaires pour que l'économie, la recherche et l'administration suisse puissent réaliser des mesures avec l'exactitude requise. METAS doit en outre garantir que les

mesures nécessaires à la protection des personnes et de l'environnement soient toujours correctes et appliquées conformément au droit.

METAS a atteint ces objectifs techniques au cours de l'année sous revue. Il a en effet pu couvrir en majeure partie les besoins de l'industrie. Les prestations métrologiques qui ne sont pas offertes en Suisse peuvent être fournies par des instituts de métrologie étrangers, étant donné que METAS entretient de très bonnes collaborations avec ces derniers. En outre, METAS a totalement satisfait les attentes dans le domaine réglementé par la loi. La satisfaction des clients se traduit par un faible nombre de réclamations par rapport au nombre de certificats délivrés. Environ 40 % des prestations d'étalonnage et de mesure ont été fournies à des clients étrangers. Compte tenu du franc fort et de la pression des coûts, se positionner par rapport aux instituts nationaux de métrologie concurrents représente un très grand défi pour METAS.

METAS prend en compte le contexte international pour toutes les activités et toutes les prestations, en connexion et en collaboration avec d'autres instituts nationaux de métrologie, notamment dans le cadre de l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie EURAMET.

METAS effectue essentiellement ses travaux de recherche en participant à des projets dans le cadre du Programme européen de recherche et développement en métrologie (depuis 2014: Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie, EMPIR, qui fait partie de Horizon 2020 de l'UE). Après que l'incertitude liée à la participation de la Suisse à Horizon 2020 qui existait au début de l'année 2014 a été levée, METAS a pu s'assurer une participation à l'appel EMPIR 2014 à hauteur de 855 000 EUR, ce qui a dépassé les chiffres de l'année précédente et les objectifs fixés par le Conseil de l'Institut.

METAS a renforcé son réseau et sa réputation sur le plan international. En effet, le responsable de la recherche de METAS a été nommé président de l'Organisation européenne de métrologie EURAMET pour la période de 2015 à 2018, et le directeur suppléant de METAS a été nommé membre du Comité International des Poids et Mesures (CIPM, le Conseil de surveillance de l'Organisation internationale de la Convention du Mètre).

METAS veille à ce que ses prestations bénéficient de la reconnaissance nécessaire prévue par les accords internationaux correspondants.

Afin de conserver cette reconnaissance, METAS a participé à des comparaisons-clés, réalisé des évaluations par des pairs (*peer reviews*) et fait évaluer son système de qualité avec succès.

METAS suit les développements scientifiques et techniques et maintient ses compétences au niveau actuel.

En vue de développer ses places de mesure et son offre de prestations, METAS dirige un programme R&D qui suit l'évolution mondiale de la métrologie. De nouveaux domaines, dans lesquels il pourrait être judicieux que METAS développe ses compétences, ont été identifiés. Selon la décision du Conseil de l'Institut, METAS commencera à développer ses compétences dans les trois domaines suivants:

- technique de mesure des grandeurs dimensionnelles: tomographie assistée par ordinateur pour la caractérisation tridimensionnelle complète de petits éléments (économie),
- propriétés optiques des surfaces (apparence) (économie),
- laboratoire de référence pour les variables climatiques essentielles et les gaz à effet de serre (environnement).

Le développement de ces nouvelles activités est financé par METAS.

METAS soutient de manière ciblée le processus d'innovation et la compétitivité de l'économie suisse avec les connaissances de ses experts et l'infrastructure métrologique, ainsi qu'avec des projets de recherche appliquée.

METAS dispose d'un vaste savoir-faire scientifique et technique. Ses connaissances étendues en matière de technique de mesure sont utilisables pour l'industrie, non seulement sous forme de prestations d'étalonnage et de mesurage, mais également directement pour le développement de produits et l'optimisation des processus. Le lancement de six nouveaux projets CTI axés sur l'application (bien que METAS ne soit un partenaire de recherche auprès de la CTI ayant droit aux contributions que depuis 2013) démontre que METAS est un partenaire de coopération intéressant pour l'industrie suisse.

METAS tient compte, dans l'exécution de la loi et l'organisation de celle-ci, non seulement des aspects techniques, mais également des risques.

En métrologie légale, l'accent a été mis sur l'application du droit. Les contrôles ultérieurs ont porté essentiellement sur la conformité des compteurs et sur le respect du principe de la vente au poids net dans la vente en vrac (vente de la marchandise au poids sans pesage de l'emballage).

2. Objectifs financiers

METAS a atteint les objectifs financiers au cours de l'année sous revue. Avec son taux d'autofinancement de 47,1 %, il a dépassé l'objectif consistant à financer au moins 40 % du budget annuel à partir d'émoluments, d'indemnités et de fonds de tiers. En outre, en se fondant sur une planification à long terme des investissements, METAS a été en mesure de financer tous les investissements à partir de fonds autogénérés. Il a pu boucler le compte de résultats sur un excédent de 4,4 millions de francs.

Ce bénéfice sert à réduire le découvert du bilan de METAS qui s'élevait à 6,6 millions de francs au 31 décembre 2014 avant l'affectation du bénéfice (découvert lié à la prévoyance professionnelle obligatoire selon la norme IPSAS 25 lors de l'autonomisation de METAS). Ce découvert explique le taux de capitaux propres négatif.

S'agissant d'atteindre au moins un résultat équilibré pour la période stratégique de 2013 à 2016, METAS tient le cap. Compte tenu des résultats des deux premières années ainsi que de la planification budgétaire à moyen terme pour la période de 2015 à 2016, le Conseil fédéral escompte que l'objectif pourra être atteint malgré un environnement économique exigeant.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Les objectifs en matière de personnel et de prévoyance ont été atteints. Le recrutement de femmes et l'encouragement des candidatures féminines constituent un véritable défi pour METAS car les professions des domaines MINT (professions principalement exercées à METAS) sont encore à forte majorité masculine. En 2014, METAS a proposé un stage métrologique d'un an destiné spécialement aux physiciennes et aux ingénieures. La baisse du nombre de femmes est due au départ à la retraite d'une collaboratrice à la fin de l'année. Son poste sera de nouveau occupé par une femme en 2015.

METAS s'engage fortement en tant que lieu de formation en offrant six filières différentes de formation professionnelle, principalement dans le domaine technique. La quote-part des personnes en formation et des stagiaires s'est élevée à plus de 9 %. La légère baisse par rapport à l'année précédente est due au fait que le nombre de places d'apprentissage est resté le même qu'en 2013 et que l'effectif du personnel a légèrement augmenté. Toutes les personnes qui étaient en dernière année de formation ont obtenu leur diplôme. En outre, dans le cadre des travaux R&D, METAS a de nouveau offert en 2014 des places de stage aux étudiants des hautes écoles et des universités.

En automne 2013, l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de METAS a soumis (en accord avec la direction et la commission du personnel) les adaptations du règlement de prévoyance au Conseil de l'Institut. Celles-ci étaient nécessaires suite à la baisse du taux d'intérêt technique de la Caisse de pension de la Confédération PUBLICA au début 2015. Ces adaptations ont été approuvées par le Conseil de l'Institut au mois de novembre 2013. Le Conseil fédéral a approuvé les adaptations du contrat d'affiliation à la Caisse de prévoyance de METAS le 8.10.2014.

4. Coopérations et participations

METAS ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 13.2.2015, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice 2014 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des normes IPSAS et de la LIFM. Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque.

C. Propositions adressées au Conseil fédéral

Conformément à l'art. 8, let. g, LIFM (RS 941.27), le Conseil de l'Institut établit un rapport de gestion qui fait état de la réalisation des objectifs stratégiques. Le Conseil de l'Institut a soumis le rapport de gestion 2014 et sa décharge à l'approbation du Conseil fédéral avec une proposition relative à l'utilisation d'un éventuel bénéfice, et il lui a remis le rapport de l'organe de révision du 13.2.2015 pour information.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé le 1.4.2015 le rapport de gestion 2014 de METAS, a donné suite à la proposition relative à l'utilisation du bénéfice et a donné décharge aux membres du Conseil de l'Institut.

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR

Internet: www.rab-asr.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil d'administration: Thomas Rufer (président), PD Dr. Sabine Kilgus (vice-présidente), Dr. Renato Fassbind, Prof. Conrad Meyer, Prof. Dr. Daniel Oyon

Directeur: Frank Schneider

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Le Conseil fédéral estime que l'ASR a très largement atteint ses objectifs stratégiques en 2014.

L'ASR est une autorité de référence pour tous les acteurs du domaine de la révision. Lorsqu'elle constate des irrégularités, elle intervient pour que la situation soit rectifiée de manière rigoureuse et durable. En cas de manquements graves, elle prononce des sanctions appropriées.

À partir du 1^{er} janvier 2015, l'ASR assumera seule les compétences en matière de surveillance des entreprises de révision et des sociétés d'audit qu'elle se partageait jusque-là avec la FINMA. Les travaux préparatoires à cette fin (dispositions d'application, processus, personnel) ont été engagés en temps utile, si bien que l'ASR a pu assumer ses nouvelles tâches selon le calendrier établi.

Les agréments, de durée limitée, délivrés aux entreprises ont été renouvelés dans les délais, ce qui a permis de garantir le bon déroulement des activités de la branche de la révision.

La reconnaissance internationale de l'ASR est un objectif majeur. Des progrès ont aussi été réalisés en la matière avec la conclusion de trois nouvelles déclarations d'intention (Finlande, Canada et Royaume-Uni). La relation avec les États-Unis a pu être encore renforcée. Il s'agit là d'un pas important pour que l'autorité américaine s'appuie le plus possible sur les travaux de l'autorité suisse. L'ASR est en outre active dans des organismes internationaux, où elle défend activement les intérêts de la Suisse.

Les évolutions au niveau international et notamment la réforme du droit de la révision adopté par l'UE (mise en œuvre dans la deuxième moitié de 2016) sont suivies attentivement afin d'identifier en temps opportun d'éventuelles conséquences pour la Suisse.

L'ASR a atteint ses objectifs financiers. En particulier, la charge financière des entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État est restée stable. Les objectifs en matière de prévoyance et de personnel aussi ont été atteints.

Le Conseil fédéral attend de l'ASR qu'elle renouvelle dans les délais les agréments qui doivent encore l'être, qu'elle poursuive activement les travaux de renouvellement du système informatique et qu'elle continue d'observer les évolutions internationales.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	6,0	5,6
Bénéfice / perte nets (mio CHF)	0,0	0,0
Total du bilan (mio CHF)	7,8	6,5
Ratio de fonds propres en %	57,3	70,0
Effectif (équivalents temps plein)	24	21

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre total d'agrément (personnes physiques et entreprises de révision)	11 786	11 838
Nombre d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État	23	22

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	5,5	5,3

A. Réalisation des objectifs 2014*

1. Priorités stratégiques

• Principe

Le mandat général de l'ASR figure dans la loi de 2005 sur la surveillance de la révision (LSR ; RS 221.302). En vertu de cette loi, les tâches essentielles de l'ASR sont l'agrément et la surveillance des personnes et des entreprises qui fournissent des prestations de révision prescrites par la loi, la surveillance des organes de révision des sociétés d'intérêt public et l'assistance administrative internationale en matière de surveillance de la révision. Les objectifs stratégiques de l'ASR dans le cadre de ce mandat légal sont définis par son Conseil d'administration et approuvés par le Conseil fédéral.

• L'ASR, une autorité toujours mieux profilée

Depuis sa création en 2007, l'ASR s'est rapidement établie dans l'opinion publique, parmi les professionnels de la révision, les membres des comités d'audit des sociétés ouvertes au public, les investisseurs et les autorités comme une autorité de surveillance crédible, qui se distingue par son indépendance et son professionnalisme.

* Objectifs stratégiques: <http://www.revisionsaufsichtsbehoerde.ch/bausteine.net/file/showfile.aspx?downaid=7686>

C'est donc tout logiquement que les Chambres fédérales ont adopté, le 20 juin 2014, le projet concernant la concentration de la surveillance des entreprises de révision et des sociétés d'audit (RO 2014 4073), qui prévoit que l'ASR assume seule les compétences de surveillance qu'elle se partageait jusque-là avec la FINMA. Le Conseil fédéral (ordonnance) et l'ASR et la FINMA (circulaires) ont adapté la législation d'application, de sorte que l'ASR a pu assumer ses nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2015, conformément au calendrier prévu.

La procédure d'agrément en place depuis 2007 est gérée essentiellement par voie électronique, ce qui facilite la tâche des personnes et des entreprises concernées dans la communication avec l'autorité (cyberadministration). Les travaux relatifs au projet de mise en place d'une nouvelle plateforme informatique destinée à optimiser ces processus se poursuivent, mais ont subi d'importants retards en 2014 en raison de problèmes techniques. L'achèvement du projet d'ici à la fin de 2015 n'est guère plus envisageable.

- *Surveillance et normalisation*

Dans le domaine de la surveillance, le thème majeur reste l'application en fonction des risques des règles juridiques et professionnelles relatives aux services de révision. Dans le cadre des contrôles effectués dans les 23 entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État, l'ASR accorde une attention particulière à l'esprit critique nécessaire et au strict respect des dispositions sur l'indépendance.

En 2014, douze contrôles ont été effectués dans les entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État. Les trois grandes entreprises de révision qui s'occupent chacune de plus de 50 sociétés ouvertes au public (« big-3 ») font, elles, l'objet d'une inspection tous les ans.

La majorité des entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État sont toujours confrontées à une stagnation de leurs volumes d'honoraires dans le domaine de la révision proprement dite. Seul le domaine des prestations de conseil affiche encore une croissance notable. Dans ces circonstances, le risque existe à terme que l'activité de la révision perde progressivement de son attrait. L'ASR devra donc veiller à ce que la qualité des prestations de révision reste garantie.

L'ASR accorde depuis 2014 une attention accrue au rôle et au fonctionnement des comités d'audit dans les sociétés ouvertes au public. L'intervention active et rigoureuse de ces comités a des effets positifs sur la qualité des prestations de révision. La nouvelle édition du « Code suisse de bonne pratique » a permis de franchir une étape importante pour renforcer leur rôle.

L'ASR a continué, en 2014, de participer au développement des normes de révision par le biais de ses affiliations

aux divers organismes de la branche, sur le plan tant national qu'international. Elle s'investit pour que les aspects qualitatifs de la révision soient pris en compte à leur juste mesure. Au niveau national, la question en particulier de l'indépendance dans le cadre des contrôles restreints a donné lieu à des discussions avec les associations professionnelles, qui ne défendent pas toutes la même position sur le sujet. L'ASR n'applique que des référentiels normatifs reconnus et reste très restrictive quant à sa propre compétence réglementaire. Pendant l'année sous revue, l'ASR a en outre publié la circulaire 1/2014 concernant l'assurance-qualité interne des entreprises de révision, qui précise dans quels cas les normes définies par la branche s'appliquent. L'ASR a publié cinq circulaires à ce jour.

- *Droit et affaires internationales*

Le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral se sont penchés sur la pratique de l'ASR dans respectivement sept et deux arrêts. Si les juges ont confirmé à chaque fois les décisions de l'autorité, dans un cas néanmoins, le Tribunal administratif fédéral ne lui a donné raison que sur le principe, lui demandant de détailler la motivation relative à la durée du retrait de l'agrément.

Des progrès ont été réalisés en 2014 également en ce qui concerne la reconnaissance internationale de l'ASR, avec la conclusion de trois nouvelles déclarations d'intention (Finlande, Canada et Royaume-Uni), qui viennent s'ajouter aux accords déjà conclus avec les autorités de surveillance de six pays. Le principe de la primauté de la surveillance par l'État d'origine, qui prévaut avec tous ces pays, entraîne des allègements considérables pour les entreprises de révision suisses qui ont des activités internationales. D'autres négociations devraient vraisemblablement aboutir en 2015.

Dans la relation avec les États-Unis, deux nouvelles inspections ont été menées en Suisse conjointement avec l'autorité américaine de surveillance en matière de révision (*Public Company Accounting Oversight Board*, PCAOB). L'ASR n'a en revanche pas fait usage du droit de réciprocité prévu et n'a procédé à aucun contrôle sur place aux États-Unis en 2014. La collaboration entre les autorités suisse et américaine a donc continué à se développer de manière positive, si bien que l'accord de coopération de 2011 (*Statement of Protocol*) a été prolongé. L'objectif de l'ASR est que la PCAOB, à terme, s'appuie le plus possible sur les travaux de l'ASR (*reliance*).

L'ASR a, cette année encore, pris une part active aux débats de l'*International Forum of Independent Audit Regulators* (IFIAR) et de divers autres organismes, au sein desquels elle a défendu les intérêts de la Suisse.

L'Union européenne a adopté, en avril 2014, une réforme du droit de l'audit. Le nouveau cadre réglementaire européen a pour but d'accroître la transparence du contrôle légal des comptes et de renforcer la confiance dans les

états financiers vérifiés. Il s'agit aussi d'éliminer les conflits d'intérêts potentiels et de favoriser la concurrence sur un marché de l'audit fortement concentré. Ces nouvelles normes et, notamment, les règles plus strictes en matière d'indépendance auront sans doute aussi des incidences sur l'activité de la révision en Suisse. Ce sera particulièrement le cas des entreprises suisses qui révisent des sociétés cotées dans l'UE ou leurs filiales en Suisse. En outre, les règles européennes deviendront de plus en plus la référence pour les sociétés d'envergure internationale et leur comité d'audit. L'ASR analyse le nouveau cadre réglementaire européen et suivra de près sa mise en œuvre dans les plus grands pays de l'UE à partir de 2016. Elle ne prévoit pas pour l'heure de lancer des projets réglementaires s'y rapportant en Suisse.

- **Registre des agréments**

L'agrément des entreprises de révision, contrairement à celui des personnes physiques, a une durée de validité limitée et doit être renouvelé tous les cinq ans. L'ASR devait traiter, pendant l'année sous revue, quelque 2000 demandes de renouvellement. Environ 60 % des entreprises de révision agréées étaient concernées.

La procédure de renouvellement a pour objet principal la vérification du système d'assurance-qualité des entreprises de révision selon le principe de proportionnalité des risques. Une distinction est faite à cet égard entre les entreprises de révision qui opèrent des contrôles restreints et celles qui effectuent des révisions ordinaires. L'ASR procède à une évaluation générale et cible ses vérifications sur les aspects de l'indépendance, du perfectionnement et des contrôles de suivi interne (dans le cas de révisions ordinaires).

Les agréments ont pu le plus souvent être renouvelés pour cinq nouvelles années. Dans quelques cas, les conditions d'un renouvellement n'étaient pas réunies ou des pièces justificatives faisaient défaut. L'ASR n'a toutefois pas dû prononcer de refus définitif, les entreprises de révision concernées s'étant dans l'entre-temps conformées aux exigences légales. Environ 15 % des entreprises de révision ont renoncé de leur propre chef, pour différentes raisons (par ex. une réorganisation), au renouvellement de leur agrément.

2. Objectifs financiers

L'ASR se finance exclusivement via les émoluments et les redevances de surveillance versés par les personnes et les entreprises agréées. Elle ne reçoit pas de subventions de la Confédération. Le budget 2014, de près de 5,5 millions, a été respecté. L'ASR a enregistré un chiffre d'affaires de 6 millions, un montant supérieur à la valeur qui avait été inscrite au budget. Deux facteurs pour l'essentiel expliquent cette progression : d'une part, deux collaborateurs ont été détachés à la FINMA ; d'autre part, les recettes issues des émoluments payés par les entreprises

de révision au titre de la procédure d'agrément ont été plus élevées que prévu. Il y a lieu de préciser que ces émoluments font l'objet de comptes de régularisation afin d'être répartis sur cinq ans, la durée de validité de l'agrément. Cette hausse des émoluments explique également l'augmentation du total du bilan et la diminution du ratio de fonds propres. Quant au montant des réserves exigées par la loi (art. 35, al. 3, LSR), il est resté inchangé (état à la fin de 2014 selon décision du Conseil d'administration : 4,5 mio). La charge financière des entreprises de révision est restée stable, ce qui leur permet de budgétiser avec certitude les coûts de surveillance. L'ASR a surtout veillé à éviter de trop grandes variations au niveau des redevances de surveillance. L'excédent dégagé de près de CHF 125 000 sera imputé du montant de la redevance de surveillance 2015, de manière à le redistribuer aux entreprises de révision.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

L'ASR est un employeur intéressant pour les spécialistes de la révision financière, de la présentation des comptes et de la surveillance des marchés financiers. Cet aspect positif se retrouve également au niveau des conditions de prévoyance offertes aux employés.

Avec 24 postes à temps plein, l'effectif de l'ASR se situe dans la fourchette prévue de 20 à 25 postes. Le taux de fluctuation était, pour 30 collaborateurs, de 10 %.

4. Coopérations et participations

L'ASR ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 24 février 2015, l'organe de révision signale n'avoir relevé aucun élément qui amènerait à conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux dispositions légales. Ils ont donc été certifiés sans réserves ni remarques.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil d'administration propose au Conseil fédéral d'approuver le rapport d'activité 2014 de l'ASR, de prendre acte du rapport de l'organe de révision et de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2014.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a accepté les propositions du Conseil d'administration le 1er avril 2015.

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

Site internet: www.ehb-schweiz.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'IFFP: Philippe Gnaegi (président), Vincenzo Nembrini (vice-président), Madeleine Salzmann, Karl Zimmermann, prof. Winfried Kronig, Angelika Locher Schmid, Claudia Sassi, Claude-Alain Vuille, Hanspeter Hauenstein

Direction: Dalia Schipper (jusqu'à fin juin 2014), Alexandre Etienne, Directeur a.i.

Révision externe: BDO SA, Berne

Appréciation des résultats de 2014 en bref

L'IFFP a pu très largement assumer ses tâches en 2014 et garantir ainsi la continuité, malgré les circonstances difficiles liées au changement de personnel à la tête de l'institut.

En 2014, l'IFFP a pris en main plusieurs grands projets, notamment l' «Observatoire de la formation professionnelle», les examens de cohérence pour la classification dans le cadre national des certifications Formation professionnelle et la coopération dans le projet de la leading house «Governance in Vocational and Professional Education and Training». Le Conseil fédéral attend de ces projets qu'ils contribuent de manière substantielle à réaliser les objectifs envisagés.

L'IFFP est parvenu à augmenter encore son taux d'autofinancement, mais des efforts substantiels restent à faire pour atteindre les 20 % visés. Le Conseil fédéral attend également de l'IFFP plus de transparence dans la mise en œuvre des prescriptions financières concernant les offres de formation continue.

Le Conseil fédéral constate que l'IFFP assume activement sa mission d'enseignement et de recherche et qu'il a pris et mené à bien de nombreuses mesures en 2014. Il attend de l'IFFP qu'en 2015, ces mesures soient non seulement conformes aux objectifs stratégiques, mais qu'elles s'orientent aussi sur la stratégie 2022 nouvellement établie.

L'IFFP s'est engagé avec succès pour la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, comme le confirme l'obtention du label «Famille et Profession». Enfin, la part des personnes en formation à l'IFFP a atteint 7,4 %, dépassant ainsi largement l'objectif de 5 %.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et ressources humaines

Chiffre d'affaires (mio CHF)	42,5	43,9
Bénéfice / déficit net (mio CHF)	-1,4	3,0
Total du bilan (mio CHF)	8,5	9,0
Taux de fonds propres en %	32,0	46,6
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	169	167

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Titres: diplômes	246	257
Titres: certificats	714	677
Titres: formations complémentaires (CAS/DAS)	268	291
Projets de développement professionnel	174	166
Projets de recherche	33	31

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	36,5	38,1
Emoluments et fonds de tiers (mio CHF)	5,9	5,8

A. Réalisation des objectifs 2014*

1. Orientation stratégique

Dans le cadre de son mandat, l'IFFP anticipe les problématiques et les évolutions sur le marché de la formation et du travail et participe par des solutions innovantes au développement de la formation professionnelle.

L'IFFP coopère avec plusieurs «Leading Houses Formation professionnelle» en recherche fondamentale. En se penchant sur les thèmes «Governance in Vocational and Professional Education and Training» et «Dossier de formation et des prestations électroniques (DFP)», il aborde notamment des problématiques de la formation professionnelle. Par ailleurs, l'Observatoire de la formation professionnelle a pour mission d'identifier systématiquement les problèmes et les évolutions auxquels la formation professionnelle sera confrontée et de dégager des solutions pour ses acteurs. Il concentre son monitoring sur les trois

* objectifs stratégiques: <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=45832>

thèmes: coûts et avantages de la formation professionnelle, besoins en personnel qualifié et en qualification, processus de formation.

L'IFFP collabore activement avec ses partenaires dans les limites des ressources à disposition et répond à leurs besoins par ses prestations.

L'IFFP a collaboré de moult manières avec les partenaires de la formation professionnelle durant la préparation de SwissSkills 2014 et a pu soigner tout l'éventail de ces relations grâce à sa présence à cette manifestation. Outre la présentation de la stratégie 2022 et celle des projets en cours, le réseautage était aussi au cœur de la Journée de l'IFFP. Enfin, des vidéos pédagogiques pour expertes et experts aux examens ont été créées avec les partenaires.

L'IFFP assume, en tant qu'organisation experte pour la formation professionnelle, son rôle d'interlocuteur compétent et fiable pour ses différents partenaires, coopère étroitement avec le monde du travail, garantit l'ancrage dans la pratique de la formation professionnelle et renforce encore sa position dans le paysage de la formation professionnelle.

Aux côtés des associations professionnelles, de l'Union suisse des arts et métiers (usam) et du Musée de l'habitat rural de Ballenberg, l'IFFP s'engage activement en faveur du renforcement des métiers à faible effectif (métiers artisanaux comptant moins de 80 apprentis sur toute la période de formation) et souhaite contribuer à mieux faire connaître les multiples possibilités de formation et de formation continue dans ce domaine. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a chargé l'IFFP de procéder à l'examen de cohérence des demandes dans le Cadre national des certifications (CNC) pour la formation professionnelle et de garantir ainsi l'égalité de traitement entre tous les diplômés et l'unité dans la classification. L'IFFP oriente ses activités de coopération internationale sur les objectifs stratégiques de la Confédération et les coordonne avec les services fédéraux compétents. Il a reçu 25 délégations étrangères venues des cinq continents.

L'IFFP développe et transmet des connaissances ancrées dans la pratique et fondées sur des bases scientifiques. Il permet aux spécialistes de la formation professionnelle d'acquérir les compétences appropriées, en termes de contenu comme de didactique, et les prépare à leurs tâches.

En 2014, l'IFFP a mené à son terme le processus de reconnaissance des cinq dernières filières d'études par le SEFRI. Il dispose ainsi de 24 filières d'études reconnues, qui assurent la formation généralisée et harmonisée des responsables de la formation professionnelle en Suisse. L'intérêt du corps enseignant gymnasial à acquérir une qualification complémentaire permettant d'enseigner dans les écoles de maturité professionnelle est particulièrement élevé. Le nombre de participants dans les cours

pour expertes et experts aux examens est également en hausse. Cette progression tient à la nouvelle offre de cours spécifiques à une profession et à la réforme des professions commerciales. Une enquête dans les écoles professionnelles a prouvé que l'offre de formation continue de l'IFFP correspond fondamentalement bien aux besoins des clients.

L'IFFP aide ses partenaires à développer les métiers de manière compétente et met en œuvre des réformes et des révisions en matière de formation professionnelle qui sont à la fois harmonisées au niveau suisse et acceptées dans les différentes régions linguistiques.

Au cours des dernières années, l'IFFP a pu étendre sa palette de prestations par un accompagnement de projets dans la formation professionnelle supérieure. On constate un déplacement des prestations de services parmi les différents domaines d'activité (réformes, implémentations, révisions, projets internationaux, autres prestations de service) en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle. L'IFFP s'adapte à cette évolution.

L'IFFP crée des bases scientifiques et les met à la disposition des acteurs de la formation professionnelle dans une perspective de gestion et de développement du système. Il se positionne dans le paysage des hautes écoles, à l'image de sa filière d'études «Master of Science en formation professionnelle».

Au cours de l'année de référence, l'IFFP a mené 33 projets de recherche comprenant, outre de la recherche sous mandat, des projets du Fonds national et des doctorats. Au niveau national, l'IFFP coopère dans 16 projets avec d'autres hautes écoles ainsi qu'avec des partenaires provenant de la pratique. Les résultats de recherche ont été rendus publics dans 85 publications et 78 présentations. Les praticiens de la formation professionnelle ont pu profiter de cet acquis grâce à 69 activités de transfert du savoir. Enfin, trois prix internationaux sont venus confirmer la qualité de la recherche.

Pour la première fois en automne 2014, il a été possible de rejoindre une formation en cours (entre deux filières officielles). Tant les inscriptions que les diplômés connaissent une évolution positive.

L'IFFP réagit par ses travaux de recherche aux changements sociaux ainsi qu'aux nouveaux défis auxquels doivent faire face la formation professionnelle et le monde du travail, notamment sur les six thématiques (lieux de formation et formes d'apprentissage / d'enseignement; compétences linguistiques; examens et évaluations; hétérogénéité; formation professionnelle supérieure; pénurie de personnel qualifié).

L'IFFP a développé des activités dans quasiment tous les domaines thématiques. Elles ont compris la publication d'un livre, des projets de recherche, des conférences, des

rapports d'experts, des formations complémentaires et des études. A relever notamment, le mandat de créer une antenne spécialisée pour l'enseignement bilingue. L'IFFP a été chargé d'organiser une journée suisse de l'enseignement bilingue pour lancer la thématique à vaste échelle, de former des spécialistes et de mettre en place un centre de conseils.

L'IFFP met en place un système de gestion de la qualité efficace.

L'IFFP possède un système de gestion de qualité de renommée internationale, comme l'atteste l'obtention du label «EFQM Committed to Excellence». Des enquêtes auprès des collaborateurs, des participants aux formations et des personnes ayant obtenu leur diplôme, ainsi que des évaluations externes et par les pairs, sont venues appuyer le processus continu d'amélioration en 2014. S'y ajoutent les «Principes d'une politique environnementale» adoptés durant l'année de référence ainsi qu'un concept du développement durable.

L'IFFP assure la promotion de la relève dans le domaine de la recherche en formation professionnelle.

En 2014, l'IFFP a encouragé six projets de thèse et employé trois junior researchers.

2. Objectifs financiers

L'IFFP est géré selon les principes de l'économie d'entreprise et emploie ses ressources de manière économique, efficace et efficiente. Il finance ses activités à partir des sources de financement prévues par la loi et obtient au moins un résultat équilibré pendant la durée de validité des objectifs stratégiques. D'ici 2016, son taux d'autofinancement atteindra 20 pour cent.

Les comptes annuels 2014 de l'IFFP ont été clôturés avec des recettes de 42,5 millions de francs, subventions fédérales comprises, et des charges de 43,9 millions, accusant ainsi une perte de 1,444 million de francs. Ce résultat est essentiellement dû à la décision de la Confédération de réduire sa contribution financière 2014 de 2,7 millions de francs, afin de limiter l'augmentation des réserves. Le Conseil de l'IFFP a en outre décidé, en 2014, de verser un apport facultatif de 0,5 million de francs dans les réserves de l'employeur auprès de la caisse de prévoyance de l'IFFP. Le taux d'autofinancement (émoluments et fonds de tiers) est passé de 13,2 pour cent en 2013 à 13,9 pour cent en 2014. Le Conseil fédéral attend de l'IFFP qu'il continue d'augmenter son taux d'autofinancement.

L'IFFP réexamine régulièrement ses activités d'analyse, de contrôle et de gestion des risques, pour les perfectionner en cas de besoin avéré.

Chaque année, dans le cadre de la gestion des risques, le Conseil de l'IFFP reçoit une vue d'ensemble complète et actuelle des risques de l'IFFP. Sur la base de cet instrument, les principaux risques sont systématiquement

analysés selon leur potentiel et, autant que possible, éliminés ou réduits. La révision intermédiaire, effectuée en décembre 2014 par le service de révision, a mis en évidence que l'IFFP dispose actuellement d'un système efficace de gestion des risques.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

L'IFFP pratique une politique du personnel prévoyante et socialement acceptable. Il cultive un style de conduite créant un climat d'estime réciproque, propice à la performance et inspirant la confiance. L'institut réalise régulièrement une enquête de satisfaction du personnel et s'engage à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Un concept de développement du personnel est en cours d'élaboration. La vérification de l'égalité salariale au moyen d'un instrument d'autocontrôle mis au point par la Confédération n'a pas révélé de différence entre femmes et hommes. Les valeurs de l'analyse de satisfaction du personnel se sont constamment améliorées depuis 2010 et celle-ci a donné lieu à un résultat globalement satisfaisant en 2014. L'IFFP a obtenu le label «Famille & Profession» du bureau UND (centre de compétence pour la mise en œuvre de la compatibilité entre vie professionnelle et familiale / privée).

L'IFFP respecte la part de personnes en formation, qui doit représenter au moins 5 pour cent des effectifs.

Le nombre de personnes en formation est passé à 7,4 pour cent des effectifs.

En matière de niveau de prestations des plans de prévoyance, l'IFFP s'aligne sur ceux de l'administration fédérale et distribue les charges équitablement.

L'institut veille à une répartition adéquate des charges de la prévoyance professionnelle entre les assurés et l'employeur. Pour renforcer la prévoyance professionnelle, le Conseil de l'IFFP a décidé de faire un apport de 0,5 million de francs dans les réserves de cotisations de l'employeur auprès de la caisse de prévoyance.

4. Coopérations et partenariats

L'IFFP renforce sa collaboration avec d'autres prestataires proposant des formations à l'intention de responsables de la formation professionnelle. Il utilise les synergies de la recherche et encourage le dialogue avec d'autres hautes écoles.

Durant l'année sous revue, quatre autres filières d'études communes ont pu être établies dans le cadre de la qualification complémentaire du personnel enseignant gymnasial pour les écoles de maturité professionnelle.

Afin de constituer d'autres champs de coopération, l'IFFP a engagé des discussions avec les hautes écoles pédagogiques de Zurich, de Saint-Gall et de Lucerne; ces discussions se poursuivront en 2015.

L'IFFP a coopéré dans ses projets de recherche avec 89 partenaires issus tant du domaine des hautes écoles que de la pratique.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a vérifié les comptes annuels 2014 de l'IFFP et a constaté leur régularité dans son rapport daté du 17 février 2015. L'organe de révision propose d'approuver les comptes annuels.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le DEFR a soumis à l'approbation du Conseil fédéral le rapport de gestion 2014 ainsi que les comptes annuels. Il lui a présenté, pour information, le rapport du 17 février 2015 de l'organe de révision et le rapport du 19 novembre 2014 du Contrôle fédéral des finances.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé les comptes annuels et le rapport de gestion 2014 en date du 22 avril 2015 et donné décharge aux membres du Conseil de l'IFFP.

E. Autres événements d'importance

A la fin juin 2014, Madame Dalia Schipper a quitté son poste de directrice de l'IFFP. Monsieur Alexandre Etienne, directeur suppléant de l'IFFP, a assuré la direction ad interim de l'institut à partir de juillet 2014. Fin octobre, le Conseil fédéral a nommé une nouvelle directrice de l'IFFP en la personne de Madame Cornelia Oertle. Elle est entrée en fonction le 1^{er} février 2015.

SIFEM SA

Internet: www.sifem.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration*: Jean-Daniel Gerber (président), Susanne Grossmann (vice-présidente), Geoffrey Burns (nouveau membre), Hugo Fasel, Kathryn Imboden (nouveau membre), Julia Balandina Jaquier, Michel Juvet

Direction: Obviam DFI SA, Berne

Révision externe: BDO SA, Zurich

Appréciation des résultats de 2014 en bref

Selon le Conseil fédéral, SIFEM SA tient bien le cap dans la période stratégique 2014 à 2017. Le décompte final, par contre, ne répond pas aux attentes. Si un bénéfice net (CHF 20,7 mio) a été enregistré pour la première fois grâce à la différence de change (entre le CHF et l'USD, monnaie fonctionnelle de SIFEM SA), le résultat d'exploitation, plus significatif, est resté négatif (CHF -13,4 mio). Ce résultat négatif est dû, après déduction des coûts d'exploitation (CHF 4,8 mio), à une perte de 8,6 millions de francs sur le portefeuille d'investissements. Celui-ci a subi des pertes considérables liées au change (dépréciation de devises locales face à l'USD) qui ont été supérieures à la plus-value réalisée. Le conseil d'administration de SIFEM SA a décidé d'assurer désormais en partie ses investissements contre les variations de change.

Au cours de l'année sous revue, le Conseil fédéral a approuvé une augmentation de 50 millions de francs du capital-actions de SIFEM SA et une réduction de la couverture en espèces de ses engagements en termes d'investissement. Ces mesures permettront à SIFEM SA d'accroître progressivement de 50 à 100 millions de dollars par an sa capacité d'engagement en termes de nouveaux investissements et, ainsi, d'amplifier son effet sur le développement et de mieux atteindre les objectifs financiers. En 2014, SIFEM SA évoluait dans un contexte difficile en raison non seulement des variations de change et d'une situation complexe dans certains pays de destination (Ukraine, Balkans occidentaux), mais aussi de critiques formulées dans les médias à propos de certains de ses investissements. L'examen par le SECO des projets critiqués a toutefois montré que SIFEM SA a respecté les critères régissant ses investissements et que les mécanismes de contrôle établis par le Conseil fédéral et le SECO fonctionnent.

Le Conseil fédéral attend de SIFEM SA qu'elle continue d'étudier les possibilités d'optimisation du processus d'investissement et qu'elle tire parti de ses expériences pour développer son portefeuille.

Chiffres clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	0	0
Résultat d'exploitation (mio CHF) ¹	-13,4	-13,5
Total du bilan (mio CHF)	588,2	483,2
Fonds propres en %	25,5	23,8
Effectif (EPT)	0,2	0,2

Chiffres clés spécifiques à l'entreprise²

Rendement en moyenne pluriannuelle – taux de rentabilité interne (%)	7,85	8,71
Multiple d'investissement - Total value over paid-in (TVPI, %)	132	139
Nouveaux engagements en termes d'investissements (mio USD)	100,3	48,2
Remboursements d'investissements (mio USD)	35,5	30,6
Volume total des engagements en termes d'investissements (mio USD) - Total active commitments	578,1	502,8
Investissements réalisés à la valeur du marché (mio USD) – valeur résiduelle	283,1	255,6

Contribution fédérale et émoluments

Contribution de la Confédération (mio CHF)	0	0
Emoluments (mio CHF)	0	0
Augmentation du prêt de la Confédération (mio CHF)	0	0

¹ Les objectifs stratégiques 2014 à 2017 du Conseil fédéral pour SIFEM SA mettent l'accent sur le résultat d'exploitation et non plus sur le résultat global. Ce dernier n'est, par conséquent, plus indiqué dans le rapport succinct.

² Après consultation de l'administration des finances, SIFEM SA emploie l'USD comme devise de base pour la mesure de sa performance en termes d'investissements.

A. Réalisation des objectifs 2014**

Les objectifs stratégiques 2014 à 2017 formulent les attentes du Conseil fédéral vis-à-vis de SIFEM SA. La société doit investir, par des prises de participation (capital-risque) ou des prêts, principalement dans des fonds et des intermédiaires financiers locaux ou régionaux en faveur des PME, des entreprises à croissance rapide et des

* jusqu'au 30.4.2014: Iain Tulloch, Ivo Germann (représentant de la Confédération).

**Objectifs stratégiques: www.sifem.ch/investment-approach/strategic-objectives/

entreprises d'infrastructure dans les pays en développement et les pays émergents. Elle permet ainsi à ces entreprises d'accéder à un financement et à un savoir-faire à long terme et contribue non seulement à leur croissance durable, mais encore à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays émergents.

1. **Priorités stratégiques**

• *Effet de levier*

SIFEM SA vise une maximisation des investissements privés dans les pays de destination et les entreprises bénéficiaires. A cet effet, elle assume une partie des risques politiques et commerciaux et partage les remboursements d'investissements (recouvrement du capital et revenus des investissements) avec des investisseurs privés et institutionnels. En moyenne, chaque dollar investi par SIFEM SA en 2014 a mobilisé des investissements privés à hauteur de 7,2 dollars. Ce puissant effet de levier dépasse nettement l'objectif fixé (un rapport de 1:2 au minimum).

• *Durabilité*

Toutes les entreprises du portefeuille et tous les gestionnaires de fonds se sont engagés auprès de SIFEM SA à observer les principes de durabilité financière, économique, sociale et écologique et, s'agissant de la création d'emplois, à tenir compte des normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le contrôle en la matière se fonde sur la *Responsible Investment Policy* de SIFEM SA en fonction des projets d'investissement et aussi bien avant que pendant la phase d'investissement. Servent également souvent de référence les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale du Groupe de la Banque mondiale (IFC), ou des normes comparables. Ces lignes directrices s'appuient quant à elles, en matière de droits humains, sur les Principes directeurs des Nations Unies et sur la Charte internationale des droits de l'homme. Les projets d'investissement susceptibles d'être en lien avec le travail forcé ou le travail des enfants figurent sur la liste d'exclusion.

2. **Tâches et objectifs de gestion**

• *Effets globalement positifs sur le développement*

Pour mesurer son effet sur le développement, SIFEM SA utilise un procédé reconnu par les institutions internationales de financement du développement. Dans la grande majorité des cas (90 %), les investissements évalués ex post sont jugés «bons» ou «très bons». L'objectif de 75 % est donc dépassé. Les éléments centraux de l'impact sur le développement sont la création d'emplois (cf. infra), la création et le renforcement de marchés de capital-risque pour les PME et les entreprises à croissance rapide, l'amélioration de la gestion des entreprises

du portefeuille d'investissements, leur accès à des fonds étrangers, ainsi que l'accroissement des recettes fiscales au lieu où les investissements sont réalisés.

• *Effets sur l'emploi*

Au titre de la coopération au développement de la Confédération, SIFEM SA est le principal organe qui permet de préserver et de créer des emplois dans les pays partenaires. D'après les derniers chiffres, SIFEM SA a soutenu, en 2014, environ 25 000 emplois au prorata (c.-à-d. hors apports de co-investisseurs). L'augmentation du nombre de postes dans les entreprises du portefeuille d'investissements a été supérieure à 10 %. Les objectifs (au minimum 6000 nouveaux postes par an; hausse nette de l'emploi de 6 % au minimum) sont ainsi largement dépassés pour l'année sous revue. Au total, les entreprises cofinancées par SIFEM SA emploient plus de 290 000 personnes dans les pays de destination.

• *Investissements dans des fonds visant des objectifs spécifiques mesurables dans le domaine du développement et le domaine social*

Les objectifs stratégiques 2014 à 2017 du Conseil fédéral obligent SIFEM SA à effectuer une partie de ses investissements dans des fonds qui visent des objectifs spécifiques mesurables dans le domaine du développement et le domaine social, proposent des solutions innovantes favorisant la fourniture de biens publics mondiaux (protection du climat, santé, biodiversité, etc.) et donnent accès aux groupes de population les plus pauvres à des biens et services abordables. Encore récemment, ces possibilités d'investissement n'existaient pour ainsi dire pas dans les marchés de destination de SIFEM SA. C'est pourquoi celle-ci a contribué au cours des dernières années, notamment en 2014, au lancement de projets de ce genre.

À l'heure actuelle, SIFEM SA a engagé plus de 53 millions pour des investissements visant à promouvoir les énergies renouvelables, à préserver la biodiversité et à protéger le climat. S'agissant des projets touchant à la protection du climat, on calcule désormais la réduction des émissions de CO₂: en 2014, la production de plus de 1000 gigawatt heure de source renouvelable a permis de réduire les émissions de CO₂ d'environ 1,3 million de tonnes.

Par ailleurs, en 2014, un investissement a été effectué en Amérique latine dans la production de biens et services destinés aux couches défavorisées de la population (bas de la pyramide). De plus, une stratégie explicite d'égalité de traitement des hommes et des femmes (*gender*) est appliquée dans 6 des 41 projets du portefeuille d'investissements.

• *Gestion du risque*

Le système de gestion du risque satisfait aux conditions posées par le Code des obligations (CO) et a été jugé adéquat par l'organe de révision.

Fin 2014, la part des investissements considérés comme présentant un risque élevé était de 23 % pour les fonds et de 2 % pour les placements à intérêt fixe. Les maxima fixés (part inférieure à 40 % pour les fonds et inférieure à 15 % pour les placements à intérêt fixe) ont donc été respectés. L'amélioration du profil de risque par rapport à l'année précédente résulte d'une activité d'investissement intense ainsi que d'une augmentation et d'une diversification des placements à intérêt fixe qui présentent un risque faible en comparaison des participations.

3. Objectifs financiers

- *Rentabilité*

Les coûts d'exploitation de SIFEM SA et d'Obviam SA, chargée de la direction, se sont élevés à 4,8 millions en 2014 (année précédente: CHF 3,9 mio), une somme qui correspond à 0,79 % (année précédente: 0,87 %) des engagements restants³ de SIFEM SA et qui est donc inférieure au plafond des coûts d'administration de 1,5 % fixé par le Conseil fédéral. La baisse du taux de dépenses effectif (valeur de l'année précédente: 1,07 %) intervenue malgré une hausse nominale des coûts d'administration est due à l'importante augmentation du portefeuille.

- *Décompte final*

En 2014, SIFEM SA a réalisé pour la première fois un bénéfice net, qui s'est élevé à 20,7 millions. Celui-ci est entièrement dû à l'appréciation du dollar par rapport au franc, qui a entraîné sur le plan comptable une différence de change de 38,2 millions. Grâce à cette différence, les charges d'intérêts théoriques à comptabiliser selon les normes IFRS pour le prêt de la Confédération (CHF 3,7 mio) et la perte d'exploitation de 13,4 millions ont été plus que compensées.

Le résultat d'exploitation positif attendu n'a, par contre, pas été réalisé en 2014 non plus. Après déduction des coûts d'exploitation (CHF 4,8 mio), c'est surtout la performance négative du portefeuille d'investissements (CHF 8,6 mio) qui est en cause. Celui-ci a subi des pertes estimées à 15 millions, dues à une dépréciation des devises locales face au dollar (monnaie fonctionnelle de SIFEM SA), qui ont été supérieures à la plus-value réalisée (CHF 6,4 mio). Le conseil d'administration de SIFEM SA a décidé d'assurer désormais en partie ses investissements contre les variations de change.

Etant donné que, pour des motifs statutaires, les chiffres employés sont ceux établis conformément aux dispositions du CO relatives à la présentation des comptes, les propositions à l'assemblée générale qui figurent au point C se fondent sur les comptes annuels selon le CO.

En sa qualité de société de financement du développement, SIFEM SA a pour mandat de mettre à disposition du capital pour les PME et les sociétés à croissance rapide dans les pays en développement. Elle prend ainsi des risques que peu d'investisseurs privés sont prêts à supporter. Ses participations ne peuvent généralement être cédées qu'une fois que les entreprises du portefeuille se sont suffisamment développées, ce qui prend généralement de 5 à 7 ans, voire plus. Durant cette période, l'évaluation des participations fluctue fortement sur le marché. Les pertes de valeur des années de faible conjoncture devraient pouvoir être compensées dans les années de haute conjoncture. C'est la moyenne pluriannuelle qui est importante.

- *Investissements*

En 2014, SIFEM SA a effectué des investissements pour un montant de 99,2 millions, un record depuis la création de la société, et a approuvé 13 demandes d'engagement. Il s'agit de cinq investissements dans des fonds de capital-risque et de trois fonds mezzanine destinés à des PME et à des entreprises à croissance rapide, ainsi que de deux prêts à des intermédiaires financiers et d'un fonds de microfinance. Pour la toute première fois, SIFEM SA participe en outre à un fonds de crédits en Afrique et à un produit structuré destiné au financement commercial d'exploitations agricoles dans le Caucase.

Les deux valeurs de référence les plus reconnues à long terme pour les sociétés d'investissement telles que SIFEM SA sont le rendement en moyenne pluriannuelle (taux de rentabilité interne) et le multiple d'investissement (total value over paid-in). Elles ont de nouveau baissé par rapport à l'année précédente (7,8 % contre 8,7 % en 2013 pour le rendement et 1,3 contre 1,4 en 2013 pour le multiple d'investissement), une évolution à laquelle il faut s'attendre dans le cas d'un portefeuille en forte croissance. Néanmoins, les objectifs qu'a fixés le Conseil fédéral par catégorie d'investissement et pour l'ensemble du portefeuille ont été, comme auparavant, dépassés.

4. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Hormis le conseil d'administration, SIFEM SA n'emploie qu'une secrétaire du conseil d'administration, à temps partiel.

Sur décision du Conseil fédéral, la direction de SIFEM SA est assurée par l'entreprise Obviam SA, dont le secrétaire se trouve à Berne.

En se fondant sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral, le conseil d'administration de SIFEM SA a dressé un catalogue d'objectifs annuel ou pluriannuel servant de

³ C.-à-d. les engagements versés plus les engagements pas encore versés moins les investissements échus.

base pour les objectifs de performance d'Obviam SA et pour l'évaluation du personnel d'Obviam SA.

B. Rapport de l'organe de révision

BDO SA, à Zurich, a révisé les comptes annuels de SIFEM SA arrêtés au 31.12.2014. Dans son rapport du 10.2.2015, l'organe de révision confirme que les normes comptables ont été respectées et que les comptes annuels brossent un tableau représentatif des réalités pour ce qui est de l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de SIFEM SA. Selon BDO SA, les comptes annuels 2014 sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de la société.

L'organe de révision confirme qu'un système de contrôle interne existe conformément aux règles et que le conseil d'administration réalise des évaluations périodiques des risques de manière adéquate.

L'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels.

C. Propositions à l'assemblée générale

Le 6 mai 2015, le conseil d'administration a soumis à l'assemblée générale les propositions suivantes (conformément aux statuts de SIFEM SA, les propositions se réfèrent au boucllement selon les prescriptions du CO):

- prendre acte du rapport de l'organe de révision;
- approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2014;
- reporter l'intégralité du bénéfice annuel de 25,5 millions de francs sur la nouvelle comptabilité;
- donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2014;
- réélire l'organe de révision BDO SA, Zurich, pour l'exercice 2015.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 15 avril 2015, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de SIFEM SA.

identitas SA

Internet : www.identitas.ch

Siège : Berne

Forme juridique : Société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 51 %

Conseil d'administration : Markus Zemp (président), Josef Dähler (Vizepräsident), Corinne Bähler, Peter Bosshard, Rolf Büttiker, Peter Hinder, Meinrad Pfister ; Représentants de la Confédération : Dominique Kohli (OFAG) et Hans Wyss (OSAV)

Directeur : Christian Beglinger

Révision externe : Gfeller + Partner AG, Langenthal

Appréciation des résultats de 2014 en bref

En 2014, la société identitas SA a assuré le fonctionnement de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) de façon satisfaisante.

Un nouveau contrat a été passé au 1^{er} janvier 2014 entre la Confédération suisse et la société identitas SA en vue d'assurer le fonctionnement, la maintenance et le développement de la BDTA ainsi que des systèmes et applications qui y sont liés. Ce contrat, qui prendra fin le 31 décembre 2018, permet de clarifier la structure des coûts de la BDTA. Il se traduit déjà par un processus plus direct d'acquisition des marques auriculaires ; plus concrètement, les frais d'acquisition effectifs sont portés par la Confédération. Les coûts de fonctionnement de la BDTA ont été réduits par rapport à l'an dernier, ce qui améliore l'autofinancement de la base de données.

À l'heure actuelle, le rôle que joue la Confédération suisse en qualité d'actionnaire principal d'identitas SA est reconsidéré avec le conseil d'administration de la société. Les résultats de cet examen stratégique et la proposition concernant le rôle futur de la Confédération dans la société identitas SA seront soumis au Conseil fédéral en automne 2015. D'ici à la décision définitive sur ce point et conformément à sa décision du 9 avril 2014, le Conseil fédéral renonce à piloter identitas SA au moyens de buts stratégiques.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	12,4	11,8
Bénéfice brut(e) (mio CHF)	0,4	0,3
Total du bilan (mio CHF) ¹⁾	22,6	22,6
Ratio de fonds propres en %	13,2	11,7
Effectif (nombre d'ETP)	58,1	59,9

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Chiffre d'affaires par ETP (CHF)	214 148	197 692
Résultat par ETP (CHF)	6 578	4 910
Rentabilité des fonds propres en %	12,8	11,2

Contribution fédérale et revenus d'émoluments ²⁾

Contribution fédérale (mio CHF)	-1,2	-0,8
Revenus d'émoluments (mio CHF)	10,1	10,3

¹⁾ Figurent au bilan les créances et les engagements fiduciaires liés au contrat passé avec la Confédération suisse. Les valeurs s'équilibrent à l'arrêté des comptes ; exprimées suivant la règle du produit brut, elles augmentent le total du bilan.

²⁾ La Confédération a passé avec identitas SA un contrat pour l'exploitation de la Banque de données sur le trafic des animaux et prend en charge les coûts qui en résultent (8,9 millions de francs en 2014 ; 9,5 millions de francs en 2013). Les coûts d'exploitation sont couverts par des émoluments perçus par identitas SA auprès des détenteurs de bétail au nom et en faveur de la Confédération (en 2014, 10,1 millions de francs ; en 2013, 10,3 millions de francs), conformément à la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties LFE (RS 916.40). En 2014, les émoluments perçus ont été supérieurs aux coûts de fonctionnement. Les émoluments prélevés à titre fiduciaire ne figurent pas dans le compte de résultats d'identitas SA. Les dépenses de fonctionnement de la BDTA et les émo-

A. Réalisation des objectifs 2014

1. Priorités stratégiques

Les buts d'entreprise de la société identitas SA ont été définis par le conseil d'administration. Ils ont été atteints pour l'année du rapport. Le mandat légal d'exploitation de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) a été rempli.

Par ailleurs, le Conseil fédéral a décidé au début avril 2014 de vérifier la participation de la Confédération dans la société identitas SA. Dans ce but, l'OFAG, avec le concours de l'OSAV et la collaboration du conseil d'administration, a lancé un projet qui vise à évaluer différentes options. La condition sine qua non est que les tâches dévolues à identitas SA continuent à être exécutées selon le mandat public dans la qualité requise. Selon le plan, une décision fondamentale doit être prise d'ici la fin 2015.

Dans cette perspective, l'accord du 26 juillet 2002 passé entre les actionnaires a été dénoncé au 31 décembre 2014.

2. Objectifs financiers

La loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties (RS 916.40) prévoit à l'article 15b que les coûts d'exploitation de la BDTA doivent être principalement couverts par les émoluments versés par les détenteurs de bétail et les propriétaires d'équidés. Pour la Confédération, il est capital de maîtriser les coûts de fonctionnement de la BDTA et donc les émoluments. Cet objectif a été atteint en 2014 : les investissements sont restés modestes, parce que le logiciel de la BDTA n'a pas subi de révision profonde et que toutes les modifications demandées n'ont pas pu être réalisées. Les recettes de la Confédération provenant de la vente des marques auriculaires et des émoluments ont excédé les coûts d'exploitation de la BDTA à la charge de la Confédération de 1,2 million de francs (0,8 million en 2013).

La société identitas SA a pour mission de fournir des prestations au meilleur rapport qualité-prix pour le secteur agricole et pour ses actionnaires, mais elle n'a pas vocation à être une entreprise essentiellement lucrative. Eu égard aux bons résultats réalisés 2014, le conseil d'administration a prévu de distribuer un petit dividende (cf. point C).

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

Le personnel d'identitas SA est engagé sous un régime de droit privé. Le règlement du personnel est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007. L'entreprise s'attache à recruter un personnel compétent et capable de s'investir pleinement dans son travail tout en s'intégrant à l'équipe existante. Son effectif atteignait 31 femmes et 39 hommes à fin 2014. identitas SA forme trois apprentis informaticiens qui reçoivent chez elle une formation moderne. Elle compte par ailleurs 15 personnes qui suivent une formation en cours d'emploi. Elle a également mis en place un programme interne de promotion des talents et de planification de carrière.

La commission de prévoyance d'identitas SA est constituée de deux représentants des employés et d'autant de représentants de l'employeur.

4. Coopérations et participations

identitas SA ne détient aucune participation dans une autre société. Le projet de fusion avec TSM Fiduciaire Sarl à Berne, lancé l'année précédente, a été suspendu jusqu'à ce que soit rendu le rapport sur le rôle de la Confédération dans la société identitas SA et que le Conseil fédéral ait pris une décision à ce sujet. La société TSM remplit un mandat confié par la Confédération dans l'administration et le contrôle de la mise en valeur du lait (qui consiste à recueillir et à traiter les données servant de base au versement de suppléments pour le lait transformé en fromage et pour l'affouragement sans ensilage). Dans le secteur privé, la société offre également des services fiduciaires et un conseil aux organisations du secteur agricole et aux interprofessions.

B. Rapport de l'organe de révision

D'après l'organe de révision, les comptes annuels de l'exercice comptable se terminant au 31 décembre 2014 sont en conformité avec la loi suisse et les statuts.

C. Propositions à l'assemblée des actionnaires

Le conseil d'administration d'identitas SA a soumis les propositions suivantes à l'assemblée des actionnaires du 7 mai 2015 :

- Adoption du rapport d'activité 2014 et des comptes annuels 2014
- Utilisation du bénéfice résultant du bilan 2014
Dividendes : CHF 31 000
Report sur le nouveau compte : CHF 2 323 562
- Décharge du conseil d'administration

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 15 avril 2015, le Conseil fédéral a donné pouvoir au DEFR d'approuver les propositions soumises par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires d'identitas SA du 7 mai 2015.

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

Internet: www.ensi.ch

Siège: Brugg

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'IFSN : Anne Eckhardt (présidente), Jürg Schmid (vice-président), Werner Bühlmann, Jacques Giovanola, Oskar Grözinger, Hans-Jürgen Pfeiffer, Karin Rausis

Directeur: Hans Wanner

Organe de révision externe: KPMG, Zurich

Breve appréciation des résultats 2014

L'IFSN est chargée de surveiller de manière indépendante et autonome la sécurité des installations nucléaires en Suisse. Il n'incombe pas au Conseil fédéral mais au Conseil de l'IFSN de lui fixer des objectifs stratégiques. Le Conseil de l'IFSN évalue la réalisation de ces objectifs en tant qu'organe de surveillance et stratégique interne, ceci dans le cadre du rapport annuel d'activité et de gestion du Conseil de l'IFSN exigé par la loi. En s'appuyant sur le second avis de la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN), le Conseil fédéral approuve ce rapport et donne décharge au Conseil de l'IFSN.

Dans le rapport d'activité et de gestion 2014, le Conseil de l'IFSN relève que la sécurité des installations nucléaires en Suisse a été garantie l'an passé. L'incident le plus grave a consisté dans la découverte de six trous de forage percés accidentellement dans l'enceinte de confinement primaire de la centrale nucléaire de Leibstadt. Si cela n'a pas porté directement préjudice à la sécurité, des questions ont surgi néanmoins quant à l'organisation opérationnelle de la centrale et à la pratique des inspections de l'IFSN; une analyse fondée des causes a été nécessaire. La mise à l'arrêt des installations nucléaires a été un autre point important. Suite à la décision des Forces motrices bernoises (BKW) de mettre hors service la centrale nucléaire de Mühleberg en 2019, l'IFSN a abordé de manière approfondie les questions de sécurité que cela impliquait. Au plan international, l'IFSN s'est activement engagée, et finalement avec succès, pour des normes globales plus sévères en matière de sécurité nucléaire.

Le Conseil de l'IFSN a constaté que durant l'exercice 2014, l'IFSN a atteint les objectifs stratégiques et fourni les prestations convenues.

Le Conseil fédéral a conclu que l'IFSN avait rempli son mandat légal correctement et efficacement en 2014. Il a approuvé le rapport d'activité et de gestion et a donné décharge au Conseil de l'IFSN.

Chiffres-clés	2014	2013
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	59,4	60,0
Bénéfice / perte nette (mio CHF) ¹⁾	-14,6	7,0
Total du bilan (mio CHF)	31,0	29,0
Ratio de fonds propres (%) ¹⁾	-16,1	33,1
Effectif (nombre d'ETP)	138	140

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Inspections dans les installations nucléaires	464	536
Mesures de la radioactivité	210	180
Publications scientifiques	24	17
Degré de couverture des coûts (%)	105,1	105,2
Parts des frais généraux (%) ²⁾	23,8	25,1

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	2,8	2,9
Émoluments (mio CHF)	56,6	57,1

¹⁾ Conformément aux normes comptables IFRS et notamment à la norme IAS 19, l'IFSN comptabilise intégralement ses engagements de prévoyance dans le compte des pertes et profits et dans le bilan. Ces obligations sont basées sur des paramètres actuariels de calcul qui réagissent de manière volatile aux fluctuations des marchés financiers. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas, la baisse significative du taux d'escompte a notamment entraîné la constitution de provisions d'un montant de 17,5 millions de francs. Abstraction faite des effets de l'IAS 19, l'IFSN affiche un résultat positif de 2,9 millions et des fonds propres de 22,8 millions, pour un ratio de fonds propres de 73,5 % (voir ch. A2).

²⁾ Part des coûts pour l'administration et les services centraux par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation

A. Réalisation des objectifs en 2014*

1. Priorités stratégiques

La décision de sortir du nucléaire a entraîné un changement de paradigme dans la stratégie de l'IFSN. L'examen de sécurité technique des demandes d'autorisation des nouvelles centrales nucléaires n'est plus prioritaire. La priorité consiste désormais à garantir une exploitation à long terme des centrales nucléaires existantes et à préparer leur mise à l'arrêt et leur démantèlement. L'élimination sûre des déchets radioactifs reste d'actualité. Dans ce

contexte, il est particulièrement difficile de recruter de jeunes collaborateurs spécialisés, car beaucoup estiment que l'énergie nucléaire est appelée à «disparaître». Or, une fois les centrales nucléaires suisses définitivement hors service, les connaissances techniques liées au nucléaire seront encore sollicitées durant des décennies, aussi bien par les exploitants des centrales que par l'autorité de surveillance. C'est pourquoi l'IFSN juge prioritaire de disposer d'une stratégie de conservation à long terme des compétences.

Durant l'année sous revue, l'IFSN a examiné les conditions réelles pour une mise hors service sûre et un arrêt définitif des installations nucléaires suisses. La décision des Forces motrices bernoises (BKW) de mettre en 2019 définitivement hors service la centrale nucléaire de Mühleberg a été à l'origine de ces travaux. Les bases légales existant, il suffit d'édicter maintenant des dispositions d'application adéquates. L'IFSN a fait un premier pas dans cette direction en mettant en vigueur la directive IFSN-G17, qui repose sur les propositions et recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'association des autorités de surveillance d'Europe occidentale Western European Nuclear Regulators Association (WENRA).

Compte tenu de la durée résiduelle réduite, l'IFSN a accepté certaines dérogations aux conditions qu'elle avait édictées en 2012 pour l'exploitation illimitée de la centrale de Mühleberg. Elle a notamment accepté à titre d'alternative une proposition pour une alimentation en eau de refroidissement supplémentaire, indépendante de l'Aar, lors d'une crue hors dimensionnement. Cette proposition apporte tout autant d'amélioration de la sécurité, tout en étant nettement plus rapide à réaliser que l'alimentation en eau en provenance de la Sarine prévue à l'origine.

L'exploitation courante des cinq centrales nucléaires suisses a été soumise à plus de 400 inspections. Durant l'année sous revue, 40 événements soumis à notification ont été enregistrés, attribués presque tous au niveau 0 de l'échelle d'appréciation internationale INES (événement avec ou sans importance du point de vue de la sécurité). Seule exception: un contrôle à la centrale nucléaire de Leibstadt a révélé que six trous avaient été percés dans la paroi métallique de l'enclaustrage de confinement primaire, afin de fixer des extincteurs à incendie. Bien que sans importance pour la sécurité technique, cette erreur met en lumière une lacune significative dans le domaine organisationnel de la centrale (processus, assurance de la qualité). C'est la raison pour laquelle l'évènement a été qualifié d'anomalie (niveau 1 INES). Le Conseil de l'IFSN s'est notamment intéressé à la question de savoir pourquoi ces trous n'ont été remarqués que des années après. Il est

arrivé à la conclusion que les inspecteurs de l'IFSN avaient fait leur travail aussi correctement que possible.

Le sujet de la culture de la surveillance a par ailleurs continué d'être un point crucial des travaux du Conseil de l'IFSN. Après avoir édicté au cours de l'année précédente une nouvelle charte qui la conforte dans son rôle d'autorité de surveillance compétente et indépendante, l'IFSN a préparé durant l'année sous revue un nouveau rapport portant sur la pratique de la surveillance, lequel explique comment interpréter la surveillance dans une culture de sécurité.

L'IFSN a également accordé une priorité élevée à son mandat légal d'information et à l'entretien de son réseau au niveau international. Durant l'année sous revue, le Conseil de l'IFSN a adopté une stratégie de collaboration internationale qui définit des points ports. L'IFSN réussit à défendre son point de vue: lors de la 6^e réunion d'examen de la convention sur la sécurité nucléaire (CNS) en avril 2014, la majorité des parties à la convention ont suivi la proposition de la Suisse défendue par l'IFSN, expliquant comment améliorer la sécurité des centrales nucléaires au niveau international. En février 2015, toutes les parties se sont mises d'accord sur une déclaration correspondante.

2. Objectifs financiers

L'IFSN finance ses activités en priorité au moyen d'émoluments prélevés auprès des exploitants d'installations nucléaires. En outre, elle est indemnisée par la Confédération pour les prestations qu'elle fournit et qui ne sont pas directement en rapport avec son activité de surveillance (p. ex recherche, information du public, participation à des lois et ordonnances, traitement des interventions parlementaires, etc.). Les contributions fédérales représentent 4,7 % du produit d'exploitation (2013: 4,8 %).

L'IFSN doit fournir ses prestations de manière économique, ce qui est le cas selon le Conseil de l'IFSN. Le taux horaire moyen de l'IFSN était de 133 francs par collaborateur. Le taux de couverture correspondait à l'objectif fixé (105 %). La part des frais généraux (administration, ressources, etc.) par rapport aux charges d'exploitation totales se montait à 23,8 %, soit en dessous de la limite de 25 % fixée par le Conseil de l'IFSN.

Les comptes annuels 2014 de l'IFSN bouclent, conformément aux normes IFRS¹, sur une perte de -14,6 millions de francs en léger recul (2013: 60 millions de francs). Ce résultat est imputable d'une part au fait que selon la norme IAS 19, les engagements de prévoyance entrent dans leur intégralité dans le compte des pertes et profits et dans le bilan (c.-à-d. qu'ils apparaissent du côté de l'employeur).

¹ International Financial Reporting Standards for Small and Medium-sized Entities (IFRS for SME)

D'autre part, les engagements de prévoyance calculés selon la méthode actuarielle dépendent de divers paramètres, notamment du taux d'escompte. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas, l'IFSN a dû l'année passée constituer des provisions d'un montant de 17,5 millions de francs, ce qui a entraîné la perte déjà mentionnée. Si l'on fait abstraction des effets de la norme IAS 19, les comptes annuels de l'IFSN affichent un bénéfice de 2,9 millions de francs et des fonds propres de 22,8 millions de francs. L'IFSN dispose ainsi des réserves financières nécessaires pour mener à bien sa mission.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

L'IFSN dispose des effectifs nécessaires à la réalisation de ses tâches. Durant l'exercice, l'effectif du personnel a baissé de 2 unités pour atteindre 138 postes équivalents plein-temps. Un bon tiers des collaborateurs viennent de l'étranger, essentiellement des pays voisins. Les conditions d'engagement proposées par l'IFSN sont modernes et compétitives.

4. Coopérations et prises de participation

Étant une institution indépendante, l'IFSN n'est nullement liée à d'autres organisations ou collectivités. Elle veille cependant à un échange intense de connaissances et d'expériences avec d'autres institutions actives dans le domaine de la sécurité nucléaire, aussi bien en Suisse (par ex. Institut Paul Scherrer, Commission fédérale de sécurité nucléaire, universités) qu'à l'étranger (autres autorités de surveillance, AIEA, CNS, Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE, WENRA, groupe d'experts sur la sécurité des réacteurs, notamment).

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG SA) a confirmé que les comptes de l'IFSN pour l'exercice 2014 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes comptables (IFRS for SMEs) ainsi qu'avec la loi sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN;RS 732.2). L'organe de révision a recommandé au Conseil fédéral d'approuver les comptes annuels.

C. Prise de position de la Commission fédérale de sécurité nucléaire CSN

Sur mandat du DETEC, la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) a pris position du point de vue de la sécurité sur le rapport d'activité et de gestion du Conseil de l'IFSN 2014 ainsi que sur les résultats de l'audit externe de l'IFSN en 2014. Selon la CSN, le Conseil de l'IFSN a assumé son obligation légale de surveillance par rapport à l'IFSN. La CSN a recommandé au Conseil fédéral d'approuver le rapport d'activité et de gestion et de donner décharge au Conseil de l'IFSN.

D. Décisions du Conseil fédéral

Sur la base du rapport d'activité et de gestion 2014 du Conseil de l'IFSN, du rapport de l'organe de révision et de la prise de position de la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN), le Conseil fédéral parvient à la conclusion que l'IFSN a, en 2014, rempli ses tâches conformément aux prescriptions légales.

Le 1er juillet 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité et de gestion 2014 du Conseil de l'IFSN et a donné décharge au Conseil de l'IFSN pour l'exercice 2014.